54e Année Janvier-Février 1940 N° 1

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FONDATEURS :
Charles GIDE †, Alfred JOURDAN †, Edmond VILLEY †.

Charles RIST, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, Membre de l'Institut,
et
Gaëtan PIROU, Professeur à la Faculté de droit de Paris,
RÉDACTEURS EN CHEF

Pages

(Voir la suite du sommaire pages 2, 3 et 4 de la couverture).

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

1940

SOMMAIRE (*suite*).

REVUE DES LIVRES :

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

CÉLESTIN BOUGLÉ

(1870-1940)

Le nom de Bouglé restera attaché à la sociologie beaucoup plus qu'à l'économie politique. Il n'a jamais cessé d'éprouver à l'égard de cette dernière une certaine défiance. Il la considérait moins comme une science que comme l'expression des tendances et des méthodes propres aux entrepreneurs de l'époque moderne. La sociologie lui paraissait infiniment plus générale, et par conséquent plus scientifique, par la variété et l'étendue des observations sur lesquelles elle base ses conclusions.

Cependant, même dans ce domaine qui était le sien propre, Bouglé n'a jamais cessé d'être avant tout philosophe et moraliste. Ce qu'il poursuivait dans l'étude des institutions humaines et de leur histoire, c'était avant tout un certain nombre de constatations psychologiques et sociales générales qui puissent servir de base à sa philosophie politique.

Cette étroite connexion entre son point de vue de savant et ses aspirations politiques a caractérisé l'enseignement de Bouglé comme son activité pratique.

Elle est déjà présente dans ses thèses de doctorat

sur les castes et sur la philosophie de Cournot, comme dans ce petit volume sur les *Sciences sociales en Allemagne*, fruit d'un séjour prolongé outre-Rhin, et dans ses livres sur les *Idées égalitaires* et sur *La sociologie de Proudhon*. Elle est encore plus marquée dans la série de ses œuvres d'après guerre, dans ses *Leçons sur l'évolution des valeurs*, dans son livre *Les prophètes socialistes* et dans ce *Bilan de la sociologie française*, qui est l'une de ses dernières productions.

A travers tout, Bouglé reste essentiellement le pédagogue et l'éducateur qu'il a voulu être toute sa vie. Sa véritable vocation était d'enseigner moins une science qu'une foi. Il croyait de toute sa ferveur à l'avenir des institutions démocratiques et des réformes sociales par où la classe ouvrière et la classe bourgeoise fondraient de plus en plus leurs aspirations et leur sort. Il voyait dans ces institutions le moyen de faire pénétrer de plus en plus dans toute la vie de la nation à la fois l'amour du vrai et le sens de la solidarité humaine. Son cœur ardemment et profondément généreux, éloigné de toute petitesse, se détournait de toute doctrine de haine, qu'elle fût nationale ou internationale. Le socialisme qui l'attirait n'était pas celui de Marx, mais celui de Proudhon et de Saint-Simon. Il restait ainsi fidèle à une tradition essentiellement française dont il a été le représentant le plus significatif dans l'Université et dont il eût pu être un éloquent défenseur dans la politique si celle-ci ne l'avait pas, dès le début de sa carrière, écarté comme trop idéaliste.

Ainsi, tout ce qui était hermétique ou par trop spécialisé lui paraissait marqué de futilité. Ce qui le passionnait, c'était les problèmes débattus sur la place publique, persuadé qu'il fut toujours que ces problèmes, avec un peu de bon sens, de loyauté, d'esprit de méthode, pouvaient se résoudre dans le sens de ses propres aspirations. Il apportait à les discuter tout ce qu'il y avait en lui de fougue, d'éloquence et de poésie spontanée. Ses dons naturels, son sens artistique, ce mélange de mysticisme, d'enthousiasme et de gravité poétique qu'il devait à sa Bretagne natale, le qualifiaient pour un apostolat qui, comme tout apostolat, n'a pas manqué de soulever des critiques. Ses adversaires se trouvaient surtout

parmi ceux qui, ne le connaissant que de loin, ignoraient la parfaite noblesse ou, si l'on peut dire, la candeur d'une âme qui ne s'ouvrait pleinement qu'à ses amis.

Aussi n'est-ce pas à son œuvre écrite qu'il attachait le plus de prix.

Pour bien connaître Bouglé, il fallait le voir soit dans son Centre de documentation, entouré de ses élèves auxquels il était passionnément attaché et de ses collaborateurs, soit dans les conférences d'éducation populaire où il aimait à parler aux plus humbles, soit dans les réunions amicales où il se laissait aller à sa verve et à sa fougue naturelles. Au Comité de la *Revue*, il n'a cessé d'apporter le concours d'un esprit toujours en quête d'amélioration sociale, et cette note d'optimisme qui lui faisait croire, en dépit de tous les obstacles, au triomphe des causes généreuses. Ceux qui l'ont vu supporter pendant de longs mois une cruelle maladie, avec le courage du soldat qui veut, jusqu'à la dernière minute, garder pour ceux qui l'entourent le visage serein et le cœur calme, n'oublieront pas ce bel exemple de fidélité à ses idées et à son caractère qu'il a donné jusqu'au bout.

Charles Rist.

LA GUERRE ET LES ÉCONOMISTES DES XVIe-XVIIIe SIÈCLES

On se rappelle combien les économistes ont été raillés, il y a un quart de siècle, pour avoir, soi-disant, prédit une guerre courte. A vrai dire, les « économistes » dont il s'agit étaient peut-être surtout de ces publicistes, peu connus ou inconnus dans les milieux scientifiques, et qui se parent de ce nom facile à usurper, ou que l'ignorance des politiciens se charge de baptiser ainsi. On en a vu un exemple notable, il y a quelques années, en la personne d'un Russe sur lequel je ne sais plus quel drame attira l'attention, et que la presse révéla à nos collègues surpris comme le plus « éminent » des économistes vivant alors en France.

Quant aux économistes authentiques, ce dont je me souviens bien, c'est que, dès le 13 août 1914, Paul Leroy-Beaulieu prédisait, au contraire, dans l'*Economiste français*, une guerre fort longue. Et, dans ma modeste sphère, j'ai eu aussi, très vite, la même impression, tandis que ceux qui, autour de moi, allaient répétant que la guerre serait courte — « pour des raisons économiques » — étaient justement des gens très étrangers à l'économie politique. Au reste, les économistes se seraient-ils trompés qu'ils se seraient trouvés en bonne compagnie, avec tous ceux, hommes politiques, historiens, littérateurs, poètes, militaires même, qui prédisaient non pas seulement une guerre courte, mais, très souvent, l'impossibilité d'une guerre européenne, et cela jusqu'à la veille même du conflit [1].

Je faisais ces réflexions en lisant l'ouvrage récent de

1. Cf. Jaurès, Briand, Seignobos, Driault et Monod, le général Brun; plus anciennement Macé, Hugo et tant d'autres; de même que, pendant la guerre et après, d'autres encore prophétisaient avec acharnement qu'elle serait en tout cas *la dernière*. Les poilus, moins aveugles, riaient déjà, en 1916, quand on leur répétait ce « bobard ». Ils ont eu seulement, une fois rentrés, le tort d'oublier trop vite.

de M. Edmond Silberner, paru dans la collection d'*Etudes sur l'histoire des théories économiques*[2], *La guerre dans la pensée économique du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*. Non que M. Silberner y fasse allusion aux faits de notre XXe siècle, mais parce qu'il a eu, pour la période qu'il a étudiée, la curiosité de rechercher ce qu'ont effectivement pensé les économistes sur cet éternel sujet de la guerre.

Peut-être aurait-il pu prendre pour épigraphe ce texte de ce Frédéric Le Play, qu'on pourrait, comme l'électeur de Saxe, concurrent malgré lui de Charles-Quint à l'Empire, appeler Frédéric Le Sage : « La guerre n'èst ni la première, ni la principale cause des maux de l'humanité : elle n'est que la manifestation de maux plus intimes et plus profonds. »[3].

I

Le tableau que nous présente M. Silberner est un diptyque. Et cela s'imposait..

La pensée économique de l'époque étudiée, en ce qui concerne la guerre comme à presque tous les points de vue, s'affirme en effet en deux thèses nettement opposées : celle des écrivains dits mercantilistes, du XVIe, du XVIIe et — plus rares, — du XVIIIe siècle, et celle des économistes libéraux, d'abord précurseurs isolés avant le XVIIIe siècle, de plus en plus nombreux, au cours de celui-ci.

Dans la doctrine mercantiliste, le politique et l'économique s'imbriquent si bien qu'il est difficile de dire quel est l'élément dominant. Les mercantilistes, dans les programmes qu'ils établissent (s'ils sont des théoriciens), ou qu'ils s'efforcent de réaliser (s'ils sont des hommes d'Etat), proposent aux gouvernements un idéal de puissance et de richesse; mais de telle manière qu'il est malaisé de reconnaître s'ils veulent la richesse pour la puissance, ou la puissance pour la richesse. M. Silberner prend parti pour la première formule; et je crois qu'au fond il a raison. Mais l'on pourrait citer maint texte d'où paraît résulter que l'acquisition de la richesse (entendez la richesse en métaux précieux, qui est la

2. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939.
3. *La Réforme sociale*, t. I, p. 423.

richesse suprême pour les mercantilistes) est le but essentiel de la politique des Etats. En réalité, les mercantilistes ne disjoignent pas les deux choses. Et, si l'une d'elles n'est que *moyen*, à leurs yeux, pour atteindre à l'autre, qui serait *but*, le moyen est de telle importance qu'il prend presque la valeur du but lui-même.

De même, il est bien certain — on le leur a tant de fois reproché, avec raison — que les mercantilistes sont, en général, bellicistes. Mais doit-on dire que le mercantilisme belliciste est *né de la guerre*, comme l'énonce M. Silberner [4], ou qu'il est plutôt lui-même générateur de guerre ? Ici, je ne serais pas de l'avis de l'auteur. La guerre a existé très longtemps (sans même remonter plus loin que le haut Moyen Age), sans engendrer en aucune façon le mercantilisme. Il est même possible d'affirmer qu'il n'a pu naître (comme le capitalisme, dont il a favorisé les débuts) que dans des pays et à des moments de *relative* pacification. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que la doctrine et la politique mercantilistes sont devenues très vite des causes de guerre.

Et cela pour une raison profonde, qui tient précisément à la conception que les mercantilistes se faisaient de la nature de la richesse. Ainsi que je viens de le rappeler, la richesse par excellence, pour eux (et s'ils n'ont jamais proféré la sottise, qu'on leur fait dire, qu'elle est la richesse unique, ils en arrivent souvent à raisonner comme si elle l'était), ce sont les métaux précieux. Or, les métaux précieux constituent un stock existant, déterminé, qui ne s'accroît que lentement et qu'on peut considérer, si on n'envisage que des périodes assez courtes, comme à peu près stable. Il en résulte qu'aux yeux des mercantilistes la part d'un Etat dans cette précieuse richesse — et surtout s'il s'agit d'un Etat ne possédant pas de mines — ne peut s'accroître qu'au détriment d'un autre Etat. Et, tous raisonnant de même, les Etats sont amenés, à travers tous les détours bien connus de la polique commerciale des mercantilistes, à s'en remettre finalement à la force des armes, seule capable de forcer le vaincu à accepter un régime d'échanges qui le conduira à se dépouiller de son or au profit du vainqueur.

4. P. 121, et, de nouveau, p. 265.

Remarquons que ce bellicisme, auquel conduit à peu près inexorablement le postulat mercantiliste sur la nature de la richesse, n'est plus commandé du jour où l'on définit celle-ci différemment, et en particulier, comme la définissent les libéraux, c'est-à-dire comme l'ensemble des choses utiles et consommables. On n'est plus alors en présence d'une richesse unique, en quantité limitée, et dont chaque copartageant ne peut augmenter sa part qu'au détriment de celle d'un autre [5], mais devant des biens nombreux et variés, dont l'échange peut être *simultanément* avantageux aux deux échangistes, chacun cédant ce qui lui est le moins utile pour ce qui lui est le plus utile. Et, sans doute, de ces échanges et des conditions qu'on entend leur imposer, la guerre peut encore naître : mais il n'y a plus là une nécessité, une sorte de fatalité, comme dans le premier cas.

Ce qui est certain, c'est que les mercantilistes se placent sans cesse en face de l'hypothèse de guerre. Dans leurs théories, leurs plans, leurs programmes, la guerre est toujours en vue. Comme les Allemands du XXe siècle, ils imagineraient volontiers (au moins beaucoup d'entre eux) la paix comme une période de préparation à la guerre. Et, dans leur réalisme, ils ne songent pas à s'en indigner. Devant la guerre, ils ne se scandalisent pas. Non que leur doctrine soit toujours inhumaine. Les grands écrivains français du mercantilisme, surtout, font souvent une place à des considérations morales et chrétiennes qui ne sont indignes ni de la tradition médiévale ni de la spéculation moderne. Mais la guerre est selon eux, en quelque sorte, une fonction normale de l'Etat, un moyen légitime, pour lui, d'atteindre à ses fins : richesse et puissance. Et, assurément, la guerre, de leur temps, n'atteignait pas au degré d'atrocité généralisée que la science de nos jours lui a permis de toucher; mais elle avait bien aussi ses horreurs. Voyez Jacques Callot.

Pour les mercantilistes, *la guerre paie*. Tous la considèrent à ce point de vue. Au premier rang, ce Colbert, dont certains historiens modernes ont voulu faire une sorte de philosophe démocrate et pacifiste. « Le commerce, dit-il, cause un com-

5. Colbert le dit en termes très exprès (*Lettres...*, t. VII, p. 239).

bat perpétuel, en paix et en guerre, entre les nations de l'Europe, à qui en emportera la meilleure partie... » [6]. « Les Français ne peuvent augmenter leur commerce qu'en écrasant les Hollandais... » [7]. Car le commerce extérieur lui-même apparaît aux mercantilistes, ainsi que les métaux précieux, comme une *quantité donnée*, à peu près *constante*, dans laquelle l'un ne peut élargir sa part qu'en rognant sur celle d'autrui. A cet égard, on pourrait dire qu'une des grandes erreurs des mercantilistes a été leur vue *statique* du monde économique. La richesse leur apparaît un *donné*, une sorte de gâteau à partager. A chacun d'écarter les coudes... De cette conception, le bellicisme découle nécessairement. Et, chose curieuse, plus tard, des écrivains socialistes ont envisagé les choses sous un même angle, — avec des conséquences analogues, transposées de la lutte des Etats à la lutte des classes.

Seulement, alors que, de nos jours, les socialistes (et l'avant-garde socialiste, les communistes) ont souvent envisagé la guerre entre Etats comme devant favoriser la révolution et la guerre civile, les mercantilistes, se plaçant à un point de vue opposé, recommandent cette même guerre entre Etats comme le meilleur dérivatif aux troubles intérieurs et le plus efficace préservatif contre la guerre civile. Quand on songe aux événements de notre temps et aux attitudes des partis en face de ces événements, on est frappé du contraste qui apparaît entre les idées d'alors et celles d'aujourd'hui [8]. Ce qui est curieux encore, c'est que, pour certains auteurs du XVIe siècle, comme Bodin, l'Etat qui a le plus besoin de susciter des conflits extérieurs pour prévenir le danger des guerres intestines est l'Etat démocratique, l'Etat « populaire » [9], comme on disait alors, et comme dira encore Cor-

6. *Lettres...*, t. VI, p. 266.

7. Cité par Mazan, *Les doctrines économiques de Colbert*, p. 133.

8. Ce même contraste apparaît aussi — et pas à l'avantage de notre siècle — lorsque nous voyons Bodin écrire qu'une petite république vivant paisiblement est bien plus heureuse qu'une grande monarchie toujours en guerre. De son temps, il existait de petits Etats de ce genre, que les grands Etats ne songeaient pas à supprimer, au nom du principe de l'espace vital.

9. « Le seul moyen d'entretenir l'Etat populaire est de faire la guerre et forger des ennemis, s'il n'y en a » (*République;* liv. V, chap. I, p. 525).

neille dans la grande délibération politique de *Cinna*. Il arrive même que des écrivains classés par M. Silberner comme mercantilistes (sa classification pourrait, au reste, soulever quelques contestations) insistent principalement sur cet argument, purement politique, de leur bellicisme [10]. En ce qui les concerne, on ne peut donc plus maintenir que c'est leur doctrine économique, seule, ou agissant principalement, qui les conduit à faire l'apologie de la guerre. Mais combien est-il curieux de voir les écrivains des XVIe-XVIIIe siècles préconiser la guerre étrangère comme précaution contre les guerres civiles, alors qu'aujourd'hui tout l'espoir du communisme révolutionnaire repose sur la généralisation de la guerre internationale, pour en faire sortir la guerre civile !

II

Le second volet du diptyque nous montre les économistes libéraux comme ayant constamment allié les deux idées essentielles de liberté naturelle et de pacifisme. Et cela depuis les premiers précurseurs de la Physiocratie jusqu'aux physiocrates eux-mêmes et à Adam Smith.

M. Silberner, il est vrai, n'hésite pas à classer parmi les premiers tenants du libéralisme certains auteurs qu'on est habitué à voir traiter tout différemment. Peut-être son désir d'établir une symétrie exacte entre mercantilisme et bellicisme d'une part, libéralisme et pacifisme de l'autre, l'a-t-il entraîné à agir ainsi. On le voit, par exemple, alors qu'il a fait de Boisguillebert un mercantiliste, ranger, parmi les libéraux, non seulement Forbonnais, mais Mélon en France, sans parler de quelques économistes étrangers qu'on peut parfois envisager comme des mercantilistes modérés. En fait, l'histoire des doctrines ne comporte pas toujours, ni même souvent, des alignements aussi correctement logiques.

Mais, sous la réserve que je viens de faire, il reste vrai que les deux idées de liberté naturelle et de pacification apparaissent dans cette histoire, d'une manière très générale,

10. Botero, Raleigh, Bacon, Boisguillebert (qu'on est un peu étonné de voir rangé parmi les mercantilistes). De Foë va jusqu'à réclamer la guerre, simplement pour secouer la *léthargie nationale*.

associées l'une à l'autre, La presque unanimité des écrivains libéraux s'accorde à voir, dans la liberté du commerce, à la fois une condition de paix et un bienfait de la paix elle-même [11].

Il y a peut-être cependant des différences entre ces libéraux des XVIe-XVIIIe siècles et leurs successeurs du XIXe. D'abord, le pacifisme de plusieurs d'entre eux est, *géographiquement*, tout relatif. Dans leurs plans (il en est ainsi notamment du *grand dessein* prêté par Sully [12] à Henri IV), il ne s'agit parfois que d'une instauration de paix perpétuelle *entre Européens* ou *entre chrétiens*, pour être mieux à même de faire *ensuite* la guerre à l'Islam, — idée dont on retrouve plus d'un écho chez les poètes contemporains, Malherbe par exemple.

D'autre part, tandis que les libéraux des XVIe-XVIIIe siècles, d'Emeric de Lacroix à Adam Smith, tout en célébrant la paix et la liberté commerciale conjointement, envisagent leur avènement tantôt comme une possibilité plus ou moins lointaine [13] — presque comme un beau rêve — tantôt comme un but à atteindre, mais sans fermer les yeux sur le fait que la guerre existe, les libéraux de l'Ecole classique au XIXe siècle construiront souvent leurs doctrines dans une hypothèse, non seulement de libre concurrence, mais de paix perpétuelle, allant jusqu'à négliger l'existence des guerres nationales, jusqu'à celle des nations mêmes. Et, à cet égard, ils se sont montrés, si on les compare aux mercantilistes, d'un idéalisme singulièrement chimérique, qui s'inspire plus ou moins de l'influence du providentialisme naturiste des physiocrates, et leur fait admettre implicitement, avec ceux-ci, que « l'état naturel » est l'état de paix [14]. Postulat

11. Pour Emeric de Lacroix, par exemple, la liberté des échanges est « *le beau fruit* » de la paix. Pour l'abbé de Saint-Pierre, c'est le commerce libre qui est le *fondement* de celle-ci.

12. M. Silberner le range parmi les libéraux, ce qui est encore assez contestable.

13. Adam Smith lui-même ne croit pas que le libre-échange intégral soit autre chose qu'une utopie. Voltaire et Rousseau sont presque d'accord — pour une fois — lorsqu'il s'agit de déclarer l'abbé de Saint-Pierre un esprit chimérique — « à moitié fou », dit même le premier.

14. Cf. Mercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, p. 631.

aventuré, puisque, comme le rappelait récemment le chef du fascisme italien — dont le réalisme s'apparente à celui des mercantilistes — les années de guerre, en Europe, depuis bien des siècles, ont été aussi nombreuses, ou plus, que les années de paix.

Mais ce qui caractérise l'attitude des libéraux des XVIe-XVIIIe siècles, comme celle de leurs héritiers des XIXe et XXe, c'est la liaison qu'ils établissent entre l'idée de paix et celle d'un commerce aussi libre que possible. Déjà Mélon (que M. Silberner considère comme un précurseur des physiocrates) énonce que « l'esprit de conquête et l'esprit de commerce s'excluent mutuellement ». Ce qui est assez hasardé : l'histoire universelle ne confirme guère ce jugement absolu. Car on a fait des guerres même pour imposer le libre-échange, ou s'en rapprocher. Mais ce sont surtout les physiocrates qui ont posé les fondements de la doctrine pacifiste-libérale. Ils déduisent les principes de paix, de l'Ordre naturel. D'après eux, il suffit d'observer les lois naturelles pour assurer une paix permanente. Il est insensé, aux yeux de Quesnay, de vouloir accaparer le commerce mondial. Mercier nous dit qu' « une confédération générale est l'état *naturel* de l'Europe » (hélas !); Dupont de Nemours proclame « qu'une guerre de commerce est une barbare extravagance », qui « va directement contre son objet ». Baudeau en dit autant, même de la guerre économique, « aussi absurde et funeste » que l'autre; il fait même remarquer très justement que la guerre est devenue plus néfaste depuis les progrès du crédit. Mirabeau (le père), après sa conversion à la Physiocratie, passe d'un nationalisme violent à un cosmopolitisme pacifique. Et ainsi de tous leurs disciples.

A remarquer toutefois que, pour la pure doctrine physiocratique, le commerce est stérile. Si sa liberté est précieuse, ce n'est pas parce qu'il est à désirer qu'il prenne, de ce chef, une grande extension. Mais c'est pour que les peuples ne s'acharnent pas, par des moyens artificiels, surtout par la guerre, à acquérir ou tâcher d'acquérir une hégémonie commerciale, qui n'est même pas un prix digne de tant

d'efforts. Au fond, Quesnay, tout en voulant le commerce libre, n'est pas très loin de l'idéal autarcique, celui d'un Etat qui se suffit largement à lui-même, qui produit pour sa population, et qui a toute la population qu'il peut nourrir. Autarcie sans contrainte, autarcie *naturelle*, mais autarcie, celle du « grand royaume agricole », qui consent au libre-échange, par respect des lois naturelles, de la liberté, par bienveillance humaine [15], et pour des raisons économiques secondaires [16], mais qui n'en a guère besoin. A la différence donc de nos libre-échangistes modernes, si les physiocrates associent pacifisme et libre commerce, ils n'entendent pas lier pacifisme et grand commerce. Leur pacifisme s'accorde plutôt avec une certaine conception de « chacun chez soi », et il est frappant qu'ils parlent de la possibilité de la France de se suffire dans une large mesure, à peu près comme les Bodin et les Montchrétien.

Il est d'ailleurs possible de concevoir que cette approximation d'autarcie — mais d'autarcie sans arrière-pensée d'hégémonie — pourrait se concilier en effet, fort bien, théoriquement, avec la doctrine pacifiste. Car, si un monde composé d'autarcies de ce genre existait, ne serait-il pas le plus enclin au pacifisme ? Aucun Etat n'entrerait plus dans le cycle de la concurrence, ni à main armée, ni autrement; chacun cultiverait son jardin; et les producteurs autonomes n'ont pas grande occasion de se quereller entre eux.

Vaine hypothèse, évidemment, curieuse seulement à signaler en passant. Autrement proche de la réalité modeste — et cependant risquant encore, aujourd'hui, de nous apparaître bien séduisante — la proposition de ce Goudar, qui, en 1757, préconisait un plan de trêve générale pour une période de vingt ans, convaincu que, si souverains et peuples pouvaient garder cette trêve durant cet espace de temps, ces vingt années les habitueraient à aimer la paix, et à ne plus la rompre ensuite...

15. Les mercantilistes français eux-mêmes appuyaient sur cette idée.

16. Pour se débarrasser, par exemple, d'un excédent de récolte, si la population ne suffit pas à l'absorber, ce qui serait, pour les physiocrates, préférable.

Cet espoir timide de Goudar n'aurait même pas été ratifié par beaucoup de ses contemporains britanniques, même parmi ceux que M. Silberner considère comme ralliés au grand mouvement libéral. Par ce Vanderlint, par exemple, précurseur des théories de l'*espace vital*, qui admet le droit d'un Etat surpeuplé à attaquer ses voisins pour leur arracher des territoires; par David Hume, qui ne trouve à blâmer, dans les guerres où son pays s'engageait si fréquemment alors, que son habitude de ne songer trop souvent qu' « à nuire à l'ennemi sans aucune réflexion sur nos intérêts »; même par Adam Smith, qui admet non seulement — ce dont on ne peut que le louer — que « la défense est d'importance plus grande que l'opulence », mais qui légitime la guerre pour des causes telles que le non-paiement d'une dette, et qui déclare « l'art de la guerre, sans contredit, le plus noble de tous ». Il considère même que les armées permanentes peuvent constituer un facteur de progrès —, et il insiste sur l'élan que la guerre imprime fréquemment aux manufactures. Constatations exactes en elles-mêmes, mais qui situent leur auteur à une certaine distance d'un pacifisme intégral.

III

En somme, l'histoire des doctrines des XVIe-XVIIIe siècles (et on pourrait en dire autant de celles du XIXe) nous montre, d'une manière constante, associées l'une à l'autre, les idées de paix et de liberté commerciale, comme celles de mercantilisme et de guerre. Cette liaison est peut-être un peu moins universelle qu'elle l'apparaît dans l'exposé de M. Silberner, qui modifie parfois un peu les classements généralement admis. Mais elle est évidente.

Peut-être serait-il hasardé de dire qu'elle se retrouve aussi générale dans l'histoire des faits. Charles Gide, qui se plaisait souvent à signaler les paradoxes de la vie économique, aurait peut-être fait remarquer ici que les peuples qui ont connu les plus longues périodes de paix extérieure sont des peuples ayant pratiqué une sévère *autarcie*, les peuples chinois et japonais, d'avant la pénétration européenne, avec

leurs ports fermés au commerce étranger. Il aurait fait remarquer aussi que le commerce a parfois apporté la guerre, même sous le drapeau du libre-échange, lequel, du reste, a souvent couvert la même marchandise que le protectionnisme mercantiliste, — c'est-à-dire l'esprit d'hégémonie.

C'est que, pourrait-on dire, encore, le commerce n'est pas, *en soi et par soi*, essentiellement pacificateur. Contre l'assertion de Mélon que « l'esprit de commerce et l'esprit de conquête s'excluent », proteste, du XVI[e] siècle à nos jours, toute l'histoire coloniale, peut-être même, une grande partie de l'histoire mondiale depuis l'antiquité. A peine serait-il paradoxal de renverser la proposition de Mélon et de dire que le commerce et la guerre *s'appellent*.

A cela, quoi de surprenant ? De toutes les formes de l'activité économique, le commerce — et surtout le commerce extérieur — n'est-il pas celui qui met le plus aux prises les *intérêts à l'état pur*, les intérêts brutalement chiffrés, se heurtant sans les adoucissements que la vie commune, la tradition nationale, les coutumes locales, le voisinage, la familiarité, apportent aux conflits d'intérêts dans d'autres branches de l'économie ? De sa nature, le commerce (surtout extérieur) est, de toutes ces branches, la moins pénétrée de ces influences morales. Et de là, sans doute, les longues défiances dont les moralistes de tous les temps l'ont entouré.

La vérité n'est-elle pas que ce commerce, libre ou réglementé, a besoin d'être gouverné par une doctrine morale ? Et non pas seulement cette doctrine qui, chez les physiocrates et leurs successeurs, s'attache à démontrer la solidarité des nations dans la prospérité commerciale, comme résultant de « lois naturelles » et d' « harmonies économiques ». Sans doute, ce serait beaucoup d'arriver à bien pénétrer les esprits de cette notion, vraie en général. Mais pour que le commerce contribue mieux à faire régner la paix parmi les hommes, il serait plus précieux encore que ceux-ci s'inspirent un peu d'une leçon que donnaient jadis quelques-uns de ces mercantilistes réputés si égoïstes et si durs; lorsqu'ils enseignaient, avec Bodin, par exemple, ou Montchrétien, que le commerce international répond à une intention providentielle, si bien, dit Bodin, que, si un peuple

bien pourvu refuse de commercer avec un autre qui l'est moins, c'est un crime contre l'humanité et une atteinte portée au plan divin. Pour lui, la liberté du commerce n'est pas imposée par des considérations exclusives d'intérêt économique. Elle est surtout un moyen de mettre en contact les peuples, de répandre la civilisation et les idées morales. Les hommes du xxe siècle, qui ont tant renouvelé des pratiques du mercantilisme n'en retiendront-ils que les pires enseignements ? Seront-ils insensibles à ce souffle de fraternité chrétienne qui les humanisait parfois ?

R. GONNARD.

LE SENS ET LA PORTÉE DU PRINCIPE DES COÛTS COMPARÉS

Dans le cours de son histoire, et aujourd'hui encore, la pensée économique n'apparaît jamais entièrement désintéressée. Ses efforts les plus abstraits et les plus objectifs ne sont pas sans rapport avec quelques préoccupations fondamentales concernant le bonheur humain.

Ce qui distingue toutefois la science économique des méthodes toujours plus ou moins envisagées, qui prétendent donner le secret de la réussite individuelle, c'est qu'elle se préoccupe d'abord de l'enrichissement des sociétés. Sans doute, elle s'inquiète aussi du sort fait à telle ou telle catégorie d'individus en tant qu'il a des répercussions sur celui de l'ensemble. Il n'en reste pas moins vrai de dire que la science économique telle qu'on la conçoit généralement, c'est-à-dire comme une recherche tout à fait indépendante de la morale, reçoit son impulsion de la préoccupation de la richesse sociale.

Dans la période historique où la science économique s'est constituée, c'est-à-dire depuis l'âge moderne, les sociétés, ce sont ces groupes sociaux qui gravitent autour d'un Etat pour finalement former une nation. Dans l'époque mercantiliste, c'est la préoccupation de la richesse de l'Etat qui anime les recherches économiques. Dans l'époque libérale classique, c'est la préoccupation de la richesse de la nation [1].

Frédéric List a commis un gros contresens lorsqu'il attribue à Adam Smith l'intention de découvrir les causes de l'enrichissement du monde sous prétexte que le titre de son ouvrage porte *Recherches sur les causes de la richesse des nations* [2]. Sans doute, le père du libéralisme n'admet plus que la prospérité d'une nation s'obtienne aux dépens des autres. Ce n'en est pas moins cette prospérité seule qui l'oc-

1. La différence entre ces deux points de vue est mise en évidence par Heckscher, *Mercantilism*, trad. anglaise, 2 vol., Londres, 1935.

2. *Richesse des nations*, trad. française, Guillaumin, 1843.

cupe, et spécialement la prospérité de *sa* nation, ainsi que tout son ouvrage l'indique.

Ce n'est que dans des temps très récents que le libéralisme en vient à reconnaître explicitement que ses intentions visent l'humanité considérée comme un tout. Bien plus, des néo-libéraux tels que Ludwig von Mises en viennent à refuser de considérer les préoccupations nationales, dont ils souhaitent la disparition.

Il semble cependant que la synthèse qu'il faut faire aujourd'hui des acquisitions de la pensée économique doit répondre également aux préoccupations qui peuvent se faire jour sur tous les plans où se manifestent des sentiments de solidarité entre les hommes, c'est-à-dire sur le plan de l'humanité et de la nation principalement, quoique non exclusivement sans doute.

Sur le plan de l'humanité, ou sur le plan international, comme sur le plan national, ce seront, d'ailleurs, les mêmes principes dont on devra dégager l'action décisive sur les progrès économiques : à côté de l'accroissement des facteurs de production disponibles, du progrès technique, de la transformation des formes de l'économie, on rencontrera la division du travail.

La division du travail entre les individus dans le cadre national a trouvé, au moins depuis Adam Smith, une forme qui l'impose à toute exposition élémentaire de l'économie politique. Il n'en est pas autant de la division du travail entre les nations, qui, jamais ignorée, n'a cependant pas encore reçu une expression capable de rallier tous les suffrages.

De tout temps il a été reconnu que les nations possèdent des aptitudes différentes et que cela doit les conduire à échanger entre elles certains produits. Le Moyen Age, à la suite d'Aristote, y voit la marque d'un destin de la Providence, qui veut la concorde entre tous les peuples. Les mercantilistes, sur ce point, adoptent les vues des théologiens[3]. Il est plus étonnant encore de constater qu'Adam Smith, qui

3. On trouvera de nombreuses citations de la période mercantiliste dans Jacob Viner, *Studies* : chap. I, *English Theories of foreign trade before Adam Smith.*

prétend révolutionner la politique commerciale, ne trouve rien à ajouter à cette idée qui lui parvient à travers tant de siècles. Sa conception de la division internationale du travail est un des points les moins ingénieux et les plus faibles de son œuvre :

« Si un pays étranger peut nous fournir une marchandise à meilleur marché que nous ne sommes en état de l'établir nous-mêmes, il vaut mieux que nous la lui achetions avec quelque partie du produit de notre propre industrie, employée dans le genre dans lequel nous avons quelque avantage » [4].

C'est ce qu'il est possible de trouver de plus clair dans Smith sur la division internationale du travail. Pourtant il est facile de voir d'après cette citation que sa pensée n'est ni homogène, ni profonde. Le premier membre de la phrase nous parle d'un pays étranger qui peut fournir une marchandise à « meilleur marché ».

Les différences d'aptitude entre les nations se traduiraient donc par des différences de prix ? Mais on sait aussi, et particulièrement depuis Smith, que les niveaux des prix sont le *résultat* des échanges internationaux. Cette première déclaration n'a donc rien de véritablement explicatif. Il faut alors se rejeter sur la seconde partie de notre citation, dans laquelle Smith parle d'un genre d'industrie pour lequel un pays a « quelque *avantage* ». Chaque nation doit donc exercer les productions dans lesquelles elle est avantagée, nous dirions aujourd'hui pour lesquelles elle réalise une moindre dépense de forces productives que les aûtres nations. Si l'idée n'est pas fausse, cette fois, elle se révèle tout à fait insuffisante. S'il fallait en rester là, il est certain que les possibilités de division du travail et d'échange entre les nations se révéleraient extrêmement minimes. On concevrait, sans doute, que des produits naturels nés sous des climats très différents s'échangent normalement entre les diverses parties du monde. Toute terre où des hommes peuvent vivre en grand nombre porte des récoltes également précieuses quoique à des titres très divers. Les peuples aussi auraient ainsi les

4. *Richesse des nations*, traduction française Guillaumin, 1843, p. 36, 103 et s.

moyens de faire durer d'importants courants d'échanges réciproques.

Mais les richesses minières, source de l'industrie, ne sont pas distribuées sur la terre dans les mêmes conditions. Elles sont fréquemment concentrées, sous leurs diverses formes, dans des aires très restreintes et, par conséquent, sont l'apanage de quelques peuples privilégiés. Par ailleurs, l'industrie éduque les hommes et décuple leur aptitude à produire. Il arrive ainsi que quelques peuples parviennent à réaliser dans des conditions plus avantageuses que tous les autres non seulement les produits agricoles auxquels leur climat et leur sol les consacrent, mais l'*ensemble* des productions industrielles.

Si l'on devait se borner au principe énoncé par Smith, les nations qui, dirons-nous pour simplifier, sont plus avantagées que les autres dans *toutes* les branches de la production ne devraient donc rien acheter aux autres. Elles ne pourraient d'ailleurs rien leur vendre non plus, faute pour ces dernières de disposer de moyens d'achat, qui sont nécessairement des marchandises exportées. Quelle plus belle défense de l'antagonisme entre les nations ploutocratiques et les nations prolétaires ?

Mais l'expérience montre que notre hypothèse est fausse et qu'elle dérive d'une analyse insuffisante du principe de la division du travail. Des nations comme l'Angleterre au début du XIXe siècle ou comme aujourd'hui les Etats-Unis produisent dans des conditions plus favorables que quiconque la plupart des produits industriels. Pourtant elles n'ont cessé d'échanger avec les autres de grandes quantités de produits industriels. Elles achètent à d'autres pays des marchandises que pourtant elles pourraient tirer de leur sol à des conditions plus *avantageuses*, si l'on ne considère que la *quantité* de travail, de capital, de terre fertile ou de mines fécondes qui leur serait nécessaire pour cela.

Sans doute, un simple moment de réflexion de la part d'un esprit même fort peu accoutumé aux analyses économiques permettra de répondre que si les Etats-Unis doivent acheter, à la France par exemple, c'est que le travailleur

américain a un salaire et un niveau de vie beaucoup plus élevés que le travailleur français et, par conséquent, que le travail revient beaucoup plus cher en Amérique qu'en France, malgré la supériorité de l'industrie américaine.

La réponse est juste sans doute, mais elle ne nous éclaire pas suffisamment encore. Elle ne nous dit pas quel est le principe qui tend à réaliser *naturellement* un partage de l'industrie entre les Etats-Unis et nous, *telles* marchandises étant produites de l'autre côté de l'océan, et telles *autres* du nôtre. Elle reconnaît que la division du travail se réalise entre les nations d'une manière beaucoup plus complète et aussi complexe que ne le pense Adam Smith. Mais elle ne dégage pas le principe exact de cette division.

L'analyse exacte du principe de la division internationale du travail est déjà en germe dans plusieurs écrits du XVIIIe siècle [5]. L'idée naquit alors que ce qui importait pour qu'un pays ait intérêt à acheter à un autre, ce n'était pas que telle marchandise fût produite avec une moindre dépense de forces productives à l'étranger, mais que ces dépenses fussent moins grandes que celles qui étaient nécessaires, dans le pays, à produire les marchandises données en échange de celles qui sont importées. Cette condition est nécessaire et suffisante pour que la division du travail soit avantageuse aux deux pays et, par conséquent, tende à se réaliser.

De là on pouvait tirer cette conséquence apparemment paradoxale qu'un pays avait parfois intérêt à se procurer à l'étranger ce qu'il pouvait produire à moindres frais sur son sol. Exprimer ce paradoxe sous une forme frappante, le rattacher à une règle générale donnant l'usage qui peut être fait par les nations de leurs avantages naturels, c'était donner la clef de la division internationale du travail. C'est ce que fit Ricardo, en 1817, dans le chapitre VII de ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt* :

« Un pays qui, par sa supériorité dans les machines et l'habileté de ses ouvriers, fabrique avec une plus grande économie de main-d'œuvre que ses voisins, peut, avec les

5. Cf. Viner, *Studies*, p. 104 et s.

produits de son industrie, faire venir du dehors le blé nécessaire à sa consommation lors même que son sol serait plus fertile et que le blé y viendrait avec moins de travail que dans le pays d'où il tirerait son approvisionnement. Supposons deux ouvriers sachant l'un et l'autre faire des souliers et des chapeaux : l'un d'eux peut exceller dans les deux métiers; mais, en faisant des chapeaux, il ne l'emporte sur son rival que d'un cinquième, ou de 20 p. 100, tandis qu'en travaillant à des souliers il a sur lui un avantage d'un tiers, ou de 33 p. 100. Ne serait-il pas de l'intérêt de tous les deux que l'ouvrier le plus habile se livrât exclusivement à l'état de cordonnier, et le moins adroit à celui de chapelier ? »[6]

Sous le nom de « loi des coûts comparés », ou de « théorie des coûts comparatifs », l'analyse ricardienne a été maintes fois reprise et soumise à des raffinements de plus en plus subtils par les Ecoles anglo-saxonnes. Des mains de Stuart Mill et de Bastable, elle est passée aujourd'hui dans celles de Taussig et de Viner. Vilfredo Pareto s'est gardé de l'abandonner, quoiqu'il en ait vu les imperfections, et, à sa suite, les économistes italiens la développent très généralement. Les Ecoles allemandes et autrichiennes, historiques ou marginalistes, l'ont longtemps dédaignée. Mais voici qu'un représentant de la jeune Ecole autrichienne, Gottfried von Haberler, tente de la renouveler. En France, enfin, elle est utilisée principalement par Colson et par M. Landry.

La théorie des coûts comparés a toujours été et est nécessairement dans un étroit rapport avec les controverses sur le libre-échange et la protection. C'est même la méconnaissance de cette théorie qui a rendu stériles beaucoup de ces controverses. Les objections de List à Stuart Mill ne pouvaient avoir qu'une portée bien limitée, pusqu'il n'avait qu'une vue très superficielle du principe de division internationale du travail, Ricardo étant presque inconnu en Allemagne à cette époque. Malheureusement beaucoup de polémiques se sont déroulées sur le thème fourni par Smith et List et ont versé dans la même stérilité.

6. Ricardo, *Œuvres complètes*, Guillaumin, 1847, chap. VII : *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (note de l'auteur).

La théorie des coûts comparés peut donc être une introduction précieuse à l'étude des effets de la politique commerciale. Nous n'entrerons pas ici dans cette étude même. Nous nous demanderons seulement quel est le sens et quelle est la portée de la théorie comme explication de la tendance naturelle à la division du travail entre les nations.

Ricardo et ses successeurs, en effet, ont prétendu exposer les raisons nécessaires et suffisantes de la circulation internationale des marchandises, en régime libéral, c'est-à-dire nous renseigner sur ce qui, en l'absence d'obstacles apportés au commerce, sera acheté et vendu à un pays par un autre, en raison du seul principe qui domine tous les phénomènes économiques : la recherche par les consommateurs et les producteurs dans tous les pays de leur plus grand avantage. La théorie des coûts comparés, si elle est exacte, possède donc une valeur considérable comme moyen d'approche vers une *doctrine* du commerce international.

Elle s'élève bien au-dessus d'un simple argument en faveur du libre-échange, car, si elle pouvait prétendre à la valeur d'un principe d'explication universelle, les protectionnistes eux-mêmes devraient la reconnaître comme une acquisition définitive de la science, et peut-être les gouvernements pourraient-ils s'en inspirer dans la conduite de leur politique commerciale, sur quelques principes doctrinaux que celle-ci puisse reposer par ailleurs. Avant même de se prononcer sur la portée doctrinale de la théorie, il est sans doute possible d'apprécier sa portée *pratique*. Nous essaierons donc de vérifier le sens, d'apprécier la valeur scientifique et la portée pratique de cette loi des « coûts comparés », considérée comme principe d'exploitation de l'*orientation naturelle des échanges internationaux des marchandises*.

Nous préciserons d'abord le problème auquel notre « loi » prétend apporter une réponse.

Nous examinerons ensuite cette réponse elle-même, dans sa forme classique, et dans sa forme la plus moderne.

Enfin, nous indiquerons par quelle voie elle débouche nécessairement dans la controverse doctrinale sur la politique commerciale.

***

Position du problème.

Tout observateur peut constater qu'un certain nombre de marchandises vont d'un pays à un autre. Si cet observateur est un homme d'affaires au courant des prix pratiqués sur les divers marchés nationaux, il saura que, d'une manière très générale, les marchandises vont des pays où elles sont les moins chères vers les pays où elles le sont le plus.

La compréhension des faits ainsi obtenue n'est pas très profonde. Les prix se déterminent dans les divers pays sous l'influence d'une multiplicité de causes. Essaiera-t-on de remonter directement à celles-ci ? On risquerait de n'obtenir que des explications dispersées.

L'ambition de l'économiste est de découvrir une explication plus directe, rattachant les modifications dans les prix des marchandises à quelque trait spécifique, s'il en existe, de l'échange international [7]. Le problème à résoudre ici gagne à être posé de la manière suivante : les échanges de marchandises entre les pays déterminent la nature des productions qui sont poursuivies dans chacun d'entre eux, c'est-à-dire déterminent la *localisation* internationale des productions. Cette localisation internationale, problème auquel nous cherchons une solution simple, n'est qu'un cas particulier du *problème général de la localisation des industries.*

Si l'on pouvait imaginer un ensemble économique à l'intérieur duquel tous les facteurs de la production pourraient se déplacer librement et où il soit possible de négliger les frais de transport des marchandises, le problème de la localisation à l'intérieur de cet ensemble serait relativement simple : chaque bien serait produit là où les conditions sont les plus avantageuses, et il serait distribué partout au même prix.

Un tel ensemble économique ne se rencontre évidemment jamais. Il y a au moins un facteur de production qui n'est pas mobile : la terre; et il y a toujours des frais de transport appréciables. Le problème de la localisation des indus-

7. Et surtout de raisonner sur les avantages réels obtenus par l'échange.

tries à l'intérieur d'un ensemble économique concret devient extrêmement complexe [8]. Il suffit ici de retenir l'idée que la localisation se réalisera en grande partie à la suite de mouvements des facteurs de production mobiles, le capital et le travail se déplaçant, par exemple, vers les sources les plus favorables de matières premières.

Si maintenant nous mettons en présence deux ensembles économiques tels que celui que nous venons d'envisager, et s'il n'y a entre eux aucune possibilité de communication, il est évident que la localisation se réalisera indépendamment dans chacun d'entre eux, quoique suivant les mêmes principes. Dans chaque ensemble, la culture, par exemple, à laquelle sera consacrée une terre, ne dépendra que des besoins de la population de l'ensemble considéré et de la fertilité des autres terres de cet ensemble.

Il pourra ainsi exister des contrastes extraordinaires entre les conditions de production dans les deux ensembles. Si, par exemple, ceux-ci étaient des pays comme la France et l'Italie, on pourrait voir un sol d'une égale fertilité porter dans le premier pays des landes et dans le second du blé. On verrait encore en France des mines pauvres, désertées, pendant qu'en Italie des travailleurs en grand nombre seraient occupés à l'exploitation de mines également pauvres, ou même davantage.

Supposons, au contraire, que les territoires de la France et de l'Italie se trouvent réunis si intimement que rien ne rattache les individus et les capitaux à une partie du territoire global plutôt qu'à une autre. On verrait, évidemment, une grande partie du sol anciennement italien vidé complètement de ses habitants. Les terres pauvres cultivées en blé retomberaient en friche, les mines les plus pauvres seraient abandonnées. Les forces de travail et les capitaux anciennement italiens se localiseraient en grande partie sur le territoire anciennement français, là où les facilités de production sont les plus grandes, suivant les principes qui gouvernent la localisation dans un ensemble économique unique.

On voit qu'entre ces deux situations, deux pays sans rela-

8. Cf. Bertil Ohlin, trad. anglaise : *Interregional and international trade*, chap. x et xi, Cambridge, 1935.

tions, ou intégralement fusionnés, il y en a une troisième qui seule est conforme à la réalité : c'est la situation dans laquelle la France et l'Italie sont des *ensembles économiques distincts, mais en relations commerciales l'un avec l'autre.*

Ce sont des ensembles économiques distincts, parce que les difficultés de circulation des facteurs de production sont nettement moins grandes à l'intérieur de chaque pays que de l'un à l'autre. Cette opposition ne se retrouve pas en ce qui concerne la circulation des marchandises, puisqu'il arrive même fréquemment que les frais de transport soient moindres d'un pays à un autre, que d'un point à un autre dans un même pays [9]. Il est donc permis de dire que les marchandises circulent plus facilement entre ces ensembles économiques que les facteurs de production. Pour prendre un exemple, tandis que, dans notre seconde hypothèse, les Italiens venaient cultiver le sol français, il pourra maintenant se faire qu'ils achètent des produits agricoles français.

Il n'y a pas lieu d'essayer de définir plus rigoureusement les nations du point de vue qui nous occupe. Le problème que nous voulons résoudre peut se poser également à propos des relations entre des régions, ou même entre certains groupes de nations. Il y a finalement une quantité de problèmes de localisation qui se posent à des échelles différentes. Le cadre international paraît être un des plus intéressants pour l'analyse, mais il n'a rien d'exclusif.

Telle qu'elle a été développée par Ricardo et par les auteurs les plus récents, la « loi des coûts comparés » prétend résoudre le problème de la localisation des industries entre les nations, moyennant deux simplifications :

1° On suppose qu'il n'existe aucune circulation des facteurs de production entre les nations;

2° Les nations sont supposées conformes au type idéal de l'ensemble économique que nous avons décrit : tous les facteurs de production sont censés y circuler librement et toutes les marchandises s'y mouvoir sans frais [10].

9. Cf. *Reports of the United States tariff commission*, sur les coûts de production en différents pays, cité par Viner, *Studies*, p. 467.

10. Viner prétend (*Studies*, p. 597) que la théorie classique suppose une

Cela revient à poser le problème de la localisation internationale indépendamment de tous les autres problèmes de localisation. Nous accepterons ce procédé d'analyse pour exposer et discuter la « loi des coûts comparés ». Bien entendu, toute tentative d'explication plus complète de l'orientation des échanges internationaux devrait réintégrer les deux facteurs éliminés, c'est-à-dire s'efforcer de résoudre *conjointement* tous les problèmes de localisation.

*
* *

Le principe des coûts comparés dans sa forme classique.

Pour remonter des prix à un facteur simple des échanges internationaux, Ricardo a trouvé, dans sa théorie du coût de production, un instrument extrêmement fécond; du moins en apparence : si les coûts des marchandises peuvent être représentés par les heures de travail dépensées dans la production d'une unité de chacune d'entre elles, ils seront d'autant plus élevés que les « avantages naturels » dont jouit le pays sont faibles. Si le sol est peu fertile, si les mines sont pauvres, si les travailleurs sont peu habiles, si les capitaux sont peu abondants, il faudra évidemment d'autant plus d'heures de travail pour produire telle ou telle marchandise.

Un pays achètera donc à un autre d'abord s'il est moins avantagé que lui dans certaines productions, et si en outre il a les moyens de payer les marchandises achetées.

Comme moyen de règlement, Ricardo ne veut envisager que les créances nées d'une vente de marchandises. Pour acheter, il faut donc vendre. Et ainsi il semblerait que pour acheter les marchandises qu'un autre pays produit plus facilement, tout pays devrait lui-même produire d'autres catégories de marchandises avec moins de difficultés et les vendre à l'extérieur.

immobilité spatiale des facteurs entre les nations, et une mobilité (*occupational*) quant aux emplois à l'intérieur.

On peut poser le problème ainsi si l'on veut envisager le commerce international sans tenir compte des frais de transport, intérieurs comme extérieurs. Mais, si l'on veut envisager les frais de transport entre les nations, il faut poser explicitement qu'il n'en existe pas à l'intérieur, c'est-à-dire qu'il y a parfaite mobilité « spatiale » des facteurs et des marchandises à l'intérieur.

Ce cas évidemment se réalise. Le coton est produit plus facilement en Egypte qu'en Angleterre. Mais le charbon est produit plus facilement en Angleterre. Il y aura donc échange entre ces deux pays, fondé sur l'existence de différences absolues entre les coûts des marchandises, se réalisant tantôt au profit d'un pays, et tantôt au profit de l'autre : on pourrait les appeler des *différences alternatives de coûts absolus*.

Mais on sent bien que le principe qui vient d'être énoncé ne suffit pas à expliquer tous les échanges de marchandises entre les nations. Il y a, en effet, des nations qui sont avantagées dans la production de toutes les marchandises ou de presque toutes. Tel serait le cas aujourd'hui des Etats-Unis. Est-ce que ces nations vont se trouver complètement indépendantes des autres pour la raison que, leurs coûts en travail étant moins élevés pour l'ensemble des marchandises, elles n'ont pas intérêt à acheter quoi que ce soit à l'étranger, et ne peuvent par conséquent rien lui vendre ?

C'est pour échapper à ce paradoxe que Ricardo a accompli ce qui a été appelé un véritable tour de force intellectuel en dégageant sa « loi des coûts comparés ».

La fameuse « loi » repose tout entière sur l'idée que l'on doit avoir avantage à acheter à l'étranger non seulement si certaines marchandises coûtent moins cher en travail, mais encore si en envoyant une certaine quantité de marchandises nationales on peut se procurer davantage de marchandises étrangères que l'on aurait pu en produire avec les forces de travail consacrées à la production des marchandises exportées.

Cette situation, pour Ricardo, est normalement celle de nombreux pays en relation avec d'autres qui sont moins avantagés sous tous les rapports. Ces derniers ont un intérêt évident à acheter; il ne leur manque que les moyens d'achat. Les pays riches les leur fournissent, puisqu'ils ont intérêt *eux-mêmes* à importer certaines marchandises.

Pour suivre la démonstration ricardienne, adoptons l'exemple même de l'auteur :

— en Angleterre :

une unité de drap coûte 100 heures de travail;
une unité de vin coûte 120 heures de travail;

— au Portugal :

une unité de drap coûte 90 heures de travail;
une unité de vin coûte 80 heures de travail.

L'Angleterre a évidemment intérêt à acheter du drap ou du vin au Portugal, si elle a les moyens de les payer.

Mais le Portugal aussi a intérêt à acheter *du drap* en Angleterre, bien qu'il puisse le produire à moindre coût. Supposons, en effet, que le Portugal consacre 90 heures de travail employées à la production du drap à produire désormais du vin. Il obtiendra avec ces 90 heures 1,2 unité de vin, par exemple. Ces 1,2 unité seront envoyées à l'Angleterre qui acceptera certainement de payer pour elles plus d'une unité de drap puisque chez elle le vin coûte plus que le drap; admettons qu'elle donne 1,5 unité de drap. En transportant 90 heures de travail de la production du drap à la production du vin, et en achetant du drap en Angleterre contre le vin produit en supplément, le Portugal aura gagné 0,5 unité de drap.

Dans ces conditions, le Portugal se spécialisera dans la production du vin tandis que l'Angleterre se spécialisera dans la production du drap. (En effet, non seulement le vin coûte moins cher au Portugal, mais encore chaque fois que l'Angleterre transfère 120 heures de travail de la production du vin à celle du drap, elle obtient, par exemple, 1,3 unité de drap qui pourront être échangées contre plus d'une unité de vin du Portugal).

Mais quelle est la vertu des chiffres choisis qu'ils montrent ainsi l'avantage d'un échange pour les deux pays ? Elle tient simplement au fait qu'il y a une différence dans les coûts comparés des deux marchandises dans l'un et l'autre pays, c'est-à-dire que les rapports des coûts de chaque marchandise dans l'un et l'autre pays ne sont pas égaux.

Ces rapports sont : $\frac{100}{90}$ pour le drap, $\frac{120}{80}$ pour le vin. $\frac{100}{90}$ étant plus petit que $\frac{120}{80}$, le coût de production du drap anglais est plus proche de celui du drap portugais que le coût du vin anglais de celui du vin portugais. C'est ce que l'on

exprime en disant que l'Angleterre, quoique souffrant d'un désavantage absolu aussi bien pour le drap que pour le vin, a cependant un *avantage comparatif* dans la production du drap.

Finalement, la « loi des coûts comparés » peut s'exprimer sous la forme du principe général suivant : *chaque pays se spécialise dans la production pour laquelle il est le plus avantagé ou le moins désavantagé*, et il achète à l'extérieur la marchandise pour laquelle il est le moins avantagé ou le plus désavantagé.

Tel est le principe, vieux de plus d'un siècle, dont l'analyse occupe encore bien des économistes imbus des plus récents progrès de la théorie économique. Essayons de déterminer si sa portée véritable justifie une si rare fortune.

*
* *

Y A-T-IL UNE LOI DES COÛTS COMPARÉS ?

Tout d'abord, ce principe mérite-t-il d'être qualifié de « loi », ainsi qu'on le fait le plus fréquemment ? A-t-il un sens normatif ? *Suffit-il* que des différences entre les rapports des coûts de deux marchandises en deux pays soient constatées pour qu'il y ait nécessairement des échanges réciproques de ces marchandises ?

Pour Ricardo, la réponse est affirmative, mais pour une raison qu'il faut mettre en évidence : il ne considère que les échanges de marchandises entre les pays intéressés; il n'admet pas que les créances et les dettes nées d'opérations non commerciales aient une importance dans l'établissement des courants de marchandises. A cette condition, il est certain que son principe a une valeur normative : puisque chaque pays achète à l'extérieur dès qu'il y a intérêt, mais n'achète que s'il peut vendre, il est certain que la condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait échange entre les pays est que chacun d'eux ait un intérêt à acheter à l'autre. Il est certain aussi que l'échange est réciproque.

Mais on reprochera aux expressions telles que « l'intérêt d'un pays » d'être très éloignées des calculs économiques

réels, qui sont des calculs effectués *par des individus* : les consommateurs et les commerçants dans l'un et l'autre pays.

Or ces individus n'apprécient pas les différences qui se présentent entre les coûts relatifs, ils apprécient seulement des différences de prix. Le consommateur achète la marchandise au plus bas prix, le commerçant exporte ou importe selon que la marchandise est à un prix inférieur ou supérieur à l'étranger.

Cette objection, cependant, ne suffit pas à ruiner le raisonnement ricardien. Elle tombe d'elle-même si l'on admet de faire appel à un appareil logique qui en fait le soutien dans l'œuvre de Ricardo : la théorie de l'équilibre automatique de la balance des comptes. C'est donc cette théorie qu'il faudrait discuter pour apprécier la valeur normative du principe des coûts comparés.

Il n'est cependant pas nécessaire d'aller jusque-là. On peut montrer d'une manière plus simple que, dans les conditions où nous nous sommes placés avec Ricardo, l'échange réciproque doit se réaliser.

Il nous suffit de remarquer que, suivant l'hypothèse ricardienne admise provisoirement, les prix des marchandises doivent varier proportionnellement aux prix des heures de travail, aux salaires. Il est également conforme à l'hypothèse de la parfaite mobilité des facteurs de production à l'intérieur de chaque nation d'admettre que toutes les heures de travail sont payées le même prix, quelle que soit la production à laquelle elles sont employées.

Supposons alors qu'au point de départ, avant qu'aucune relation soit établie entre les deux pays, les salaires horaires soient les mêmes dans ces pays, exprimés dans une monnaie internationale telle que l'or. Dans ces conditions, des commerçants anglais vont acheter du vin au Portugal, puisqu'il est moins cher dans ce pays. Mais alors les forces de travail employées dans la production du vin en Angleterre vont se trouver sans emploi. Il va en résulter une baisse des salaires en Angleterre qui devra se poursuivre jusqu'au moment où le drap sera moins cher en Angleterre qu'au Portugal, puisque c'est seulement en envoyant son drap que l'Angleterre peut payer son vin. En même temps, au Portugal, la demande de

vin augmentant, les salaires vont hausser, ce qui fera monter le prix du drap, le rapprochant ainsi du prix antérieur en Angleterre. Ainsi, les relations des prix qui au début étaient identiques aux relations des coûts en travail sont devenues, par exemple : $\frac{80}{99}$ et $\frac{96}{88}$ [11], ce qui montre à l'évidence l'intérêt de l'échange pour chaque pays.

Ces mouvements de prix *doivent* se produire, et *eux seuls* peuvent se produire (dans les hypothèses admises) s'il n'y a entre les pays considérés d'autres moyens de règlement que les créances commerciales.

Mais cette dernière condition est-elle toujours remplie ? Evidemment non, et c'est là ce qui détruit la portée normative du principe des coûts comparés. En dehors des mouvements de métal précieux dont l'ampleur est limitée par l'importance même du stock détenu par chaque pays, la balance des comptes d'une nation comporte aujourd'hui de multiples éléments à côté des créances et des dettes commerciales. Les créances non commerciales permettent à un pays d'acheter à son débiteur sans qu'il soit obligé de lui vendre. Il pourra donc se présenter des cas dans lesquels, bien qu'il y ait différence entre les coûts comparés, il n'y ait pas d'échange *réciproque*, et d'autre part des cas dans lesquels il y ait échange sans différence entre les coûts comparés.

En effet, lorsqu'un pays a une dette envers un autre, le pouvoir d'achat est diminué dans le pays débiteur, augmenté dans le pays créancier. Les prix baissent dans le premier, montent dans le second. Ces mouvements des prix viennent s'opposer ou s'ajouter à ceux qui ont eu lieu en raison des différences entre les coûts comparés. Pour reprendre notre exemple précédent, supposons que naisse une créance de l'Angleterre contre le Portugal. Les prix vont monter en Angleterre, ils vont baisser au Portugal. Il pourra se faire que les prix reviennent à leur niveau primitif, de sorte que les relations des prix soient de nouveau : $\frac{100}{90}$ et $\frac{120}{80}$ (les prix anglais étant remontés de 20 p. 100 et les prix portugais ayant

11. Les prix baissant de 20 p. 100 en Angleterre et montant de 10 p. 100 au Portugal.

baissé de 10 p. 100). A ce moment, l'Angleterre seule aura intérêt à acheter au Portugal et elle le pourra puisqu'elle a une créance contre ce pays.

D'autre part, imaginons deux pays entre lesquels il n'y ait pas de différence entre les coûts comparés. Les relations entre leurs coûts sont, par exemple : $\frac{100}{50}$ et $\frac{50}{25}$. Entre ces deux pays, il n'y a pas normalement d'échange. Si au début de leurs relations le pays le moins favorisé a acheté à l'autre, les salaires de celui-ci, en raison du pouvoir d'achat transféré, ont dû augmenter jusqu'au point où les relations des prix sont devenues : $\frac{100}{100}$ et $\frac{50}{50}$. Alors l'échange a cessé. Mais il peut reprendre dans un sens ou dans l'autre si l'existence d'une créance au profit d'un pays provoque un écart de prix. Une certaine quantité des deux marchandises sera achetée par le pays créancier, pour une valeur globale correspondant au montant de la créance.

Pour parler en toute rigueur et sans préjugé du problème des règlements internationaux, on doit donc dire que le principe des coûts comparés n'indique que la *possibilité* de l'échange réciproque de deux marchandises entre deux pays dans certaines conditions. Il n'est pas une loi, mais un principe explicatif.

Même ainsi limitée, sa portée n'en resterait pas moins très considérable, car il permettrait de dresser un tableau simple des cas dans lesquels il peut y avoir des mouvements de marchandises entre deux pays. Ces cas seraient :

1° Différence alternative des coûts absolus : Echange réciproque.

2° Existence de créances non commerciales : Mouvement de marchandises vers le pays créancier.

3° Supériorité absolue des coûts en travail des deux marchandises dans un pays, égalité des rapports des coûts, absence de créances non commerciales : Pas de mouvements de marchandises.

4° Supériorité absolue des coûts dans un pays, différence entre les rapports des coûts, absence de créances non com-

merciales : Echange réciproque de marchandises suivant le principe des coûts comparés.

Il est juste de remarquer que ce quatrième cas serait sans doute le plus important. Ainsi, même accompagné d'une condition supplémentaire, le principe des coûts comparés pourrait prétendre indiquer la raison de la majeure partie des courants internationaux de marchandises.

*
* *

Extension du principe dans sa forme classique.

L'exemple ricardien, comportant seulement deux pays capables de produire les deux mêmes marchandises, paraît bien loin des conditions réelles des échanges internationaux. Il importe maintenant de montrer que, si l'on accepte la relation entre coût et quantité de travail, les quatre cas énumérés ci-dessus permettent d'analyser *tous les mouvements de marchandises* entre *un nombre quelconque de pays*, et *compte tenu des frais de transport* des marchandises entre ces pays.

Plaçons-nous d'abord dans l'hypothèse de deux pays seulement en présence, mais qui peuvent produire chacun une grande diversité de marchandises. L'action isolée ou combinée des quatre facteurs des échanges internationaux peut être exposée à partir d'un seul exemple.

Dans chaque pays, rangeons les marchandises de telle sorte que les rapports des coûts d'une même marchandise dans les deux pays aillent en croissant. On aura par exemple :

Coût des marchandises :

	A	B	C	D	E	F	G	H
Pays I..............	10	10	10	10	10	10	10	10
Pays II..............	20	18	16	14	12	10	10	8

D'après cette liste, le pays I a un avantage comparatif dans la production de chaque marchandise par rapport à toutes les marchandises placées à droite, sauf en F par rapport à G. Par ailleurs, il existe des différences alternatives de coûts absolus

pour la marchandise H par rapport à toutes les marchandises de A à E. Enfin, pour les marchandises F et G, il y a égalité des rapports de coûts.

Dans une telle situation, si l'on suppose que les coûts expriment aussi les prix au point de départ, des échanges réciproques s'établiront d'abord entre les marchandises qui présentent des différences alternatives de coûts absolus, c'est-à-dire entre H et A... E. Parmi ces dernières, ce sera d'abord la marchandise A la plus avantageuse pour le pays II qui sera exportée. Les autres le seront dans l'ordre de la liste.

Une fois ces premiers échanges effectués, il restera en présence d'abord des marchandises B ... E, entre lesquelles existent des différences de coûts comparés. Conformément au mécanisme que nous avons décrit, tous les prix s'élèveront d'une même proportion en I, s'abaisseront en II, de telle sorte que les prix d'un certain nombre de marchandises, D, E, par exemple, deviennent inférieurs en II, tandis que les prix des marchandises B et C resteront inférieurs en I. Entre ces deux groupes de marchandises s'établiront des échanges réciproques.

Quant aux marchandises F et G, dont les rapports de coûts sont égaux, si elles étaient seules en présence, elles ne seraient pas échangées. Mais elles aussi ont obéi aux mouvements généraux des prix qui sont intervenus. Elles sont ainsi devenues plus chères dans l'un des pays, le pays I par exemple, et doivent être importées par ce pays. Elles se comportent, en fait, comme une seule et même marchandise.

Enfin, il est également facile de tenir compte des créances d'origine non commerciale qui peuvent exister entre les deux pays. Ces créances provoquent des mouvements de prix qui s'ajoutent ou s'opposent à ceux qui sont déclenchés par les différences de coûts comparés. Si, par exemple, le pays I est créancier du pays II, ses prix monteront davantage, tandis que ceux du pays II baisseront davantage. Ainsi, un plus grand nombre de marchandises verront leurs prix s'abaisser en II au-dessous des prix du pays I, ce qui permettra à celui-ci d'importer davantage.

On voit ainsi que tous les facteurs des échanges interna-

tionaux aboutissent à partager la liste que nous avons dressée en deux zones : chacune comprend les marchandises produites et exportées par un pays. Il est très important de remarquer que le principe des coûts comparés à lui seul ne peut indiquer *où* se fera la séparation [12]. Il indique seulement l'*ordre* dans lequel les marchandises seront achetées par un pays à l'autre. Pour le pays I, cet ordre est : G, F, E, D, C, B, A; pour le pays II, c'est l'ordre inverse : A, B, C, D, E, F, G.

Cette généralisation du principe des coûts comparés nous révèle mieux encore son caractère et sa portée dans la forme classique. Il n'est pas une loi, mais seulement un instrument d'analyse. Lorsqu'une différence existe entre les rapports des coûts de deux marchandises pour deux pays, il *pourra* s'établir un échange réciproque de *ces* deux marchandises, mais cela n'est aucunement certain. Cela dépendra de la place tenue par les rapports des coûts des marchandises considérées dans notre liste des avantages comparatifs.

Par contre, la considération d'un nombre quelconque de marchandises met encore mieux en relief le principe des coûts comparés parmi les facteurs des échanges internationaux. Les autres facteurs apparaissent seulement comme des facteurs adjacents venant modifier la nature des marchandises échangées. Mais il paraît certain que le plus grand volume d'échanges sera dû, en toute hypothèse, à l'existence d'avantages comparatifs.

Il est cependant un facteur qui vient restreindre la portée du principe des coûts comparés : c'est l'existence des frais de transports entre les pays. Cette circonstance n'est pas difficile à intégrer dans nos explications; il suffit de reconnaître que chaque marchandise ne sera exportée que si la différence de prix entre le pays vendeur et le pays acheteur est plus considérable que les frais de transport. Il est aisé de représenter cette circonstance par rapport à notre liste

12. Cette séparation devra se faire de telle sorte que la balance des comptes de chacun des pays soit équilibrée. La nature des marchandises importées et exportées dépendra principalement de la demande qui existe pour ces marchandises dans l'un et l'autre pays.

d'avantages comparatifs. Le schéma de la page 33 prendra la forme suivante :

Prix des marchandises (réels ou virtuels).

	A	B	C	D	E	F	G	H
Pays I......	11	11	11	11	11	11	11	11
Pays II......	15	13,5	12	10,5	9	7,5	6	4,5
	Marchandises produites en I.		Marchandises non échangées.			Marchandises produites en II.		

On a supposé que les prix avaient augmenté de $\frac{1}{10}$ en I, et diminué de $\frac{1}{4}$ en II. Les frais de transport sont supposés :

supérieurs aux $\frac{2}{9}$ de la valeur des marchandises en II;

inférieurs aux $\frac{25}{11}$ de la valeur des marchandises en I.

Ainsi, quel que soit le point de la liste où se fixe la ligne de partage entre exportations et importations, il y aura autour de cette ligne une zone, de part et d'autre, comprenant des marchandises dont les différences de prix entre les deux pays sont moins considérables que les frais de transports Ces marchandises ne seront donc ni importées ni exportées, elles seront produites dans les deux pays.

En réalité, d'ailleurs, les frais de transport n'auront pas exactement la même incidence sur toutes les marchandises. Ces frais représenteront une charge plus ou moins lourde par rapport au prix unitaire de chaque marchandise. Cette circonstance pourra faire que l'ordre des marchandises dans la liste soit quelque peu modifié. L'ordre qui s'établira sera tel que les différences de prix aillent en décroissant puis en croissant, compte tenu des frais de transports pour chaque marchandise. Des frais de transport très élevés incombant à une marchandise dont les coûts sont très différents entre les deux pays n'empêcheront pas cette marchandise d'être exportée, mais ils modifieront sa place dans la liste et par conséquent le moment auquel elle sera exportée lorsque les échanges se feront de plus en plus faciles entre les deux pays.

L'effet des droits de douane est tout à fait analogue à celui

des frais de transports. Comme ceux-ci, ils contribuent à créer une zone de marchandises non échangées, et s'ils sont particulièrement lourds pour une marchandise, ils modifient sa place dans la liste des possibilités d'exportation.

Ces considérations nous rapprochent beaucoup des conditions réelles des échanges internationaux. Il y a toujours, en fait, un nombre important de marchandises qui sont produites dans plusieurs pays à la fois.

Il nous reste enfin à nous placer dans l'hypothèse d'un nombre quelconque de pays en présence.

Dans ce cas, la liste des coûts en travail dans un pays doit être confrontée avec chacune des listes des coûts dans les autres pays. On peut encore établir ces listes dans l'ordre des avantages comparatifs.

On aura, par exemple :

	A	B	C	D
	—	—	—	—
Pays I..	20	20	20	20
Pays II.	20	18	16	14

	C	A	B	D
	—	—	—	—
Pays I....	20	20	20	20
Pays III...	22	14	14	16

Il est certain que le pays I cherchera à obtenir la marchandise là où elle est le moins cher. Il n'aura pas à s'inquiéter de savoir s'il a des moyens de règlements à l'égard de tel ou tel pays particulier, puisque nous supposons les moyens de règlements internationaux valables dans tous les pays indifféremment.

De la liste établie entre les pays I et II on devra donc écarter les marchandises telles que A et B, qui sont moins chères dans le pays III (et de même toutes celles qui seraient moins chères dans un autre pays).

Entre ces listes tronquées tendront à s'établir des échanges conformément au principe des coûts comparés. Mais évidemment ces échanges se produiront par l'intervention de modifications dans les prix qui viendront modifier les différentes listes. Une marchandise primitivement moins chère en III pourra devenir moins chère en II. Et ce ne sont pas seulement les échanges entre le pays I et chacun des autres qui modifieront les prix, mais les échanges de tous les autres pays *entre eux*.

Ainsi, les mouvements de marchandises entre deux pays seront étroitement solidaires de ceux qui se produiront au même moment dans le monde entier. Suivre l'établissement des différences de prix qui donneront lieu aux échanges serait extrêmement complexe, et peut-être impossible. Il est certain néanmoins que ces différences s'établiront suivant le principe des coûts comparés si les bases de celui-ci sont exactes, compte tenu des facteurs adjacents : différence alternative de coûts absolus, existence de moyens de règlement d'origine non commerciale.

Finalement, le principe des coûts comparés ne nous indique pas dans quel ordre un pays achètera diverses marchandises à l'ensemble des autres; il nous indique seulement l'ordre d'achat et de vente de chacun des pays par rapport à *l'un* des autres. Ainsi, d'après notre exemple, nous savons que le pays I n'achètera la marchandise dans le pays II qu'après y avoir acheté les marchandises A et B, et qu'au contraire il n'achètera A en III qu'après y avoir acheté C. Mais nous ne savons pas si, en fait, C sera acheté en II ou en III, et par conséquent après A et B ou avant A. Cela dépendra de l'évolution des prix dans les différents pays sous l'influence de l'ensemble des mouvements de marchandises qui se produiront.

*
* *

PORTÉE HYPOTHÉTIQUE DES COÛTS COMPARÉS DANS SA FORME CLASSIQUE.

Même limitée aux relations entre deux pays, la portée explicative du principe des coûts comparés serait grande. Elle pourrait nous renseigner sur la nature des échanges qui devraient se dérouler chaque fois que les relations commerciales entre deux pays seraient améliorées par un abaissement des barrières douanières, par une amélioration des moyens de transports, etc. Dans sa forme classique, par conséquent, nous aurions là déjà un instrument d'une valeur inappréciable non seulement sur le plan scientifique, mais encore sur le plan pratique.

En effet, si le principe des coûts comparés, même dépouillé de son titre trop ambitieux de « loi », restait au centre de toute explication des mouvements internationaux de marchandises, ne pourrait-il en même temps prétendre à guider efficacement la politique commerciale des Etats ?

Si chaque pays se protège peu ou beaucoup, ne faut-il pas du moins que ce protectionnisme soit rationnel, c'est-à-dire que les droits établis atteignent exactement le but visé, et celui-là seulement ? Or, il ne faut pas oublier que l'établissement d'un droit de douane sur une marchandise tend à modifier l'ensemble des prix dans le pays. L'équilibre des relations avec l'étranger doit s'établir sur de nouvelles bases, moyennant des modifications dans les niveaux des prix. Il en résulte des effets seconds de la protection qui peuvent être très importants. Par exemple, l'importation d'une autre marchandise sera favorisée ou l'exportation d'une troisième considérablement gênée.

Mais ne trouverait-on pas dans le principe des coûts comparés un guide précieux au milieu de cet enchaînement de phénomènes ? Supposons que le gouvernement du pays I veuille empêcher l'entrée de la marchandise F (schéma p. 33). Cela revient à déplacer cette marchandise dans la liste des avantages comparatifs. Mais le gouvernement peut savoir que s'il y parvient, la marchandise qui succède immédiatement à F dans la liste, c'est-à-dire la marchandise E, tendra à prendre la place de celle-ci dans le groupe des marchandises importées par le pays I. En effet, le droit établi sur F tend à faire monter les prix en I, à les faire baisser en II. Par conséquent, l'écart de prix entre les deux pays pour la marchandise E augmente. Il peut devenir supérieur aux frais de transport. A ce moment, le pays II tendra à accaparer la production de cette marchandise. En même temps, d'ailleurs, l'écart de prix pour une marchandise telle que B aura diminué. Cela pourra gêner ou empêcher son exportation par le pays I.

Prenons encore le cas d'un pays qui cherche moins à protéger telle ou telle production qui a conservé une certaine complexité à son économie. S'il est avantagé par exemple en matière industrielle et s'il veut sauvegarder une part de son

agriculture, quels produits agricoles devra-t-il protéger de préférence ?

Ici encore, le principe des coûts comparés pourrait fournir un élément de réponse. A supposer que les marchandises F et G soient des produits agricoles, le pays I devra protéger D de préférence. Il y parviendra, en effet, moyennant des droits relativement moins élevés, ce qui évitera de surcharger les consommateurs nationaux et apportera le moins de perturbations possible aux échanges.

Enfin, imaginons un pays qui cherche à combler le déficit de sa balance commerciale en développant ses exportations. Quelles productions devra-t-il favoriser d'abord? On pourrait répondre encore celles qui, sur la liste des avantages comparatifs, sont les plus proches de la limite d'exportation, par exemple C puis D, pour le pays I, si la limite d'exportation est située entre B et C. Une telle politique procurerait les résultats cherchés aux moindres frais.

En fait, chaque gouvernement devrait dresser une liste des marchandises telle que les prix actuellement demandés par les industries nationales (ou les prix qui devraient être demandés par les marchandises qui ne sont pas produites actuellement sur le sol national) comparées aux prix dans le pays étranger révèlent des différences sans cesse décroissantes à leur profit, puis sans cesse croissantes à leur détriment. Ils devraient, par conséquent, dresser notre schéma de la page 33.

D'après ce schéma, si le principe des coûts comparés est exact, on doit pouvoir dire que les marchandises produites dans le pays avec le moindre avantage de prix B puis A pour le pays I risquent l'une après l'autre de ne plus pouvoir être exportées si le niveau des prix hausse à l'étranger, par exemple à la suite de l'établissement d'un droit de douane sur l'une quelconque des marchandises importées. De même les marchandises qui étaient produites dans le pays, parce que l'écart de prix avec l'étranger était trop faible, tendront à passer dans la catégorie des marchandises importées, la marchandise E d'abord, puis D, C, etc.; il en serait de même pour les marchandises que le pays évitait d'acheter à l'étranger en les maintenant dans la zone de non-échange par un léger

droit de douane; elles devront recevoir une protection supplémentaire, sans quoi elles passeront dans la zone des marchandises importées.

*
* *

Théorie ricardienne et théorie moderne du coût.

Telle pourrait être la portée scientifique et pratique du principe ricardien si ses fondements se révélaient solides. Malheureusement il repose essentiellement sur l'idée de proportionnalité entre le prix et le coût exprimés en heures de travail. Or, aujourd'hui personne ne soutiendrait plus que cette base soit exacte. Dans la théorie moderne, le coût n'est plus dans un rapport proportionnel avec la quantité de travail. Le rapport du coût à la quantité de travail pour chaque marchandise dépend de la combinaison des facteurs de production qui a été adoptée pour la production de chaque marchandise, qui elle-même dépend du prix des divers facteurs de production. Dans une production très mécanisée, qui exige beaucoup de capital, le rapport du coût à la quantité de travail sera beaucoup plus élevée que dans celle qui est effectuée à la main : 100 heures de travail employées dans l'une ou l'autre branche de production pourront produire des marchandises d'une valeur de 500 dans le premier cas, de 100 dans le second.

La base même de la démonstration ricardienne et de celle que nous avons entreprise sur son modèle s'effondre donc. Et pourtant il semble impossible que le principe des coûts comparés, l'idée du rôle joué par les avantages naturels relatifs dans les mouvements de marchandises, soient totalement faux. On peut difficilement s'empêcher de penser qu'ils doivent recouvrir une intuition juste quoique difficilement exprimable. Ne voit-on pas d'ailleurs des auteurs tels que Pareto, bien que tout à fait détaché de la théorie ricardienne du coût, raisonner sur la comparaison des coûts en travail ? [13].

13. A vrai dire, la position de Pareto en ce domaine est assez difficile à préciser.

D'une part il utilise, dans le *Manuel d'économie politique*, des schémas analogues à ceux de Ricardo, fondés sur le coût en travail.

Mais par ailleurs il développe, dans le *Cours d'économie politique*, un

Mais il est paradoxal aujourd'hui de fonder une analyse économique sur une théorie aussi périmée que la théorie ricardienne du coût. Une question vient alors immédiatement à l'esprit : Ne pourrait-on adapter le principe des coûts comparés à la théorie moderne du coût ?

Tout le problème consiste à comparer les avantages naturels dont jouissent deux pays dans la production d'une même marchandise. Ces avantages naturels consistent dans l'abondance plus ou moins grande des facteurs de production (terre, travail, capital, dans leurs diverses qualités), aptes à la production de cette marchandise. Comment les exprimer, de telle sorte que la comparaison soit possible ? Sans doute, dans un pays on peut évaluer le coût d'une marchandise d'après le montant de tous les facteurs de production nécessaires à l'obtention d'une unité de cette marchandise. Mais ce coût ne sera pas comparable au coût de la même marchandise calculé de la même manière dans un autre pays. En effet, dans les différents pays, les facteurs de production se combinent dans des proportions variables. Comment dire si un pays où la production d'une quantité X de la marchandise A demande 10 heures de travail + 20.000 francs de capital + 1 hectare de terre d'une certaine qualité, est plus ou moins avantagé qu'un pays où la production de la même quantité de la même marchandise est obtenue avec 20 heures de travail + 1.000 fr. de capital + 1,5 hectare de terre d'une certaine qualité ?

Les avantages naturels dans la production *d'une* marchandise ne sont pas exprimés non plus par les coûts en valeur de la marchandise. Le coût en valeur ne dépend pas seulement du nombre des facteurs de production employés mais de leur prix. Or, les prix des facteurs de production reflètent la situa-

système d'équation déterminant les prix pour un certain nombre de marchés en relation les uns avec les autres. Il y a là un essai direct d'analyse des échanges internationaux sans passer par l'idée des coûts comparés.

Enfin, et c'est peut-être ce qui réconcilie ces deux positions, Pareto a indiqué que la manière d'exprimer le « coût naturel » d'une marchandise en conformité avec la théorie moderne consistait à mesurer les diverses quantités de biens qui peuvent être obtenues avec un même ensemble de facteurs productifs (*Cours d'économie politique*, p. 211). Il annonce ainsi la formulation moderne du principe des coûts comparés que nous exposons ci-après.

Sur ces points, cf. Ohlin, *Interregional and international trade*, appendice II.

tion d'un pays dans l'*ensemble* de ces productions. Le coût en valeur ne permet donc pas de comparer les avantages naturels de deux pays dans la production d'*une* marchandise particulière.

Le principe des coûts comparés semble donc difficile à reconstruire à partir de la théorie moderne du coût. Pourtant Gottfried von Haberler, dans son ouvrage : *Der Internationale Handel* [14], a suggéré un moyen de réaliser cette reconstruction, à partir de la notion de *coût de substitution*. Nous allons essayer de parcourir à nouveau la voie qu'il a tracée, mais en marquant mieux peut-être combien elle est au fond différente de celle qui avait été suivie par Ricardo.

*
* *

UNE FORMULATION MODERNE DU PRINCIPE DES COÛTS COMPARÉS.

Deux marchandises A et B sont produites dans un pays. Si l'on produit une unité de moins de A, des facteurs de production seront rendus libres. Supposons qu'on les utilise à la production de la marchandise B. La quantité de B produite augmentera d'un nombre d'unités X. On peut dire que le coût de substitution de une unité de A est X unités de B, ou inversement.

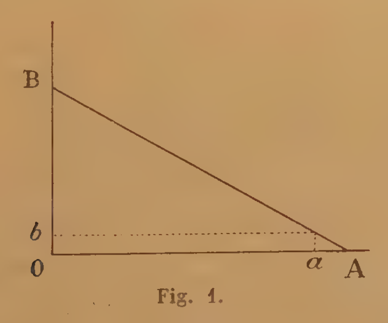


Fig. 1.

La même idée peut être exprimée graphiquement dans un système de coordonnées (fig. 1) : portons sur l'axe des X les quantités de A produites et sur l'axe des Y les quantités de

14. Trad. anglaise : *International Trade.*

B. Si tous les facteurs de production disponibles pour la production de A et de B sont employés dans la production de A, une quantité O A sera produite. Si l'on diminue d'une unité, représentée par *a* A la quantité produite de A, on pourra lui substituer une production O*b* de B. Si à une quelconque des unités supprimées dans la production de A peut se substituer une même quantité de O*b* de B, la droite A*b* exprimera par les abscisses et les ordonnées de chacun de ses points toutes les possibilités de production combinées de A et B : ce sera la courbe de substitution.

Si la production d'une marchandise A exige beaucoup de travail humain, telle autre marchandise B qui réclame beaucoup de capital aura un coût de substitution très élevé par rapport à la première. La longueur O*b* sera très petite, c'est-à-dire que pour produire une unité supplémentaire de B, il

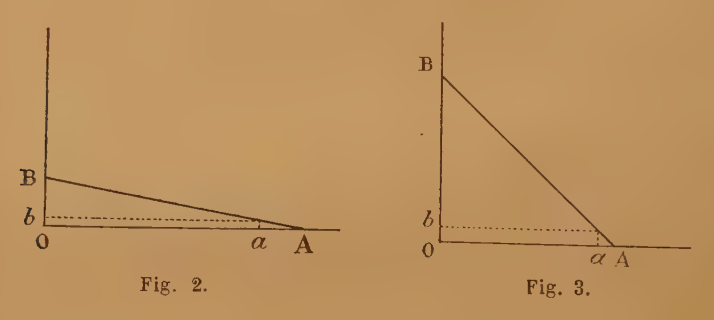


Fig. 2. Fig. 3.

faudra abandonner beaucoup de A, puisque la diminution de la production de A libère surtout des forces de travail, alors que la production de B exige du capital. La courbe de substitution se rapprochera de l'horizontale (fig. 2).

Si, au contraire, les facteurs de production sont utilisables dans la même proportion et avec le même rendement pour produire A ou B, on aura une courbe telle que *o*A = *o*B (fig. 3).

En règle générale d'ailleurs, le coût de substitution ne sera pas le même pour une unité quelconque d'une marchandise. En effet, les coûts varient suivant les quantités produites de chaque marchandise, ils croissent ou ils décroissent. On aura

alors une véritable courbe de substitution telle que A', B' (fig. 4).

On voit d'après cette courbe que lorsqu'une grande quantité de A' est produite et une petite de B', le coût de substitution de B' en A' est très faible. Il est beaucoup plus élevé lorsque la quantité produite de B' est grande, parce qu'à ce moment le rendement de la production de B' a décru tandis qu'en A' il a cru.

(Pour obtenir une quantité x de la marchandise B', il faut abandonner une très faible quantité, y, de la marchandise B', lorsque la production de A' est considérable.

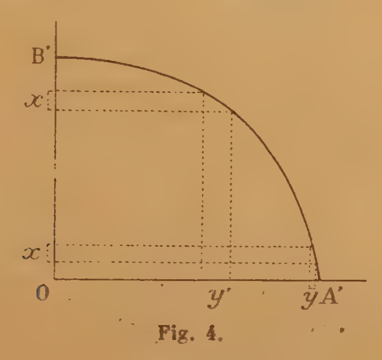


Fig. 4.

Au contraire, lorsque la production de B' s'est développée, pour obtenir la même quantité x de B', il faut abandonner une quantité importante y' de la marchandise A'.)

Néanmoins, pour une quantité quelconque des deux marchandises, il reste vrai de dire que leur coût de substitution est exprimé par les points de la courbe considérée. En effet, on sait que le coût unitaire d'une marchandise doit être exprimé par son coût marginal, c'est-à-dire par le coût de la dernière unité produite. C'est bien ce coût marginal qui est exprimé à chaque instant par la courbe A' B'.

Le coût de substitution d'une marchandise dans un pays, par rapport à une autre marchandise adoptée comme type, exprime donc les *avantages naturels* dont jouit le pays considéré dans la production de cette marchandise par rapport aux avantages naturels dont il jouit pour la marchandise-type.

On voit immédiatement que, grâce à cette notion, il sera possible de comparer les avantages naturels dont jouissent

deux pays dans la production d'une marchandise. Il suffira de calculer le coût de substitution de cette marchandise A dans les deux pays, par rapport à la même marchandise-type. Si, par exemple, le coût est de 10 unités de la marchandise-type dans le pays I et de 15 unités dans le pays II, le rapport de leur *coût naturel* sera de $\frac{10}{15}$.

Par conséquent, le principe de coût comparatif peut reprendre son sens. Si, pour une autre marchandise B, le rapport de coûts de substitution (par rapport à la même marchandise-type) est de $\frac{10}{12}$, on peut dire que le pays I a un avantage comparatif dans la production de A, et que sur cette base il pourra s'établir un échange réciproque des deux marchandises entre les pays.

Avant cependant que nous soyons autorisés à une telle conclusion, il reste un point important à démontrer, c'est que les prix dans chaque pays sont proportionnels aux coûts de substitution. Cela est indispensable pour que l'avantage comparatif en nature donne lieu à des différences de prix telles qu'un échange réciproque soit possible.

Or, rien n'est moins évident. Le prix d'une unité de marchandise est égal, en régime de concurrence, à son coût marginal, c'est-à-dire à la valeur des facteurs de production qui ont servi à produire la dernière unité de cette marchandise. Si ces facteurs de production pour chaque marchandise étaient précisément ceux qui sont utilisés pour produire la dernière unité de la marchandise-type, le coût unitaire de A serait évidemment 15 fois la valeur totale de ces facteurs, le coût unitaire de B 12 fois cette même valeur, etc.

On verrait immédiatement que les prix sont proportionnels au coût de substitution.

En réalité, il n'en est pas ainsi. Chaque marchandise est produite avec la combinaison de facteurs de production la plus favorable, étant donné les prix des facteurs. Les dernières unités de chaque marchandise ne sont pas produites à l'aide de la même combinaison de facteurs dont tous les éléments sont multipliés par 15 ou par 12. Mais chacune emploie une plus grande proportion des facteurs qui sont les mieux

appropriés à sa production, si le prix de ces facteurs le permet. Si même on considère que la terre, le travail, le capital, représentent chacun plusieurs facteurs de production distincts à raison de leurs diverses qualités et aptitudes, il faut dire que certains facteurs employés dans la production d'une marchandise ne le seront pas dans la production d'une autre.

Supposons, par exemple, que la dernière unité de la marchandise-type soit produite avec x facteurs F, et y facteurs F', la dernière unité de la marchandise A est produite, par exemple, avec x' facteurs $F + y'$ F''.

Mais, d'autre part, on sait qu'en régime de concurrence la valeur d'un facteur de production est égale à la valeur de son produit marginal, c'est-à-dire à la valeur de tout supplément de marchandise qu'il peut créer si on l'insère dans une production donnée. Il en est de même pour une combinaison de facteurs productifs.

On sait aussi que la valeur de tout facteur de production ou de toute combinaison de facteurs doit être égale dans quelque branche qu'ils soient employés : il en résulte que si les sommes de facteurs

$$15\,(xF + yF')$$

et

$$x'F + y'F''$$

peuvent être substituées, c'est-à-dire donnent le même produit marginal, ces deux sommes ont aussi la même valeur, et comme elles déterminent le prix d'une unité de chacune des deux marchandises considérées, ces prix sont bien dans le rapport de 15 à 1, comme les coûts de substitution.

Puisque les prix qui s'établissent dans un pays sont proportionnels aux coûts de substitution, nous avons parfaitement le droit de dire que si un pays jouit d'un avantage comparatif dans la production d'une marchandise, il pourra réaliser un échange réciproque avec un second pays dans les conditions mêmes posées par Ricardo.

Si, en effet, les rapports des coûts de substitution sont :

$$\frac{100}{90} \quad \text{et} \quad \frac{120}{80}$$

pour les raisons mêmes que nous avons développées plus haut, les prix doivent s'établir à un niveau tel que $\frac{10}{100}$ et $\frac{96}{89}$, niveau qui permet l'échange réciproque.

Il est clair que la seule condition supplémentaire que nous nous sommes donnée pour obtenir ce résultat est que les prix restent proportionnels aux coûts de substitution.

Comme nous l'avons fait pour les coûts exprimés par la quantité de travail, nous pouvons généraliser notre exemple.

Deux pays et un nombre quelconque de marchandises étant considérés, on peut établir une liste des rapports de coût de substitution telle qu'elle exprime les avantages comparatifs décroissants pour un pays.

Cette liste sera par exemple :

	A	B	C	D	E	F	G
Pays I..............	15	13	12	11	10	8	6
Pays II..............	10	10	10	10	10	10	10

On saura que les marchandises pour lesquelles chaque pays possède les avantages comparatifs les plus grands seront vendues par lui à l'autre.

Une ligne de partage s'établira entre les marchandises exportées et importées par chaque pays, avec autour d'elle une zone de marchandises non échangées plus ou moins grande, suivant l'importance des frais de transport. L'existence de moyens de règlements d'origine non commerciale n'aura pour effet que de faire mouvoir cette ligne de partage dans un sens ou dans un autre.

Si enfin nous passons à l'hypothèse d'un nombre quelconque de pays en présence, l'établissement sur la même base de rapports de coûts entre un pays et chacun des autres nous indique quelles sont les marchandises pour lesquelles chaque pays est le plus avantagé par rapport à l'un des autres, et par conséquent quelles sont les marchandises qui sont susceptibles d'être vendues par le premier pays au second.

*
* *

Caractère nouveau du principe.

Le principe des coûts comparés paraît donc restauré par l'intervention de la notion de coût de substitution. Et pourtant il est nécessaire de montrer maintenant combien sa formulation moderne, la seule exacte, est d'une portée plus limitée que l'ancienne.

Nous avons réussi à dresser une liste des avantages naturels que possède chaque nation dans la production des diverses marchandises. En la confrontant avec la même liste, calculée par rapport à une marchandise-type, pour une autre nation, nous avons pu exprimer les avantages comparatifs qui existent entre deux pays.

Mais ces avantages comparatifs présentent une différence essentielle avec ceux que nous avons construits en partant des bases ricardiennes. Ce sont des avantages *à un moment donné*, dans un état déterminé des relations économiques entre deux nations.

Dans notre première démonstration, nous avons établi une liste *a priori* des avantages comparatifs, et de là nous déduisions *l'ordre* dans lequel les mouvements de marchandises auraient lieu entre deux pays, en raison d'une modification quelconque dans leurs relations, naissance de créances d'origine non commerciale, variation dans les frais de transports, modification dans les obstacles douaniers.

Ici, au contraire, *toute modification dans les mouvements de marchandises entre les deux pays modifie les avantages comparatifs.*

Il en est ainsi pour deux raisons :

Tout d'abord lorsque la marchandise qui jusque-là était produite dans le pays I commence à être produite dans le pays II, son coût de production varie dans l'un et l'autre pays. Dans l'hypothèse ricardienne, les coûts étaient constants. Dans la nôtre, il n'en est plus ainsi. La forme même de nos courbes de substitution l'indique. Le coût de la dernière unité de la marchandise produite varie par rapport au coût de la dernière unité de la marchandise-type suivant la quantité produite de chacune d'entre elles. Et il en est ainsi pour tous les pays et pour toutes les marchandises.

Ainsi, nos listes de coûts de substitution varieront chaque fois que la quantité d'une marchandise produite dans un pays variera.

Cette existence de coûts variables, croissants ou décroissants, révèle d'ailleurs un aspect important des échanges commerciaux entre les nations. Il permet de comprendre pourquoi, même en l'absence de barrières douanières et de frais de transport très élevés, tant de marchandises sont produites en même temps dans plusieurs pays, encore qu'une certaine quantité de ces mêmes marchandises forment l'objet d'échanges internationaux.

C'est qu'en effet, *pour une certaine quantité* de marchandises produites à la fois dans un pays A et dans un pays B, il peut fort bien y avoir un avantage comparatif (par rapport au reste des marchandises) pour le pays A. Mais si les besoins exigent que l'on produise davantage de cette même marchandise, il est fort possible que ce soit le pays B qui bénéficie de l'avantage comparatif. Il en sera ainsi, par exemple, dans le cas où le pays A produit la marchandise à un coût croissant, tandis que le pays B la produit à coût décroissant, les autres marchandises étant produites à des coûts décroissants en A, croissants en B, A aura vraisemblablement un avantage comparatif, au début, dans la production de la marchandise que nous considérons. Mais s'il prétend en produire plus d'une certaine quantité, son coût relatif en cette marchandise croît très rapidement, tandis que ses coûts relatifs dans les autres marchandises décroissent. Bientôt il aura un désavantage comparatif dans la production de ladite marchandise. Cependant il continuera à en produire une certaine quantité, la quantité pour la production de laquelle il a un avantage comparatif.

Il y a encore une seconde raison pour laquelle la liste des avantages comparatifs d'un pays par rapport à un autre ne peut être établie une fois pour toutes. C'est que chaque modification dans les échanges de marchandises entre les pays modifie les prix relatifs des facteurs de production employés, et par conséquent les combinaisons productives utilisées dans l'un et l'autre pays.

Si, en effet, un pays abandonne la production d'une mar-

chandise, en tout ou en partie, des facteurs de production sont libérés. Il n'y a aucune raison de penser qu'ils sont libérés exactement dans la proportion où les autres productions en moyenne les utilisent. Par conséquent, il y aura une offre supplémentaire de facteurs productifs, plus considérable pour certains facteurs que pour d'autres relativement à leur utilisation dans le pays. Pour cette raison et aussi parce que la demande des divers facteurs n'est pas également élastique, ces prix relatifs de différents facteurs de production varieront.

Il s'ensuivra nécessairement que les entrepreneurs chercheront à substituer des facteurs devenus plus avantageux à d'autres, c'est-à-dire que les combinaisons employées dans la production varieront.

A ce moment il s'établira de nouveaux coûts de substitution entre la marchandise-type d'une part et la marchandise produite dans le pays d'autre part. Notre liste des coûts de substitution sera modifiée dans le pays I, par exemple. Elle sera modifiée aussi dans le pays II, qui produit maintenant la marchandise que le pays I lui a abandonnée. La liste des avantages comparatifs entre les deux pays sera modifiée d'une manière imprévisible [15].

*
* *

LE PRINCIPE, DANS SA FORME MODERNE, PERD SA PORTÉE PRATIQUE.

Dans la formulation moderne, il reste donc vrai que lorsque les mouvements de marchandises se stabilisent dans

15. On pourrait avancer une critique contre la formulation moderne du principe des coûts comparés en contestant que le prix d'une marchandise soit toujours déterminé par son coût marginal.

En effet, lorsqu'une marchandise est produite à un coût décroissant, son prix est déterminé non par son coût marginal, mais par son coût moyen, qui est supérieur au coût marginal. S'il n'en était pas ainsi, l'entrepreneur éprouverait une perte. Cependant on peut démontrer aussi qu'à l'état d'équilibre les quantités produites de chaque marchandise dans un pays sont telles que le prix de chacune correspond à la fois au coût marginal et au coût moyen de production.

Cet équilibre s'établit à chaque instant par une modification des combinaisons de facteurs productifs, ce qui montre que coûts variables et changements dans les combinaisons productives ne constituent, en définitive, qu'une seule et même limitation à la portée du principe des coûts comparés.

des conditions déterminées (existence de telles barrières douanières, de tels frais de transport), ils sont explicables à partir des avantages comparatifs qui se révèlent à ce moment-là, en fonction des rendements atteints dans la production des diverses marchandises et des combinaisons productives choisies par les entrepreneurs. Mais à partir de l'équilibre une fois atteint, aussi bien qu'à partir d'un état de séparation économique complète des deux pays, *on ne peut prévoir* l'évolution des échanges dans le cas où des quantités plus grandes seraient apportées aux relations entre les pays considérés. En un mot, on ne peut connaître à un moment donné, d'une manière simple, quelles sont les potentialités d'échange d'un pays par rapport à un autre.

Il n'y a plus, en effet, un ordre fixe suivant lequel les mouvements de marchandises se déroulent entre les pays lorsque les quantités de l'échange augmentent : on ne peut plus dire que la marchandise A sera importée avant la marchandise B, celle-ci avant la marchandise C, etc.

L'ordre dans lequel les mouvements de marchandises se dérouleront dépendra essentiellement du point de départ du mouvement. Pour le montrer, prenons deux pays I et II qui, à l'état de libre-échange absolu, se partageraient la production de 6 marchandises, A, B, C, D, E, F, de telle sorte que A, B et C soient intégralement produits en I, C, D et F intégralement produits en II. Cela est possible même avec des coûts variables. Il suffit, en effet, de supposer que la première unité de A, de B et de C produite en II coûte plus cher (par rapport à une marchandise-type) que la dernière unité de A et de B en I lorsque celui-ci produit le stock entier de ces marchandises. Il peut également en être de même pour les marchandises C, D et F par rapport au pays II. Admettons cette hypothèse pour la commodité de l'exposé.

Supposons maintenant qu'au point de départ il n'y ait aucun échange entre les deux pays.

Une certaine quantité des 6 marchandises est produite dans chacun des pays.

Les coûts de substitution s'écrivent alors :

	A	B	C	D	E	F
Pays I	20	20	20	20	20	20
Pays II	50	40	30	8	4	2

Dès que des possibilités d'échange apparaîtront, le pays I commencera à acheter F à II, et le pays II commencera à acheter A à I.

Les marchandises A et F circuleront donc entre les pays avant les marchandises B et C.

Mais lorsque la production de A et de F aura ainsi changé de localisation, les relations entre les coûts des marchandises auront changé pour les deux raisons que nous avons exposées plus haut. Supposons qu'à un certain état d'équilibre des relations entre les deux pays, atteint grâce à une amélioration relative des facilités de communication, les coûts s'établissent ainsi pour les marchandises non encore échangées :

	B	C	D	E
Pays I	30	30	30	30
Pays II	35	40	10	15

Il résulte de ce tableau que si les facilités de communication sont de nouveau améliorées entre les deux pays, I achète D à II, et II achètera C à I.

Contrairement donc à ce qu'aurait pu nous faire croire notre première liste des avantages comparatifs, ce seront les marchandises C et D qui seront échangées entre les deux pays avant les marchandises B et E.

Si nous voulons envisager le cas général où les coûts de marchandises dans l'un et l'autre pays ne sont pas aussi éloignés que nous l'avons supposé, et si par conséquent la production d'une même marchandise se partage entre les deux pays à raison de l'existence des coûts variables, nous pourrions montrer que, à mesure que les facilités d'échange augmentent, on pourra voir le pays II acheter une petite quantité de A, puis une grande quantité de C, puis de nouveau une certaine quantité de A, etc., sans qu'on puisse assigner un ordre à ces achats. C'est que la variation de coûts bouleverse la liste des avantages comparatifs à mesure que la localisation de la production se modifie. Telle marchandise peut perdre sa place dans cette liste, puis la reprendre et la reperdre de nouveau.

Les prix des diverses marchandises ne se modifient plus

proportionnellement. Par conséquent, on ne peut plus fonder sur les différences actuelles entre les prix, les éléments d'une prévision de l'évolution des échanges dans l'avenir. Pour réaliser désormais une prévision rigoureuse, il faudrait connaître les courbes de coût de toutes les marchandises, et surtout calculer par avance toutes les modifications qui se produiront dans les combinaisons productives à la suite du changement des prix relatifs des facteurs de production. Cette dernière condition est non seulement difficile, mais impossible sans doute à réaliser. Là se trouve la racine de l'incertitude fondamentale qui empêche de connaître par avance les effets des droits de douane sur la nature et la quantité des marchandises importées et exportées.

La considération du coût d'une marchandise *dans notre pays, aujourd'hui* ne peut nous indiquer si dans l'hypothèse d'un abaissement général des barrières douanières cette marchandise serait exportée ou importée en grande quantité. Il est possible qu'il en soit exporté une petite quantité, puis que son coût augmentant plus rapidement que celui d'une autre marchandise, le coût de cette dernière fasse bientôt apparaître un avantage comparatif supérieur par rapport à l'étranger. Celle-ci sera exportée et non la première, comme on aurait pu le penser.

C'est d'ailleurs non seulement l'abaissement général des droits de douane, mais l'abaissement d'un seul droit qui peut bouleverser l'ordre des avantages comparatifs. Un gouvernement abaisse les droits sur une marchandise, acceptant d'en importer une grande quantité. Mais il peut se faire que l'importation d'une quantité assez faible bouleverse suffisamment les coûts pour qu'une autre marchandise, dont on ne pourra prévoir la nature, soit importée en grande quantité à la place de celle dont le gouvernement acceptait de favoriser l'entrée.

C'est seulement lorsqu'un équilibre des échanges internationaux se sera établi que l'on pourra tenter de découvrir les causes du mouvement qui s'est déroulé. Des modifications de prix qui se sont produites pour chacune des marchandises, on pourra essayer de remonter aux modifications dans la

rareté relative des facteurs de production et dans les rendements des diverses productions.

Le principe des coûts comparés perd donc une grande partie de sa valeur d'application pratique. Quelle valeur scientifique faut-il encore lui attribuer ?

*
* *

INTÉRÊT PERMANENT DU PRINCIPE DES COÛTS COMPARÉS.

Nous pensons qu'il garde une valeur incontestable comme instrument de compréhension et comme moyen d'exposition. Sans doute sous sa forme classique, il ne représente pas le réel dans sa complexité. Il n'est que trop facile de le critiquer après avoir détruit la théorie ricardienne [16] du coût. Sans doute sous sa forme moderne il ne représente qu'un modèle statique de l'échange international et ne nous explique pas les causes des mouvements de marchandises qui se sont instaurés entre les pays. Néanmoins, l'une et l'autre forme nous paraissent précieuses comme méthodes d'approche dans la compréhension des phénomènes si complexes d'échanges internationaux.

Le principe des coûts comparés fondés sur le calcul des coûts en heures de travail donne une première idée des causes qui gouvernent les échanges internationaux de marchandises. Il analyse les échanges qui se dérouleraient entre deux ensembles économiques où le travail serait le seul facteur de production et où les rendements seraient constants. Cette hypothèse peut sembler absurde. D'autres cependant s'y ramènent, qui paraissent moins irréelles. Pour que le schéma ricardien gouverne effectivement les échanges, il faut et il suffit que les prix de marchandises dans tous les pays soient proportionnels au nombre d'heures de travail dépensées dans la production d'une unité de chacune et que ce nombre d'heures soit invariable, quelles que soient les quantités produites. Il en est ainsi, dans une économie réelle, moyennant deux conditions :

16. Cf. Bertil Ohlin, *op. cit.*, appendice IV.

1° Il faut que les différents facteurs productifs soient utilisés dans la même proportion pour la production de toutes les marchandises;

2° Il faut que les rendements soient constants[17].

Ayant ces conditions clairement présentes à l'esprit, on peut sans danger employer le principe des coûts comparés, même sous sa forme primitive. Il révèle l'idée que des avantages naturels *seulement relatifs* peuvent permettre à un pays d'exporter des marchandises.

Mais pour donner une idée plus juste de ce que sont les « avantages naturels » d'un pays, il faut avoir recours à la forme moderne du principe, fondée sur la notion de coût de substitution :

Un pays est avantagé dans la production d'une marchandise lorsqu'il possède en abondance les facteurs de production qui sont le plus adaptés à cette production. Un autre pays est moins avantagé dans la production de la même marchandise s'il possède relativement moins de ces facteurs.

La différence des coûts de substitution calculés par rapport à une même marchandise-type permet de se représenter exactement ces notions.

Supposons que dans un pays I, *à un moment donné*, le coût de substitution d'une marchandise A en une marchandise T soit de 20. Cela veut dire que pour obtenir une unité

17. En effet, s'il en est ainsi, on peut dire qu'une même combinaison productive, par exemple : 10 heures de travail + x capital + y temps, est utilisée dans toutes les productions.

Comme les rendements sont constants, chaque dose de cette combinaison donne une même quantité invariable de marchandises dans chaque branche.

Exemple :

5 unités de A;
2 unités de B;
10 unités de C.

Le coût de ces quantités est le même, il consiste dans la valeur de la dose de combinaison productive. On a :

$$A = \frac{X}{5} \quad B = \frac{X}{2} \quad C = \frac{X}{10},$$

mais les heures de travail employées dans la production de A, B et C sont également : $\frac{10}{5}, \frac{10}{2}, \frac{10}{10}$.

Il en résulte que les prix sont proportionnels aux quantités de travail.

supplémentaire de la marchandise A, il faut abandonner la production de 20 unités de la marchandise T. Cela tient évidemment à ce que les facteurs employés dans la production de T sont peu adaptés à la production de A.

Dans le pays II, le coût de substitution de A par rapport à T est de 2. Cela veut dire que les facteurs employés dans ce pays à la production de T peuvent être facilement transférés dans la production de A.

Appelons F les facteurs les mieux appropriés techniquement à la production de A, et F' les facteurs les mieux appropriés à la production de T.

Dans le pays I, la marchandise T est produite avec une grande proportion de facteurs F', difficilement transférables en A. S'il en est ainsi, c'est que les facteurs F sont rares dans le pays I, relativement aux facteurs F'.

Au contraire, dans le pays II, T est produit avec des facteurs F en grande proportion parce que les facteurs F sont abondants dans ce pays relativement aux facteurs F'.

Pour concrétiser, on peut dire, par exemple, qu'un pays sera plus avantagé dans la production du blé qu'un autre s'il possède plus de terre fertile relativement à ses forces de travail et à ses capitaux.

Un autre pays sera avantagé dans la production des produits chimiques s'il possède relativement plus de capitaux que les autres. Un troisième sera avantagé dans la production de dentelle ou d'ouvrages d'art s'il possède relativement plus de travailleurs habiles.

Désormais, la comparaison des avantages dont jouissent deux pays par rapport à une marchandise A et une marchandise B prend elle-même un sens concret.

Si pour le pays I l'avantage comparatif est plus grand dans la production de A que dans la production de B, cela veut dire (si l'on suppose que le pays I est toujours plus avantagé que le pays II) que les raretés des facteurs de production appropriés à la production de B dans l'un et l'autre pays, relativement aux facteurs employés dans la production de la marchandise-type, sont plus voisines que les raretés des facteurs appropriés à la production de A.

Les coûts de substitution, dans un tel cas, s'écrivent par exemple :

	A	B
Pays I	20	10
Pays II	2	1,5

L'avantage comparatif de I en A, $\frac{20}{2}$ est plus grand que $\frac{10}{1,5}$ (l'avantage comparatif de I en B), parce que 20 et 2, qui expriment la rareté des facteurs de A en I et en II, sont plus différents que 10 et 1,5, qui expriment les raretés des facteurs de B.

La formule moderne du principe des coûts comparés nous permet donc de dégager d'une manière rigoureuse les idées d'avantage naturel, et d'avantage naturel comparatif. Elle nous indique que les échanges de marchandises entre les nations obéissent aux avantages comparatifs qui apparaissent à un moment donné.

Mais cette image est purement statique. On sait que pour toute modification dans les facilités des relations économiques, les avantages comparatifs se modifieront. Si l'on veut, par conséquent, expliquer les transformations des échanges internationaux de marchandises, il faut remonter aux causes qui modifient les avantages comparatifs.

Nous connaissons déjà ces causes : c'est, d'une part, la variation des rendements dans les diverses branches de production; ce sont, d'autre part, les modifications qui surviennent dans les combinaisons productives à la suite des changements dans le prix des facteurs productifs.

Les rendements varient suivant les quantités produites dans chaque pays. Celles-ci dépendent de la demande totale qui se manifeste pour la marchandise dans le pays considéré.

Les changements des combinaisons techniques dépendent des modifications dans l'offre relative des divers facteurs de production.

Ainsi, on remonte aux éléments derniers de la formation des prix des marchandises. A ce moment, il est évident que l'on peut peser directement, sans utiliser l'idée des coûts

comparés, le problème des différences de prix qui sont à l'origine des échanges entre nations.

Tout prix se forme sous l'action de quatre influences.

1° Les besoins des individus;

2° Les conditions de propriété des facteurs de production qui déterminent les revenus, donc influent sur la demande des biens;

3° L'offre des facteurs de production;

4° Les conditions physiques de la production (le climat, les richesses minières, etc.).

Si le prix d'un bien devient plus élevé dans un pays qu'à l'étranger, on doit l'attribuer à une de ces quatre influences, ou encore à une combinaison de celles-ci. On peut les analyser une à une, et résoudre ainsi les problèmes d'échanges internationaux. La tâche n'est pas aisée. Malheureusement, elle doit encore se compliquer. On se souvient que jusqu'ici nous avons laissé de côté deux des facteurs des échanges internationaux.

1° Il existe une circulation des facteurs de production entre les nations.

2° A l'intérieur des nations, les facteurs de production ne circulent pas librement et les marchandises ne sont pas transportées sans frais. Il y a donc une localisation des industries à l'intérieur de chaque pays. Il faut étudier son effet sur la localisation internationale des industries.

C'est l'ensemble de ces problèmes qu'il faut envisager à la fois si l'on veut avoir une connaissance correcte des causes des variations des échanges internationaux des marchandises [18]. Cela suppose une application d'esprit extrême. Il ne paraît donc pas déraisonnable de continuer à utiliser le principe des coûts comparés comme moyen d'approche vers la compréhension de ces problèmes.

On est d'ailleurs fortement incité à agir ainsi lorsque l'on considère que, dans la plupart des analyses des différences de prix entre nations, on en arrive à attribuer celles-ci à des différences dans l'équipement productif des deux pays, ce qui nous ramène à la vieille idée des avantages naturels comparatifs.

18. Et encore ces causes ne joueraient-elles à plein que si les prix se formaient partout effectivement sous l'action d'une concurrence parfaite.

Cela tient au fait que les différences constatées entre deux pays dans l'offre des facteurs productifs agissent plus puissamment sur les prix relatifs que les différences dans la demande des marchandises.

On pourra donc dire généralement que chaque nation produit et exporte ce en quoi elle est le plus avantagée, sachant qu'elle est avantagée parce qu'elle possède en abondance, et par conséquent à un bon marché relatif, les facteurs de production particulièrement appropriés à la production de ces marchandises.

Il reste donc vrai de dire qu'un pays très capitaliste produira des biens exigeant beaucoup de capitaux, un pays surpeuplé des biens exigeant beaucoup de travail...

*
* *

Valeur scientifique incontestable du principe des coûts comparés, portée pratique hypothétique : telle nous paraît être la balance de notre analyse.

Il nous reste cependant à mettre mieux encore en évidence comment il répond à cette préoccupation constante des philosophes aussi bien que des économistes : quel est le fondement de la division du travail entre les nations ? La réponse que nous possédons maintenant, l'intérêt que les nations ont à exploiter leurs *avantages* comparatifs, peut sembler presque trop simple, car elle n'est que la reproduction du principe qui gouverne la division du travail entre les individus. Dans une nation, chaque individu donne son plus haut rendement en exploitant seulement ses facultés les plus hautes, c'est-à-dire les plus recherchées par les autres individus et les plus rares. Cela ne veut pas dire *seulement* que chaque individu exerce le métier dans lequel il est plus habile que d'autres. Des penseurs comme Adam Smith ont borné là leur analyse, et c'est ce qui les a empêchés de trouver le véritable principe de division du travail [19].

19. A. Smith, *Richesse des nations*, trad. Guillaumin, 1843 : « Il n'y en a pas un d'eux tous qui ne voie qu'il va de son intérêt d'employer son industrie tout entière dans le genre de travail dans lequel il a quelque avantage sur ses voisins. »

Celà veut dire encore que chacun a intérêt à exercer le métier pour lequel *il est le plus avantagé* relativement aux autres. C'est ainsi qu'un homme d'affaires même très habile dactylographe donnera son courrier à taper à une employée même médiocre, ou qu'un avocat même exceptionnellement athlétique ne dépensera pas une partie de son temps à porter des fardeaux.

La division du travail entre les nations repose *exactement* sur le même principe que la division du travail entre les individus. La simple reconnaissance de cette vérité permet déjà de creuser beaucoup plus profondément les fondations d'une doctrine des échanges internationaux.

La notion traditionnelle de la division du travail voit se dérouler les échanges internationaux, entre des peuples d'une puissance économique égale mais doués de facultés diverses. Mais l'âge industriel nous montre des nations qui parviennent à se constituer des facultés productives beaucoup plus grandes sous tous les rapports que d'autres nations. Vers quoi donc vont tendre les rapports entre forts et faibles ?

L'exemple de ce qui se passe dans toute société nous donne la réponse. Le propre de la société, c'est de créer une solidarité entre les forts et les faibles par la division des tâches. Cette division fait que les forts ont intérêt à collaborer même avec des faibles, et qu'ainsi les faibles et les forts s'élèvent ensemble dans le progrès matériel, à moins que les nations ne permettent l'exploitation des faibles.

Le même principe, nous l'avons vu, est vrai dans les rapports entre les nations. Cela ne nous permet-il pas de dire que, du point de vue économique, la société *internationale* est déjà un fait. Du moment que toutes les parties de l'humanité sont parvenues à se joindre et à construire les moyens de faire circuler entre elles des marchandises malgré la distance et des obstacles de tous ordres, les liens qui les attachent sont beaucoup plus profonds que ceux dérivant de la diversité des climats et des aptitudes naturelles. Les plus avantagés et les plus avancés des peuples sont *obligés* de collaborer avec les plus pauvres et les plus arriérés s'ils veulent développer au maximum leur prospérité matérielle.

N'est-ce pas déjà un enseignement doctrinal important et utile à rappeler, encore qu'il soit extrêmement simple ?

Mais en même temps la connaissance du véritable principe de division du travail nous ouvre la voie vers la compréhension des problèmes les plus aigus de la sociologie et de l'économie. Si une division du travail aussi poussée tend à se réaliser d'elle-même entre les individus et entre les nations, quels sont les effets sur chacun des individus et sur chacune des nations considérés isolément ? On reconnaît là deux problèmes également célèbres : d'une part celui de la distribution de la richesse nationale entre les classes sociales; d'autre part celui de la distribution de la richesse mondiale entre les nations, plus connu sous le nom de « problème du gain dans le commerce international ». Ce dernier, on le voit, est directement introduit par cette analyse à elle seule. Avant de l'aborder, il est nécessaire de connaître les principes qui gouvernent les *prix* dans le commerce international et l'évolution des *revenus* nationaux sous l'influence des échanges avec l'extérieur.

Henri Denis.

QUATRE MOIS D'ÉCONOMIE DE GUERRE EN SUISSE

Organisation administrative.

Sous un régime de pleins pouvoirs fédéraux et cantonaux instauré dès le 30 août, l'économie de guerre de la Suisse est placée dans le cadre d'un appareil administratif spécial créé dès le temps de paix, en exécution notamment de la loi du 1er avril 1938 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables, et mis en fonction le 4 septembre 1939, par décision du Département fédéral de l'Economie publique.

Cet appareil se compose d'un certain nombre d'organismes fédéraux :

— trois offices de guerre :

pour l'alimentation,
pour l'industrie et le travail,
et pour les transports;

— une Division du commerce,
— un Office pour l'assistance,
— un Secrétariat général,
— et une Centrale de l'économie de guerre,

qui sont secondés par des offices cantonaux et communaux d'économie de guerre.

Ces derniers peuvent, à leur tour, déléguer une partie de leurs attributions. Ainsi l'Office cantonal de l'économie de guerre du canton de Vaud, par exemple, a désigné la Chambre vaudoise d'agriculture en qualité d'Office cantonal de ravitaillement en pommes de terre.

En outre, par un arrêté du 22 septembre, le Département fédéral de l'Economie publique a été autorisé à créer, sous

la forme de coopératives, des syndicats destinés à faciliter sa tâche.

Malgré l'esprit de prévoyance et d'organisation qui caractérise les Suisses, cet appareil n'a pu entrer en fonction normale avant la fin d'octobre, car, en présence d'un trop grand nombre d'inconnues, les autorités ont été contraintes de prendre des mesures qui, sans être improvisées, étaient cependant provisoires.

*
* *

Rationnement et réglementation des prix.

Dès le printemps dernier, le gouvernement fédéral avait fait remettre à tous les ménages et établissements une notice, petit chef-d'œuvre du genre, portant la date du 5 avril 1939, destinée à éclairer la population sur la constitution et la conservation de réserves de denrées alimentaires.

Cette notice précise qu'en cas de conflit le rationnement des denrées serait introduit sans tarder, mais qu'en raison des délais nécessaires pour l'établissement et la distribution de cartes, chacun devrait disposer constamment d'une *provision suffisante pour deux mois.*

Conformément à cet avertissement, par ordonnance du 29 août 1939, entrée en vigueur le même jour, le Département fédéral de l'Economie publique décréta l'interdiction d'acheter les denrées alimentaires ci-après : sucre, riz, légumineuses, pâtes alimentaires, produits à base d'avoine et d'orge, semoule et graine de maïs, graisses comestibles, huile, farine et semoule de froment.

Les intéressés devaient, par suite, vivre sur leurs provisions jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des personnes qui justifieraient avoir été dans l'impossibilité de constituer des réserves par suite de leur impécuniosité ou pour toute autre cause, ces dernières pouvant obtenir, pour la période transitoire, des *cartes bleues* leur donnant la faculté d'acheter :

2 kg. 5 de sucre;
750 grammes de riz;

2 kilogrammes de pâtes;
250 grammes de légumineuses;
750 grammes de produits à base d'avoine et d'orge;
2 kilogrammes de farine ou de semoule;
750 grammes de graisses comestibles;
1/2 litre d'huile.

Simultanément à l'interdiction de vendre certains produits, par arrêté du 1er septembre et ordonnance d'application du 2, le Conseil fédéral interdit, à partir du 4 septembre, l'augmentation des prix de gros et de détail des marchandises, des tarifs des hôtels et autres établissements, des tarifs de gaz et d'électricité, des tarifs d'honoraires et d'entreprises et de tous autres tarifs (hormis ceux des entreprises de transport concédées) au-delà de leur niveau au 31 août 1939. Il fut également interdit de soustraire à leur utilisation normale, ne serait-ce que passagèrement, des marchandises destinées à la consommation indigène, d'empêcher ou d'entraver d'une manière quelconque l'approvisionnement du marché, par exemple, par le refus de livrer les marchandises nécessaires aux besoins normaux.

En suspendant pendant deux mois la vente d'un grand nombre de produits, le gouvernement fédéral avait entendu empêcher tout accaparement désordonné dans l'affolement inévitable au cours des premiers jours d'une crise grave; mais il avait aussi, et surtout, sans doute, voulu se donner le temps de faire le point des existants et des possibilités.

Les inventaires prescrits par les textes réglementant la vente des diverses marchandises devaient donner rapidement des précisions sur le premier point; aussi un communiqué put-il annoncer, dès fin septembre, la distribution des *cartes de rationnement définitives* pour le 1er novembre.

Cependant, tout en précisant que ces cartes seraient du même type que les cartes bleues, ce communiqué ajoutait qu'elles feraient l'objet de renouvellements mensuels, et que l'ampleur du rationnement serait décidée peu avant la distribution, vraisemblablement en raison de l'incertitude des réapprovisionnements.

Les premières cartes régulières furent mises en distribu-

tion dans le courant de la dernière semaine d'octobre et de la première de novembre. Elles comportaient pour ce dernier mois les rations suivantes : sucre, 1.500 grammes; pâtes, 750; farine et semoule de céréales panifiables, y compris le maïs, 2.500; graisse, huile et beurre fondu, 750; riz, 250; légumineuses, 250; orge et avoine, 750.

Une amélioration générale intervint dès le mois de décembre, le rationnement n'étant maintenu que pour les denrées ci-après énumérées et comportant de forts relèvements des rations : sucre, 2.000 grammes; pâtes, 1.500; graisse, 1.000 (ou huile, 1 litre); riz, 500; orge ou avoine, 1.000; option riz-orge-avoine, 500.

D'autre part, l'abondance de ces produits a permis :

1° La décentralisation des stocks, les détaillants recevant, outre la contrepartie des coupons remis par leurs clients, le sixième de leurs achats de 1938;

2° La reconstitution au moyen de cartes spéciales des provisions de ménage, faites conformément à la notice du 5 avril 1939 et consommées pendant les deux mois d'interdiction de vente.

Quant aux *prix maxima* des denrées rationnées, ils ont été fixés comme suit pour le mois de décembre : sucre, 62 à 72 centimes le kilo; riz, 47 à 52; orge et avoine, augmentation de 10 centimes; pâtes, de 12; graisse et huile, de 10 à 25, par rapport au mois précédent.

A côté de ces dispositions générales, une série de mesures provisoires furent prises pour réglementer notamment les carburants liquides, le sucre, le charbon, les pommes de terre, le pain, etc.

Ce dernier, depuis le 1er octobre, doit être d'une qualité bise unique (blutage à 80 p. 100 avec prélèvement de 5 p. 100 de farine blanche), les petites miches de moins de 100 grammes pouvant seules être fabriquées avec de la farine blanche.

Son prix a été fixé à 45 centimes la miche de 1 kilo, et à 48 centimes le pain long, soit 25 centimes la livre pour les deux, et ce prix semble pouvoir être maintenu, l'abondance

de l'offre des céréales dans tout l'univers compensant l'augmentation des frais de transport et d'assurance.

Le prix de la *farine* blanche a, de même, été fixé à 60 centimes le kilo, et celui de la farine bise à 50.

L'achat et la vente de la *farine* ont, en outre, été réglementés dès fin août par une ordonnance aux termes de laquelle les marchands de farine devaient s'approvisionner auprès de leurs fournisseurs habituels sur la base de besoins normaux fixés, pour les mois d'août et de septembre, à un sixième des quantités achetées ou vendues du 1er juillet 1938 au 30 juin 1939; cette réglementation fut ensuite étendue aux mois d'octobre et de novembre avec imputation sur les mois suivants des excédents des mois précédents, de manière à éviter l'accaparement.

Il n'a pas été question d'établir un monopole du commerce des *céréales*, qui est entre les mains de la Société coopérative suisse pour les céréales et les denrées fourragères, à raison notamment de la possibilité d'augmentation des emblavures, qui ont pu passer de 105.000 hectares à 165.000 de 1914 à 1918, de telle sorte que la production indigène peut couvrir de 35 à 40 p. 100 des besoins (contre 20 p. 100 en 1914). Une augmentation des cultures de 20.000 à 25.000 hectares est prévue pour l'automne 1939 et le printemps 1940.

Dans sa séance du 3 octobre, le Conseil fédéral a décidé que le prix de vente du blé entreposé chez les meuniers s'établirait selon les cours du marché mondial et que la Confédération vendrait de même aux prix de remplacement les stocks constituant sa réserve.

On a admis, d'autre part, la possibilité d'échanger contre du riz l'avoine et l'orge, dont le rationnement ne semble plus s'imposer, étant donné que l'importance des arrivées de céréales fourragères a permis, le 1er novembre, l'abrogation d'ordonnances des 2 septembre et 12 octobre, sur leur mouture et la vente de leurs produits.

Outre une tarification (11 à 15 francs les 100 kg. pour le producteur, 45 centimes par 2 kg. pour le détaillant), dès le début de septembre, les *pommes de terre* ont fait l'objet d'une ordonnance du 11 septembre concernant l'utilisation

de la récolte indigène de ces tubercules et le ravitaillement du pays.

Pour le *sucre*, en dehors des besoins ménagers normaux (qui devaient être couverts par les provisions individuelles ou par les rations de la carte bleue), de la fabrication familiale des confitures (qui a fait l'objet d'une mesure spéciale au milieu de septembre), et de l'allocation d'une réserve aux apiculteurs (6 kg. par ruche), l'Office fédéral seul est compétent pour accueillir des demandes urgentes et sérieusement motivées par des besoins industriels, transmises par l'Office cantonal.

D'une manière générale, le prix de la *viande* (dont la consommation habituelle en Suisse est très élevée : 75 kilogrammes par personne et par an) n'a pas augmenté, sauf pour le bœuf : 10 centimes par kilo — par suite de la grosse demande de l'armée, qui absorbe 250 vaches par jour, alors qu'en temps normal toute la population n'en consomme que 320.

Afin d'éviter le renchérissement du prix de l'élevage du bétail, en particulier du porc, et de la production laitière, le Conseil fédéral a décidé, en présence d'une hausse mondiale des fourrages de 48 p. 100, de ramener les suppléments de prix prélevés : sur le blé de fourrage de 8 fr. 50 à 5 francs; sur l'orge, de 7 à 5; sur l'avoine, de 4, 5 à 3; sur les tourteaux, de 8 à 6; sur le son, de 4, 5 à 2; et sur le foin, de 2 francs à 20 centimes.

Sur le marché de la viande, la question du porc, dont le prix a été porté finalement à 1 fr. 70, 1 fr. 80 le kilo vif, reste une des plus importantes par suite de l'insuffisance de l'élevage, qui était officiellement limité.

Dans une seule semaine de la fin de septembre, les importations ont atteint 20 à 30 wagons.

Pour faciliter ces importations, le Conseil fédéral a réduit, le 3 octobre, de 50 à 20 francs le droit de douane sur les porcs de plus de 60 kilos, autorisant au surplus la restitution de 10 francs par la Direction générale des douanes, si l'importateur établit qu'il ne peut vendre qu'à perte.

A la même date, le Conseil fédéral a, en outre, rendu la liberté à l'élevage des porcs, contingenté par une ancienne ordonnance du 6 août 1935, dans la mesure des disponibilités en fourrages indigènes. Celles-ci sont, à vrai dire, limitées, et l'on a dû recommander, en même temps qu'un développement de l'industrie frigorifique, une économie de fourrage de 1 kilo par tête et par jour. Les besoins de l'armée aggravent aussi la pénurie de paille.

Enfin, des négociations économiques avec la Yougoslavie ont abouti à la fin d'octobre à un accord d'un mois, pouvant être porté à six, qui comporte une augmentation du contingent d'exportation des porcs yougoslaves en Suisse, des accords complémentaires relatifs à l'exportation des produits industriels helvétiques devant être conclus ultérieurement.

Pour paradoxal que cela puisse paraître, les *produits laitiers*, fromage et beurre, étaient vendus depuis longtemps à des prix inférieurs à leurs prix de revient, la différence, soit 36 centimes par kilo de fromage, et 72 centimes par kilo de beurre, faisant l'objet de subventions officielles de l'ordre de grandeur de 15 millions par an.

Le Contrôle fédéral des prix et l'Office de guerre pour l'alimentation ont profité des circonstances pour relever les prix de détail du fromage de 30 centimes par kilo; celui du beurre l'a été de 50 centimes à partir du 1er janvier 1940.

A la même occasion, le Service fédéral du contrôle des prix a également admis une hausse sensible des prix du *savon*.

En marge des dispositions de rationnement et de contrôle des prix des denrées alimentaires, on peut noter des décisions de l'Office de guerre pour l'alimentation relatives à l'affichage obligatoire des prix, à l'inventaire le 14 octobre chez les grossistes des marchandises rationnées qui avaient été inventoriées chez les détaillants dès le 1er septembre, et à l'obligation pour les producteurs de livrer aux prix réglementaires les marchandises destinées à l'alimentation, en particulier les pommes de terre, l'emploi de ces dernières

pour l'alimentation du bétail devant être rendu inutile par les facilités d'affouragement.

Une ordonnance du 31 août a restreint la distribution du *charbon*. Les entreprises commerciales de cette branche ont dû déclarer leurs stocks, et, pendant la période du 31 août au 31 octobre, elles ont été tenues de limiter leurs ventes au quart de leurs disponibilités, en proportionnant leurs livraisons aux achats antérieurs de leurs clients. Une réglementation analogue visait les *lubrifiants*.

Pour le charbon, en considération du fait que certains consommateurs n'avaient pas de stock et en raison des circonstances météorologiques, le Département de l'Economie publique avait porté, au début d'octobre, de 1/4 à 1/2 la proportion de leurs réserves que les marchands de combustibles étaient autorisés à vendre.

Ultérieurement, par arrêté du 13 octobre, le Conseil fédéral a décrété le rationnement des combustibles solides et prescrit une enquête sur les provisions et les besoins de tous les consommateurs, dont les résultats serviront de bases à des cartes d'autorisations spéciales pour l'achat de ces combustibles. Le rationnement du charbon entra en vigueur le 1er novembre, mais par la suite l'approvisionnement a paru assuré de telle sorte que, depuis le 1er janvier, les usagers sont autorisés à couvrir la totalité de leurs besoins annuels, au lieu des trois quarts précédemment admis, sous déduction des quantités touchées jusqu'à fin décembre.

L'*essence* pour automobiles a fait l'objet de plusieurs réglementations.

Une première ordonnance du 29 août avait limité à 60 litres pour quinze jours la ration des voitures de tourisme avec une échelle de rationnement pour les autres véhicules; depuis la veille, les véhicules à moteur étrangers n'étaient plus autorisés à emporter à la sortie de Suisse que 10 litres 1/2 d'essence.

A l'échéance de cette première période, le 11 septembre, de nouvelles cartes de rationnement valables jusqu'au 15 octobre limitèrent à 25 litres jusqu'à 9 CV., et 35 litres

au-dessus de 9 CV., les quantités d'essence attribuées aux voitures de tourisme, les autres véhicules étant rationnés dans les mêmes proportions.

Enfin, un arrêté du 26 septembre a fixé les modalités du régime définitif des carburants liquides, sans indiquer toutefois les taux de rationnement, qui seront déterminés suivant l'utilité des véhicules; ce régime ne devant entrer en vigueur que le 15 novembre, une nouvelle carte provisoire a joué pendant la période du 16 octobre au 15 novembre.

Une échelle intermédiaire de rationnement a été établie pour cette période, avec un nouveau classement plus différencié des véhicules : 10 à 15 litres pour les motos, 20 à 35 pour les voitures de tourisme, 50 à 125 pour les voitures de livraison (c.u. moins de 1 T.) 180 à 450 pour les camions, les demandes supplémentaires étant de la compétence des offices cantonaux.

Les demandes des autres combustibles liquides pour les usages industriels et ménagers sont de la compétence des offices cantonaux et communaux de l'économie de guerre; c'est là un exemple du partage des attributions suivant l'importance des matières premières ou des personnes en cause.

Entre temps, la circulation des automobiles avait été interdite le dimanche à partir du 9 septembre, et depuis le 25 septembre le prix de l'essence a été porté de 42 à 50 centimes, les autres combustibles liquides subissant une majoration correspondante.

Les automobiles peuvent de nouveau circuler le dimanche depuis le 19 novembre, cette mesure étant destinée à atténuer la grave crise que la réquisition d'un grand nombre de véhicules pour l'armée et le rationnement de l'essence font subir aux quelque 50.000 personnes qui vivent normalement des 93.000 voitures suisses.

A propos des automobiles, il est intéressant de noter que l'armée suisse, qui a besoin de véhicules puissants, se trouve gênée par la multiplication des petites voitures de moins de 11 CV. (47,4 p. 100 en 1931, 51,5 en 1932, 49,3 en 1933, 55 en 1934, 62 en 1935), due notamment au système fiscal, de telle sorte que le Conseil fédéral sera peut-être obligé de

prendre un jour pour les voitures de tourisme une mesure analogue à celle qu'il a prise au mois de mars en décidant d'allouer pendant cinq ans une subvention aux acheteurs de camions de fabrication suisse, subvention fixée à 1,5 million en 1939 et à 1,7 pour 1940.

*
* *

Contrôle et sauvegarde des importations et exportations.

Dans le domaine du commerce extérieur, le Conseil fédéral a pris une série de mesures destinées tant à assurer le ravitaillement de la Suisse qu'à maintenir sa neutralité.

Dès la fin du mois d'août, il décida préventivement de subordonner à une autorisation l'exportation des métaux, des textiles et des moyens de transport; par arrêté du 2 septembre, il a ensuite interdit toute exportation, et, par un nouvel arrêté du 22 septembre, il a enfin soumis toutes les importations et exportations à la formalité du permis, sous des peines très rigoureuses [1].

En application de cet arrêté, le Département fédéral de l'économie publique a rendu le 2 novembre une ordonnance interdisant aux maisons suisses de soumettre leurs opérations à un contrôle étranger.

D'autre part, le Conseil fédéral a adopté un arrêté relatif à la fabrication, l'acquisition, le commerce et la distribution, l'importation et l'exportation de matériel de guerre. Cet arrêté, pris en exécution de l'article constitutionnel sur le contrôle des armements, contient une mise à jour de la nomenclature dudit matériel, y compris les produits chimiques.

Enfin, les syndicats d'importation ont fait leur apparition dès le début d'octobre, sous la forme du « Syndicat suisse du papier ». A signaler, parmi ceux créés ultérieurement, le Syndicat des métaux, étant donnée l'importance des industries mécaniques en Suisse.

1. En contrepartie de ces entraves au commerce extérieur, il faut signaler la participation de la Confédération à l'assurance contre les risques de transport en temps de guerre.

Une fois écartés par les mesures précédentes, les dangers d'accaparement intérieurs, le ravitaillement de la Suisse était encore exposé à deux causes, externes celles-ci, d'incertitude :

— d'une part, la difficulté des transports à destination de la Suisse,

— et, d'autre part, les prétentions des belligérants à l'égard des neutres.

La question des transports était évidemment compliquée, mais les difficultés matérielles n'étaient pas insolubles. Si cette question inspirait des inquiétudes à l'est du Jura, c'est peut-être parce que certaines circonstances laissaient croire qu'elle se présenterait plus mal du côté de la France, sur laquelle la Suisse devait particulièrement compter en présence du blocus de l'Allemagne. Ainsi, alors que dès le 1er septembre, le ministre d'Italie à Berne était venu spontanément déclarer à M. Motta qu'en cas de guerre les voies et ports de l'Italie resteraient ouverts aux marchandises destinées à la Suisse, la signature d'un accord provisoire d'exportation et de transit entre la France et la Suisse a demandé plus de trois semaines, pendant lesquelles les marchandises sont restées en souffrance. Il est vrai que l'Italie, restée neutre, n'avait pas à faire face aux mêmes complications de transport que la France.

Quoi qu'il en soit, la question des difficultés matérielles de ravitaillemnt a trouvé une solution satisfaisante dans les accords que la Suisse a conclus depuis le commencement de la guerre avec ses voisins : la France, l'Italie et l'Allemagne [2].

La convention germano-suisse du 24 octobre, valable jusqu'au 30 juin 1940, échéance de la convention de clearing qui reste en vigueur, résout même dans une certaine mesure, au prix de nouveaux sacrifices, la difficulté monétaire, la Suisse disposant encore d'un crédit de 65 millions.

La question du contrôle de la destination des marchandises livrées à la Suisse apparaît beaucoup plus délicate. Elle

2. La Confédération a en outre affrété 10 navires, et elle se proposerait, dit-on, d'en affréter 5 de plus.

semble avoir été soulevée, dans l'opinion publique suisse, par un article de la *Correspondance diplomatique et militaire de Berlin*, suivant lequel l'Allemagne considérerait comme une attitude contraire à la neutralité le fait pour les Etats neutres de se laisser imposer par d'autres Etats des restrictions effectives ou des contrôles formels, qui seraient dirigés contre la continuation des échanges ou du transit normaux des Etats neutres avec l'Allemagne.

Au premier abord, cet article n'a pas eu un écho trop défavorable dans la presse helvétique, parce que la Suisse a gardé un mauvais souvenir de la *Treuhandstelle* et de la *S* (ociété) *S* (suisse) (de) *S* (urveillance), qu'elle a toujours considérées comme des atteintes à sa souveraineté.

Mais après réflexion, l'opinion n'a pas été loin d'admettre le point de vue anglais, tel qu'il a été développé dans un communiqué du ministère britannique de l'Information.

Une solution conforme aux droits des belligérants, tout en ménageant la dignité de la Suisse, doit être possible. Etant donnée la scrupuleuse correction des autorités fédérales, cette solution pourrait peut-être revêtir la forme d'un office de surveillance autonome dans lequel les puissances intéressées auraient officieusement leurs entrées.

*
* *

Répercussions de la mobilisation sur la vie économique.

En marge des dispositions rappelées ci-dessus, on ne peut passer sous silence les mesures générales qui exercent indirectement une influence économique considérable en ralentissant encore l'activité déjà réduite par les entraves à la liberté du commerce et de l'industrie (la constitution de stocks, préconisée par la notice d'avril 1939, n'a pas fourni une compensation préalable à la diminution de chiffre d'affaires résultant pour les commerçants de l'interdiction de vendre des denrées alimentaires depuis le 29 août).

Telles sont, en particulier, la mobilisation générale et la mise sur pied de la D(éfense) A(érienne) P(assive), qui ont retiré à l'industrie et au commerce la plus grande partie des

hommes et raréfié les moyens de transport électriques (réduction de 44 p. 100 pour les C.F.F.), cependant que les autres étaient paralysés par le rationnement de l'essence; et de même, dans la mesure où il sera rendu effectif, le service obligatoire de travail, institué dès le 4 septembre par le Conseil fédéral.

Ce *ralentissement du rythme de la vie économique* [3] correspond d'ailleurs, sur le terrain social, à un grand désir d'ordre et de paix, qui a donné naissance à une série de mesures spéciales, comme l'ordonnance fondamentale sur le maintien de la neutralité, l'arrêté du 5 septembre sur la police des étrangers [4], l'ordonnance du 23 septembre sur les mesures propres à assurer la protection du pays, les dispositions préventives d'obscurcissement, prévues dès le 3 juillet 1936, les restrictions dans le trafic téléphonique et télégraphique, etc., et même à des élections tacites au mois d'octobre.

En ce qui concerne les payements, le Conseil fédéral se borna à adopter le 17 octobre, avec effet rétroactif du 15 (les « féries [5] » prolongées devaient prendre fin le 22), une ordonnance permettant l'octroi de sursis d'une année aux débiteurs, et laissant les mobilisés à l'abri de poursuites pendant les trois mois suivant leur libération.

Cette ordonnance contient également des dispositions restrictives concernant la saisie, les enchères, les faillites, les sursis concordataires et les expulsions.

En outre, un sursis spécial pouvant atteindre deux ans a

3. Une concrétisation de ce ralentissement a été la suppression, au dernier moment, du Comptoir vaudois d'échantillons, manifestation toujours importante qui devait revêtir en 1939 un éclat particulier à raison du vingtième anniversaire de sa création. La réouverture, le 5 septembre, après une fermeture de quelques jours, de l'Exposition nationale de Zurich a été un acte de foi patriotique plutôt qu'un espoir de reprise économique. Ce sont les Suisses eux-mêmes qui ont assuré le succès de cette grande manifestation patriotique, qui a pris fin le 29 octobre, après avoir reçu 10.506.735 visiteurs, alors que les prévisions avaient été établies sur 4 millions 1/2.

4. En 1930, date du dernier recensement, il y avait en Suisse 354.000 étrangers, 198.000 femmes et 156.000 hommes.

Le tourisme, déjà victime des événements, a été achevé par les mesures particulièrement sévères prises à l'égard des étrangers, et les représentants de l'industrie hôtelière, qui fait vivre 65.000 personnes, commencent à réclamer de divers côtés un adoucissement de ces mesures.

5. Cf. note 7.

été accordé ultérieurement aux industries de l'hôtellerie et de la broderie.

L'interdiction de vendre certaines denrées, et aussi la mobilisation d'une partie des consommateurs, a eu pour résultat de réduire de 7 p. 100 le chiffre d'affaires en septembre du commerce des produits alimentaires.

Cette diminution n'a peut-être pas été pour déplaire aux autorités fédérales, car il semble bien que les interdictions, les rationnements et, finalement, les hausses de prix n'ont pas eu pour seul but d'éviter les accaparements au début de la crise et de pallier les difficultés de ravitaillement, mais aussi d'orienter sur une voie d'économies une population habituée à un niveau et à un train de vie que les circonstances ne permettraient pas de maintenir [6].

Le *ralentissement* volontaire *de la consommation* à bas prix trouve une autre expression dans l'article 13 de l'ordonnance du 21 septembre et l'arrêté d'exécution du 13 octobre, prolongeant de deux ans la période d'interdiction d'ouverture et d'agrandissement de grands magasins ou d'entreprises à succursales multiples.

Quant à la *hausse des prix*, encore faiblement perceptible sur les prix de détail ou sur le coût de la vie, où elle ne se manifeste qu'avec retard suivant la règle en cette matière, elle est déjà très nette sur les prix de gros.

D'une manière générale, les prix de détail ont subi, du 1er septembre au 1er décembre, suivant les statistiques de l'Union suisse des sociétés de consommation, une augmentation de 6,3 points, et leur indice est ainsi passé de 131,3 à 137,6, soit une hausse de 4,8 p. 100 contre 4,6 pendant la même période de 1914.

6. Suivant une statistique de la ville de Zurich, les dépenses d'un ménage d'ouvriers consacrées à l'alimentation, qui étaient de 44,5 p. 100 en 1912, sont tombées à 33,6 en 1936-1937, et celles d'un employé, de 32,7 à 26,6. Suivant la même statistique, les dépenses d'alimentation de la moyenne des ouvriers et des employés s'élevaient (à des époques différentes, il est vrai) à 58,2 p. 100 en Belgique, 57,6 en Tchécoslovaquie, 46,4 en Allemagne, 45,4 en Angleterre, 37,2 en Danemark, 35,1 en Suède, et 33,6 en Suisse.

Par suite, l'indice du coût de la vie est passé à 141,7 en novembre et à 142 en décembre (contre 136,9 à fin décembre 1938), avec les indices particuliers suivants : alimentation, 137,9 et 138,3; chauffage, etc., 117,1 et 118,3; habillement, 123, et logement, 173.

Quant à l'indice des prix de gros, il a atteint 122,6 à fin novembre et 125,1 à fin décembre, avec des augmentations de 2,1 p. 100 par rapport à fin octobre, puis de 2 par rapport à fin novembre, de 15,6 par rapport à fin novembre et de 17,9 par rapport à fin décembre 1938.

Le Service fédéral du Contrôle des prix a d'ailleurs dû commencer à admettre le principe d'une hausse, dite « adaptation des prix » pour un certain nombre d'articles :

Cuir, 5 à 20 centimes par kilo ou par pied carré; cuir militaire, 80 centimes; chaussures en gros, hausse égale à l'augmentation du prix de revient; chaussures en détail, même hausse que le fournisseur; bois dégrossi et raboté, 10 p. 100 de plus qu'en 1937; menuiserie et meubles, 8 p. 100 par rapport à fin août; meubles en détail, 5 p. 100; autres objets en bois, 7 p. 100 sur les prix d'avant-guerre; bois à brûler, 10 p. 100 par rapport aux prix 1938-1939; bois de râperie, 3 fr. 50 par stère par rapport aux mêmes prix; graisse, 10 p. 100.

La mobilisation générale a bien allégé le *marché du travail*, qui subit normalement un alourdissement saisonnier, mais cet allégement a été cependant moins grand qu'on aurait pu l'espérer, par suite des transformations et des arrêts d'exploitation dus aux nécessités de l'économie de guerre.

A la fin de décembre 1939, le nombre des chômeurs était de 27.298 (29.535 en comprenant les chômeurs partiels) contre 83.976 à fin 1938. La situation a, du reste, évolué différemment suivant les sexes : alors que le nombre des chômeurs a diminué, celui des chômeuses a augmenté à raison du retour de Suissesses qui se trouvaient à l'étranger.

Enfin, la *balance commerciale* est déséquilibrée.

Après l'effondrement de septembre, les échanges se sont relevés, mais avec une forte prépondérance des importations,

comme le montre la comparaison ci-après (en milliers de francs suisses) :

	Novembre		Décembre	
	1939	1938	1939	1938
Importations	227.505	131.119	224.251	151.591
Exportations	104.627	125.982	120.068	124.403

En ce qui touche la *balance des comptes*, il est à peine besoin de signaler la disparition quasi totale de l'exportation invisible représentée par le *tourisme*.

***

RÉPERCUSSIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

Malgré tout, la situation financière de la Suisse reste saine.

A l'intérieur, les *retraits* de fonds ont naturellement été beaucoup plus élevés que de coutume, mais il n'y a pas eu la moindre panique, et, dans une certaine mesure, ces retraits ont du être justifiés par des besoins réels nés des circonstances.

En *l'absence de tout moratoire de paiement* [7], les thésauriseurs n'ont pas tardé à rapporter une partie des billets, qu'ils avaient cru prudent de mettre de côté : dès la première semaine de septembre, la Banque nationale a enregistré une rentrée de plus de 30 millions, et par la suite la cadence a atteint 5 millions par jour. Néanmoins, la circulation reste de 300 millions supérieure à celle de fin 1938.

Quant aux amateurs d'écus (on cite un office postal qui en aurait décaissé pour 200.000 francs pendant le *week-end* fatidique), qui avaient été inquiétés par la remise en circulation des coupures de 5 francs consécutive à la grosse demande de billets, ils ont été vite découragés par un communiqué indiquant que la valeur réelle d'une pièce de 5 francs est de 67,5 centimes, et ajoutant : « Celui qui, crai-

7. Le Conseil fédéral put éviter un moratoire général de poursuites grâce à la mobilisation, qui suspendit toute action contre les citoyens mobilisés, et aux « féries » de la fête du Jeûne fédéral, qui commença le 11 septembre; il prolongea de quatre semaines ces féries, qui devaient normalement prendre fin le 22 septembre, et autorisa l'octroi de délais pour le paiement des loyers.

gnant une dévaluation, croit pouvoir y parer en faisant provision d'écus, doit se dire que, pour que la valeur nominale d'un écu corresponde à sa valeur réelle, il faudrait que le franc suisse soit dévalué de plus des six septièmes, ce qui, on en conviendra, est parfaitement invraisemblable ! »

A l'extérieur, le *change* suisse est demeuré également parfaitement calme; il n'a d'ailleurs subi aucune attaque et le franc a pu facilement rester fixé au dollar, dont le cours (câble), parti de 4,42, n'a pas dépassé 4,46.

Sur le marché des changes, la chute du sterling, tant à New-York qu'en Scandinavie, avait cependant inquiété les milieux industriels et commerciaux à raison de l'importance du courant commercial anglo-suisse, mais il n'a pas été question d'un alignement quelconque, les autorités économiques recherchant avant tout la stabilité des prix et attachant une importance plus grande aux importations qu'aux exportations, ces dernières n'étant plus une question de prix dans les circonstances actuelles, où la concurrence internationale ne se fait plus guère sentir et où le tourisme a pratiquement disparu.

D'une manière générale, les mesures particulières qui avaient certainement été prévues ont pu être laissées entièrement de côté, grâce au calme de la population, à la stabilité des changes et à la situation de la Banque nationale.

Au début des hostilités, l'encaisse-or de cette dernière, ses disponibilités pouvant servir de couverture à la monnaie, et les actifs du fonds d'égalisation des changes atteignaient 3.272,6 millions, soit seize fois plus que les réserves-or de la Suisse en 1914, et plus du double des sommes nécessaires pour faire face, toutes choses égales d'ailleurs, pendant deux ans, aux importations, qui se sont élevées à 1.607 millions en 1938.

La situation de la Banque nationale a conservé une grande stabilité, due sans doute au départ d'une grosse partie des capitaux internationaux dès le mois de septembre 1938.

Voici au surplus l'évolution, pendant les quatre premiers mois de guerre, des principaux postes du bilan de l'Institut d'émission helvétique (en millions de francs suisses) :

	Août dernière semaine	Septembre 1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.
Actif :					
Or	2.419	2.419	2.419	2.420	2.419
Devises	288	283	286	287	285
Portefeuille. Effets sur la Suisse	53,7	61,9	62,6	63,0	84,0
Avances sur nantissement	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7
Effets de la Caisse de prêts	43,1	48,7	48,1	44,7	49,2
Passif :					
Billets	2.024	2.067	2.038	2.034	2.082
Engagements à vue	828	787	818	822	802
Couverture	84,28 %	84,78 %	84,71 %	84,70 %	83,89 %

	Octobre 1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	Nov. 1re sem.
Actif :					
Or	2.419,0	2.426,3	2,394,6	2.394,6	2.353,3
Devises	277,9	281,2	313,1	291,4	316,4
Portefeuille-effets	86,6	88,4	87,1	85,6	86,4
Avances sur nantissement	45,4	46,5	49,9	53,7	60,2
Effets de la Caisse de prêts	9,7	9,7	8,7	9,2	9,6
Passif :					
Billets	2.043,0	2.014,4	1.992,6	2.036,2	2 001,5
Engagements à vue	823,1	876,1	891,1	834,7	852,3
Couverture	84,10 %	83,93 %	83,03 %	83,40 %	82,46 %

	Novembre 2e sem.	3e sem.	4e sem.	Décembre 1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.
Actif :							
Or	2312,1	2309,8	2309,8	2307,5	2302,8	2302,8	2261,6
Devises	341,0	348,7	341,9	334,5	321,7	311,1	361,7
Portefeuille effets	85,7	85,3	85,6	87,6	88,5	91,8	98,4
Avances sur nantissement	58,1	59,6	60,8	61,4	61,6	70,3	89,6
Effets de la Caisse de prêts	9,6	9,4	9,0	8,7	7,2	6,4	6,8
Passif :							
Billets	1973,4	1965,7	2011,6	1990,5	1979,0	2021,8	2049,9
Engagements à vue	863,2	875,9	827,8	833,6	833,7	787,1	789,0
Couverture	81,45 %	81,28 %	81,34 %	81,70 %	81,87 %	81,98 %	79,66 %

Pendant la période critique, il n'a guère été fait appel au crédit de la Banque, bien que le taux de l'escompte soit resté inchangé à 1 1/2 p. 100.

Dans sa séance du 15 septembre, le Conseil de la Banque nationale décida d'élever le crédit d'escompte de la Confédération. Cette mesure semble avoir été motivée par les besoins de trésorerie afférents à la mobilisation.

La position des établissements de crédit, qui se trouvent pratiquement sous la surveillance de la Banque nationale, paraît être restée également normale. Leurs liquidités ont

été suffisantes pour faire face à leurs besoins, de telle sorte qu'après la crise du début de septembre, elles disposaient encore de plus de 700 millions sous la forme d'effets escomptables et de nantissements de titres.

La situation de la Caisse de prêts, que l'on doit rapprocher de celle de la Banque nationale, n'offre pas non plus des variations importantes. Ces variations sont résumées dans le tableau suivant :

	FIN SEPTEMBRE	FIN OCTOBRE	FIN NOVEMBRE
ACTIF :			
Engagements pour le fonds de garantie	100.000.000 »	100.000.000 »	100.000.000 »
Avances sur nantissements	26.186.519,88	27.357.437,29	27.925.936,70
Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux	170.470,55	178.156,41	260.242,82
Divers	114.979,54	159.572,34	144.302,06
PASSIF :			
Fonds de garantie	100.000.000 »	100.000.000 »	100.000.000 »
Billets de change réescomptés	9.700.000 »	9.200.000 »	9.000.000 »
Créditeurs divers	8.880.820 »	10.480.820 »	10.880.820 »
Divers	3.101..757,27	3.224.953,34	3.660.268,88
Fonds de réserve	4.789.392,70	4.789.392,70	4.789.392,70

Les *cours de bourse* montrent, avec des irrégularités, une réelle tendance à la stabilisation, qui se reflète dans le tableau des indices établis par la Banque nationale :

	Août 25	Septembre 1er	8	15	22	29
Actions	155	154	158	165	160	153
Actions industrielles seules	283	284	318	325	314	308
Rendement moyen de 12 obligations de la Confédération et des C. F. F.	3,85	3,92	4,30	4,33	4,39	4,44

	Octobre 6	13	20	27	Novembre 3	10
Actions	146	146	145	146	146	145
Actions industrielles seules	289	291	288	286	285	282
Rendement moyen de 12 obligations de la Confédération et des C. F. F.	4,43	4,38	4,30	4,21	4,10	4,16

	Novembre 17	24	Décembre 1	8	15	22	29
Actions	148	149	150	152	151	152	153
Actions industrielles seules	286	290	289	296	294	294	295
Rendement moyen de 12 obligations la Confédération et des C. F. F.	4,11	4,18	4,24	4,20	4,20	4,26	4,25

Sur le *marché des capitaux*, il y a lieu de noter seulement une légère hausse du taux hors-banque, qui est monté à 1 1/4 p. 100 après être resté à 1 p. 100 pendant des années.

Quant à la hausse du rendement des obligations, elle fait présager le taux des emprunts de mobilisation.

La question des *dépenses de guerre* reste une des graves préoccupations de la Confédération et des cantons.

Cinq cent mille hommes ont été appelés sous les drapeaux, ce qui représente, dit-on, une dépense de 4 à 5 *millions par jour*, à laquelle il faut ajouter plus d'*un million pour les allocations* aux familles des mobilisés, non compris des indemnités de loyer.

Il est vrai qu'un quart des allocations familiales est à la charge des cantons, et les indemnités de loyer à celle des communes, mais il n'en reste pas moins que la totalité des dépenses de mobilisation a dû être au début de 5 à 6 millions par jour, ce qui est énorme pour une population de 4 millions d'habitants. Actuellement, les licenciements les auraient ramenées à 3 millions. De plus, on a décidé de réduire, à partir du 1er février, les traitements que continuaient à recevoir les fonctionnaires mobilisés. Enfin, les allocations familiales ont été, depuis peu, remplacées par des *indemnités pour pertes de salaires; celles-ci varient*, selon les localités, de 2 fr. 90 à 3 fr. 75 avec une majoration maximum de 0 fr. 75, calculée à raison de 15 centimes par tranche de 80 centimes pour les salaires dépassant 10 francs, plus 1 fr. 20 à 1 fr. 80 pour le premier enfant et de 1 franc à 1 fr. 50 pour les suivants; les célibataires ne reçoivent toutefois que 0 fr. 50. Leur total sera de l'ordre de 300 millions pour 250.000 bénéficiaires. Elles seront payées par des caisses de compensation alimentées pour moitié par les patrons et par les salariés, qui devront verser chacun 2 p. 100 des salaires, et pour le surplus par la Confédération qui réclamera le remboursement du tiers aux cantons qui pourront eux-mêmes astreindre les communes à participer au remboursement. La question des indemnités pour travailleurs indépendants reste à l'étude.

Il est naturellement très difficile d'évaluer les frais de mobilisation. On articule généralement le chiffre de 500 mil-

lions pour les quatre premiers mois de guerre. En ce qui concerne 1940, compte tenu des nouvelles mises sur pied prévues pour le printemps, les évaluations varient de 700 à 800 millions pour le premier semestre, à 2 milliards pour toute l'année; suivant des chiffres indiqués par M. Bachmann au cours d'une conférence, il semble que l'on peut s'arrêter à la moyenne des indications précédentes, soit 1.800.000 francs suisses.

Pour y faire face, il est question :

— d'un *sacrifice pour la défense nationale*, autrement dit d'un prélèvement sur la fortune de 1 1/2 à 3 p. 100 pour les particuliers et de 1 1/2 p. 100 pour les sociétés, réparti sur trois années et devant rapporter de 500 à 700 millions, dont un dixième pour les cantons;

— d'un *impôt de défense nationale* remplaçant, en la doublant, la contribution fédérale de crise, et qui produirait de 80 à 100 millions, déduction faite de 20 p. 100 abandonnés aux cantons;

— d'un *impôt sur les bénéfices* de guerre susceptible de rapporter une cinquantaine de millions;

— de la réalisation du projet d'*impôt sur le chiffre d'affaires* dont on attend de 40 à... 100 millions;

— d'un prélèvement plus ou moins massif sur le *fonds de dévaluation* géré par la Banque Nationale, 75 millions suivant les uns, 250 selon d'autres;

— de l'institution d'une imposition de 16 p. 100 à la source des revenus au lieu des *impôts sur les coupons* de 4 1/2 à 6 p. 100;

— et encore d'un remaniement de l'*impôt du timbre* fédéral d'où l'on tirerait une plus-value de 100 millions.

En dernière heure, il semble que le nouvel article de la constitution fédérale contiendra le sacrifice en faveur de la défense nationale, l'impôt de défense nationale avec perception à la source, un impôt de 2,50 p. 100 sur le chiffre d'affaires et un prélèvement de 250 millions sur le « bénéfice » de dévaluation.

D'ores et déjà, les socialistes eux-mêmes paraissent nettement opposés à l'inflation, et ce, non seulement pour sauvegarder les intérêts des ouvriers, mais aussi pour conserver

le capital, la disparition de cette matière imposable devant avoir pour effet d'augmenter les sacrifices réclamés au travail.

En dehors des frais de mobilisation, auxquels le Conseil fédéral fait face au fur et à mesure en vertu de ses pleins pouvoirs, des dépenses de renforcement de la défense militaire (982 millions, dont 260 pour 1940) et des dépenses pour la création d'occasions de travail (47,25 millions pour 1940) le projet de *budget* de la Confédération pour 1940 se présente comme suit :

recettes : 523 millions contre 511,8 en 1939;
dépenses : 596 millions contre 600,7 en 1939,

ces dernières comprenant 54 millions d'amortissements réguliers.

J. MORET.

NIVEAU DE VIE DES OUVRIERS ALLEMANDS EN 1927 ET EN 1937 [1].

L'Office central de statistique du Reich a publié en 1939 les résultats préliminaires de l'enquête budgétaire effectuée en 1937 [2]. Sans attendre de plus amples détails il nous paraît intéressant d'établir sur cette base une première comparaison entre les résultats de cette enquête et ceux de l'enquête effectuée en 1927-1928 [3], et de poursuivre ainsi une étude entreprise en son temps par M. M. Halbwachs lorsqu'il comparait les résultats de l'enquête de 1927-1928 avec ceux de l'enquête de 1907 [4].

Cette comparaison nous paraît s'imposer d'autant plus qu'un intérêt tout particulier s'attache actuellement aux problèmes liés à l'observation des conditions de vie des ouvriers allemands. D'une part, en effet, la question se pose de savoir si les mesures du gouvernement allemand, inspirées d'une politique d'armements à outrance, ont entraîné entre 1933 et 1937 une diminution du niveau de vie des larges couches de la population allemande. D'autre part, c'est avec un intérêt accru que l'on va étudier une enquête budgétaire dont les résultats sont valables, *grosso modo*, pour les années précédant immédiatement l'entrée en guerre de l'Allemagne, ces résultats pouvant éventuellement permettre certaines conclusions quant à la capacité de résistance économique du peuple allemand.

1. Nous tenons dès l'abord à remercier très sincèrement MM. J. W. Nixon, Rob. M. Woodbury et W. Kull, de la Section statistique du Bureau international du Travail, pour les nombreuses et très précieuses suggestions dont ils ont bien voulu nous faire part.

2. Statistisches Reichsamt : *Wirtschaft und Statistik*, 1939, n° 4, p. 118, et n° 8, p. 323.

3. Statistisches Reichsamt : *Die Lebenshaltung von 2.000 Arbeiter- Angestellten- und Beamtenhaushaltungen*, Einzelschriften zur Statistik des Deutschen Reiches, n° 22, Berlin, 1932, 2 vol.

4. Cf. son ouvrage : *L'évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Nouvelle bibliothèque économique, Alcan, 1933, p. 67 et s.

*
* *

Les résultats préliminaires de l'enquête de 1937 portent sur 350 familles contre 896 en 1927-1928. L'Office central de statistique, cependant, estime que ces 350 familles sont représentatives de l'ensemble des 2.600 familles ouvrières étudiées en 1937.

Par ailleurs, les renseignements publiés à ce jour sur l'enquête de 1937 ne fournissent pas de données par unité de consommation. Nous avons donc dû nous en tenir à la comparaison des dépenses et des quantités consommées par tête. Nous ne croyons cependant pas que ce procédé offre des inconvénients majeurs pour une comparaison d'ordre aussi général que celle que nous avons en vue.

Enfin, l'Office central de statistique a annoncé la prochaine parution d'un troisième article (en plus des deux cités en note) portant sur la comparaison entre 1927 et 1937. Cet article n'ayant pas encore paru au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons en tenir compte.

*
* *

Venons-en à la comparaison elle-même et voyons tout d'abord jusqu'à quel point les échantillons des familles étudiées dans les deux enquêtes sont vraiment comparables.

Le tableau I met en regard le revenu annuel moyen par personne observé en 1927-1928 et celui observé en 1937.

Tableau I. — **Le revenu annuel par personne en 1927-1928 et en 1937.**

Groupes de revenu en 1927-1928	Enquête de 1927/28 — Montant observé RM.	Enquête de 1927/28 — Montant converti (a) RM.	Enquête de 1937 — Montant observé RM.	Groupes de revenu en 1937
Moins de 2.500 RM	618,67	524,30	464,18	960 à 2.000 RM.
2.500 à 3.000 RM	693,55	587,75	522,62	2.000 à 2.500 RM
3.000 à 3.600 RM	764,77	648,11	638,92	2.500 RM et plus
3.600 à 4.300 RM	866,74	734,53		
4.300 RM et plus	1.000,30	847,71		
Total	774,06	655,98	491,60	Total.

(a) Sur la base de l'indice du coût de la vie pour 1937.

Afin de rendre les chiffres comparables dans le temps, nous avons converti le revenu moyen touché en 1927-1928 à l'aide de l'indice du coût de la vie en Allemagne, indice qui passe de 147,6 en 1927 à 125,1 en 1937 (1913-1914 étant pris comme base).

Le résultat montre que les personnes étudiées en 1937 ne touchaient en moyenne que les trois-quarts du revenu des personnes comprises dans l'enquête de 1927-1928.

Or, comme nous ne savons pas avec exactitude quel est l'effet d'un changement de revenu sur la distribution des dépenses et des quantités consommées, nous sommes contraints de rechercher des groupes de familles qui, aux deux époques, disposaient à peu près du même revenu, du même pouvoir d'achat, sinon nous serions dans l'impossibilité de faire le départ entre ce qui serait un changement dans les conditions d'existence et ce qui serait simplement le résultat d'une variation de revenu.

En procédant pour les différents groupes de revenu des deux enquêtes au même calcul que pour le total général, on obtient que les personnes comprises dans le groupe « moins de 2.500 RM. » en 1927 avaient un revenu approximativement égal à celui des personnes comprises dans le groupe « 2.000 à 2.500 RM. » en 1937 et que, de même, les groupes « 3.000 à 3.600 RM. » en 1927 et « 2.500 RM. et plus » en 1937 sont à peu près comparables du point de vue du revenu annuel touché [5].

Les autres différences entre les familles étudiées en 1927 et celles étudiées en 1937 ne sont pas éliminables. Il faudra donc nous borner à les exposer succinctement.

5. Notons en passant que l'effort de la statistique du Reich, pour étudier au premier chef les familles les moins bien placées parmi l'ensemble des familles ouvrières allemandes, n'a pas été couronné de succès. L'Office central de statistique avait fixé à 150 RM. par mois la limite du salaire du chef de famille au-delà de laquelle la famille en question ne devait pas être comprise dans l'étude projetée. Or, ce sont les dirigeants régionaux du Front du Travail qui furent chargés de procéder au choix définitif des familles, et, dans leur désir de présenter la situation sous son jour le plus favorable, ils dépassèrent largement la limite fixée précédemment. Les salaires mensuels des chefs de famille, en effet, sont en moyenne dans les trois groupes de revenu : 130 RM. (136 familles), 157 RM. (137 familles) et 181 RM. (77 familles).

La grandeur des familles n'est pas la même :

GROUPES DE REVENU en 1927/1928	NOMBRE DE PERSONNES PAR FAMILLE				GROUPES DE REVENU en 1937
	1927/28		1937		
	Total	Dont enfants de moins de 15 ans	Total	Dont enfants de moins de 15 ans	
Moins de 2.500 RM.	3,6	1,6	4,2	2,0	2.000 à 2.500 RM
2.500 à 3.000 RM.	4,2	1,9	4,4	1,9	2.500 RM et plus
TOTAL (a)	4,2	1,8	4,1	1,9	.... TOTAL (a)

a) De toutes les familles étudiées.

Les familles ayant le même revenu sont plus grandes dans l'enquête de 1937 qu'en 1927; cette différence est surtout sensible pour le groupe inférieur de revenu.

En ce qui concerne l'âge des chefs de famille, les différences sont minimes : pour le groupe inférieur de revenu, cet âge est de 36 ans dans les deux cas; pour le groupe de revenu le plus élevé, il est de 38 ans en 1927 et de 39 ans en 1937.

La répartition selon la branche industrielle dans laquelle les chefs des familles étudiées sont employés est également différente :

	1927-1928	1937
	%	%
Métallurgie	2,5	3,1
Textiles	18,0	14,0
Construction	11,5	5,7
Bois	10,2	10,6
Autres	34,8	66,6

Cette différence dans la répartition par branche d'occupation n'est cependant pas très grave, les ouvriers des différentes branches ayant, en général, des niveaux de vie très semblables.

Ce qui, par contre, est très important, c'est la différence

dans la grandeur moyenne des villes dans lesquelles les familles ont été choisies. En 1927, l'Office central de statistique était entré en contact avec les familles à étudier grâce aux bureaux municipaux de statistique, d'où l'importance énorme des grandes villes (qui seules, en général, possèdent de tels organismes). En 1937, le contact avec les familles a été établi à l'aide du Front du Travail; il en est résulté une répartition beaucoup plus égale entre les villes de différentes grandeurs [6].

	1927-28 — %	1937 — %
Grandes villes (plus de 100.000 hab.)	86,0	22,6
Villes moyennes (20 à 100.000 hab.)	13,4	34,6
Petites villes (5 à 20.000 hab.)	0,6	24,2
Bourgs et villages (moins de 5.000 hab.)	0,0	18,6

Cette répartition varie d'ailleurs avec le revenu. Le pourcentage des familles habitant dans de grandes villes en 1937 passe de 13,2 pour le groupe inférieur de revenu, à 21,9 pour le groupe intermédiaire et à 40,2 pour le groupe de revenu le plus haut, reflétant ainsi les salaires généralement plus élevés payés dans les grandes villes. (Nous ne possédons malheureusement pas les chiffres correspondants pour 1927).

Or, nous ne savons pas quelle est l'influence de la grandeur de l'agglomération dans laquelle vivent les ouvriers sur leur mode d'existence. Dans ces conditions, même si toutes les autres conditions étaient égales, cette différence de répartition géographique nous empêcherait de mesurer avec exactitude les changements survenus dans le niveau de vie des ouvriers allemands.

Nous n'en voulons pour preuve que le tableau II où nous avons calculé, pour l'ensemble des familles étudiées dans les deux enquêtes et pour les quatre groupes comparables de revenu, les dépenses afférentes à six grands groupes de dépenses en pourcentage de la somme totale des dépenses dans chaque groupe de revenu.

6. C'est très probablement en grande partie à cette différence dans la grandeur moyenne des villes englobées dans l'enquête qu'il faut attribuer les différences dans le nombre moyen des enfants par famille.

Tableau II. — **Dépenses relatives en 1927-1928 et en 1937.**

Groupes de revenu en 1927/28	Alimentation		Logement: Loyer		Logement: Ameublement, entretien		Logement: Chauffage et éclairage		Logement: Total		Habillement		Autres		Groupes de revenu en 1937
	1927/28	1937	1927/28	1937	1927/28	1937	1927/28	1937	1927/28	1937	1927/28	1937	1927/28	1937	
Moins de 2.500 RM	48,5	46,6	12,5	13,5	3,2	4,3	4,5	5,2	20,2	23,0	10,9	9,2	20,4	21,2	2.000 à 2.500 RM
3.000 à 3.600 RM	46,7	46,1	10,9	12,7	3,8	4,7	3,9	4,5	18,6	22,0	13,5	10,1	21,2	21,8	2.500 RM et plus.
Total (*a*).	46,6	46,9	10,6	13,1	4,1	4,2	3,8	5,1	18,5	22,5	13,5	9,3	21,4	21,3	.... Total (*a*)

a) de toutes les familles étudiées dans les deux enquêtes.

Ce qui frappe dès l'abord c'est que quoique, nous l'avons vu, le revenu moyen de toutes les familles ne représente en 1937 que les 75 p. 100 du revenu des familles étudiées en 1927, le pourcentage de dépenses pour l'alimentation et pour les dépenses diverses (ce baromètre combien primitif du niveau de vie) sont presque identiques dans les deux enquêtes. C'est là pour nous une indication de plus que la composition de l'échantillon étudié dans les deux enquêtes *doit* être différente.

En dépit de ces conditions défavorables, nous allons cependant tenter de pousser plus avant la comparaison des résultats des deux enquêtes pour les quatre groupes comparables de revenu. Pour ces derniers, les pourcentages afférents à l'alimentation et aux divers sont à peu près les mêmes en 1927 et en 1937, avec, cependant, une légère tendance à la diminution du pourcentage de l'alimentation et à l'augmentation du pourcentage des dépenses diverses, donc dans la direction d'une élévation du niveau de vie. Les pourcentages des dépenses consacrées au logement et à l'habillement, qui sont très différents, suggèrent ici encore que la comparabilité des échantillons d'où sont tirées ces données est sujette à caution.

Le tableau III montre les quantités consommées par tête annuellement dans les quatre groupes comparables de revenu.

TABLEAU III. — **Quantités consommées par personne (en kilo) (*a*) dans quatre groupes comparables de revenu en 1927-1928 et 1937.**

DENRÉES ALIMENTAIRES	1927 Moins de 2.500 RM.	1937 2.000 à 2.500 RM.	1927 3.000 à 3.600 RM.	1937 2.500 RM. et plus.
Pain et céréales :				
Pain blanc	12,7	7,9	15,5	9,1
Pain noir	66,6	80,9	69,9	89,5
Farine	11,8	11,6	11,2	12,8
Riz	2,0	1,3	1,5	1,7
Macaronis	1,6	1,7	1,8	1,8
Viande et poisson :				
Bœuf	4,0	5,0	4,5	5,2
Porc	5,0	4,8	6,2	6,3
Mouton	0,5	0,2	0,4	0,3
Veau	0,6	0,4	1,0	0,8
Lard et jambon	2,1	2,9	3,0	3,7
Saucisses	9,6	9,8	9,8	11,3
Poisson	5,4	5,2	4,6	5,7
Huiles et graisses :				
Graisses animales	3,8	2,5	3,6	3,1
Margarine	8,3	7,4	8,3	6,8
Graisses et huiles végétales	1,3	2,0	1,6	1,6
Produits laitiers :				
Lait (*a*)	109,5	93,4	116,6	99,6
Fromage	3,4	3,7	3,5	3,6
Beurre	3,2	4,6	4,0	4,9
Œufs (*a*)	[illegible]7	[illegible]61	512	84
Légumes et fruits :				
Haricots et pois secs	2,5	1,9	2,2	1,9
Pommes de terre	112,9	133,1	120,0	130,7
Légumes frais	18,0	27,0	19,9	31,5
Fruits frais	14,6	12,5	21,1	16,5
Divers :				
Sucre	12,2	14,9	13,2	16,9
Café	0,6	1,0	1,0	1,0
Chicorée, etc.	2,7	2,3	2,5	2,4
Cacao, chocolat	0,4	0,2	0,4	0,3

a) Sauf pour le lait (litres) et les œufs (nombre).

Sans vouloir trop insister, quelques changements intéressants méritent, cependant, d'être notés en passant.

La consommation de pain blanc a sensiblement diminué, mais par ailleurs la consommation totale de pain a augmenté, deux faits qui ne sont pas un indice d'amélioration du régime alimentaire.

La consommation de graisses a fortement diminué. Cette diminution s'étend aussi bien aux graisses animales qu'aux graisses artificielles (margarine).

La consommation de lait et d'œufs a diminué dans des proportions notables. Contre toute attente, la consommation des autres produits laitiers (beurre !) a augmenté.

En ce qui concerne les légumes et les fruits : la consommation des pommes de terre et celle des légumes a augmenté; la consommation des fruits, par contre, a diminué.

L'augmentation de la consommation de sucre est surtout ce qui frappe dans les chiffres portant sur le dernier groupe de denrées.

Au total, l'augmentation de la consommation des céréales panifiables et des pommes de terre, et la diminution de la consommation des graisses, du lait, des œufs et des fruits montrent que, du point de vue des conceptions modernes de l'alimentation, celle-ci a empiré au cours des dix dernières années. Seule l'augmentation de la consommation du beurre et des légumes frais vient atténuer légèrement cette détérioration de l'alimentation des ouvriers allemands. Il nous est d'ailleurs impossible de dire, sur la base des seules données que nous examinons ici, jusqu'à quel point l'évolution décrite plus haut est typique pour l'alimentation des ouvriers allemands dans leur ensemble et jusqu'à quel point elle est uniquement le résultat de la composition différente des deux échantillons étudiés. Les changements dans les quantités de viande consommée sont peu importants et ne permettent pas de conclusion précise.

D'une manière beaucoup plus générale, la *qualité* des aliments consommés aux deux époques a pu changer; une diminution de qualité a pu se produire sans qu'il nous soit possible de dire quelle a été son ampleur.

*
* *

Les chiffres dont nous nous sommes servi pour étudier les quantités d'aliments consommés par tête en 1937 sont soumis, si on les compare aux chiffres pour 1927, à deux sources d'erreur agissant en sens contraire.

D'une part, la grandeur des familles est différente. Le nombre des enfants par famille étant plus élevé en 1937 qu'en 1927, l'erreur que l'on commet en comparant des quantités par tête est plus forte en 1937 qu'en 1927. Nos chiffres pour 1937 sont, de

ce fait, inférieurs à ce qu'ils devraient être. On peut démontrer que, dans le cas le plus défavorable (lorsque l'on compare le groupe « moins de 2.500 RM. » en 1927 avec le groupe « 2.000 à 2.500 RM. » en 1937), l'erreur commise de ce chef est d'environ 5 p. 100.

Mais, d'autre part, on est en droit de supposer que le coût de la vie est en général inférieur dans les bourgs et villages à ce qu'il est dans les grandes villes. Les petites villes et villages étant mieux représentés dans l'échantillon de 1937 que dans celui de 1927, les familles qui, en 1937, semblaient avoir un revenu équivalent à celui des familles étudiées en 1927 ont très probablement un pouvoir d'achat et un niveau de vie supérieurs. De ce fait, les quantités d'aliments qu'elles ont consommées sont relativement trop élevées.

*
* *

« A défaut de données suivies,... pour des groupes comprenant les mêmes ménages, ou des ménages semblables, nous possédons des ensembles de budgets établis à certains intervalles et dans le même pays. N'est-il donc point possible de les rapprocher, et de reconnaître, dans des groupes d'ouvriers de même nationalité, d'une même région, et semblablement constitués, comment, d'une période à l'autre, revenus et dépenses ont changé, dans leur montant et leur répartition, s'ils ont changé ? » [7].

A cette question nous ne pouvons malheureusement répondre par l'affirmative que sous toute réserve. Les deux groupes de familles ouvrières que nous avons comparés ne sont justement pas « semblablement constitués » et ce défaut de comparabilité nous empêche toute conclusion précise sur ce qu'a été l'évolution du genre de vie de l'ouvrier allemand et de sa famille entre 1927 et 1937. Nous constatons une évolution (nette surtout en ce qui a trait aux quantités consommées); mais nous ne saurions dire dans quelle mesure cette évolution est le résultat de la composition différente des deux échantillons étudiés et dans quelle mesure elle est l'image d'une situation de fait.

Sur ce point précis l'instrument d'investigation dont nous nous sommes servi au cours de cet exposé (l'enquête budgétaire) se révèle être insuffisant.

7. M. Halbwachs, *op. cit.*, p. 67.

Pour se faire une image tant soit peu exacte du niveau de vie des ouvriers allemands et de son évolution, il faudrait employer conjointement plusieurs méthodes; il y aurait lieu en particulier de voir, d'une part, quelle a été l'évolution des salaires réels et l'évolution de la somme globale des salaires payés au cours de la dernière décade [8], et, d'autre part, il y aurait lieu d'examiner quelle a été l'évolution des quantités totales d'aliments consommés pour l'Allemagne tout entière. Peut-être tenterons-nous cette étude un jour.

Genève, décembre 1939. R. LIWCHEN.

8. Voir par ex. : Bureau international du Travail, *Annuaire des Statistiques du Travail*, 1939, p. 100 et 158.

FINANCES FINLANDAISES

A la veille des hostilités, la Finlande présentait une situation financière parfaitement saine. Il nous a semblé utile de montrer l'évolution des finances finlandaises au cours de l'exercice 1938 et de 1939, car cette étude met bien en relief l'effort entrepris par ce pays pour améliorer toujours davantage sa position économique.

I. — Le marché monétaire.

a) Le marché monétaire a été très aisé au cours de l'année 1938. Toutefois, c'est au cours du premier trimestre que la tendance a été la plus favorable, en raison de la forte accumulation de capitaux dans les banques privées et d'épargne. Pendant le second semestre, on a pu remarquer une tendance à la rareté de l'argent.

Au cours de 1938, les dépôts bancaires ont augmenté, comme le montre le tableau suivant (en millions de M.K.) :

Dénomination des organismes	Par rapport à 1937	Montant
Banques privées	10.754,8	+ 724,0
Banques d'épargne	7.771,0	+ 855,0
Coop. des Sociétés de crédit....	1.384,0	+ 237,0
....	....	....
Total	21.190,2	+ 1.947,5

Les dépôts ont également augmenté au cours de 1939, mais ils ont baissé depuis septembre (fin septembre : 10.624 millions).

Le total des crédits garantis par les banques privées a passé de 8.608 millions fin 1937 à 9.212 millions fin 1938; il était de 9.545 millions en août 1939.

b) *L'état de la Bourse en* 1938 a été très défavorable; la valeur des transactions au cours des dernières années se présente comme suit (en millions de F.M.K.) :

1933	195,7	1936	436,3
1934	307,0	1937	587,8
1935	234,6	1938	231,8

L'« index number » des affaires traitées à la Bourse d'Helsinki était de 134 fin 1937; il est tombé à 125 avril 1938, pour remonter à 136 en août 1939 (août 1937 : 158), et baisser à 123 en octobre 1939.

Au cours de l'année 1938, les affaires se sont divisées entre les groupes suivants (millions de marks) :

Dénomination des titres	1937	1938
Titres de banques	156	59
Titres industriels	319	124
Titres assurances	0,8	0,3
Titres transports	41,3	7,1
TOTAL	587	221

c) *La balance des paiements* pour 1938 montre un surplus de 400 millions. Elle est donc moins favorable que les précédentes années.

— Du côté Recettes on trouve : exportations, 8.415 millions; droits de ports et péages, 80; frets, 635; « remises » des émigrants finlandais, 100; tourisme, 200; assurances, 160;... au total, 9.700 millions.

— Du côté Payements : importations, 8.585; envois aux émigrants, 20; voyageurs finlandais à l'étranger, 260; primes d'assurances à compagnies étrangères, 195; intérêts sur emprunts d'Etat, 90; intérêts sur emprunts commerciaux, 160;... au total, 9.700 millions.

Le tableau suivant donne l'état de la balance des paiements finlandaise au cours des dernières années (en milliards de M.K.) :

	Recettes	Paiements	Balance
1929	7,4	7,9	— 0,5
1930	6,4	6,2	+ 0,2
1931	5,3	4,3	+ 1,0
1932	5,6	4,4	+ 1,2
1933	6,2	4,8	+ 1,4
1934	7,2	5,2	+ 2,0
1935	7,2	6,1	+ 1,1
1936	8,3	7,1	+ 1,2
1937	10,7	10,0	+ 0,7
1938	9,7	9,3	+ 0,4

II. — Les finances de l'Etat.

Les finances de l'Etat finlandais au cours de l'année 1938 se présentent de la façon suivante (par rapport à 1937) (en millions de F.M.K.).

	1937	1938
a) Revenus :	—	—
Recettes courantes	4.315,6	4.862,0
Emissions et emprunts	845,7	500,0
Autres revenus	823,2	172,7
Total	5.984,5	5.534,7
b) Dépenses :		
Dépenses courantes	3.557,1	3.487,3
Amortissements	623,3	244,0
Fonds d'égalisation	709,7	350,0
Autres dépenses	1.008,0	1.351,5
Surplus	86,4	101,9
Total	5.984,5	5.534,7

Nous devons remarquer aux dépenses le gonflement du poste intitulé « autres dépenses » : il est dû aux mesures prises pour la Défense nationale ainsi que pour la préparation des Olympiades de 1940. Ajoutons que la Défense nationale prend la plus grosse partie des dépenses courantes (20,5 p. 100) et que le service des dettes en prend 9,6 p. 100. Signalons que le service de la dette extérieure exige 55,6 millions (contre 74 en 1937), et celui de la dette intérieure 120 (contre 112).

Aux recettes, on aperçoit des émissions d'emprunts pour 500 millions; il s'agit d'un emprunt de conversion de 300 millions et d'un emprunt de 200 millions pour les Olympiades. Il convient de noter que les 3/4 des revenus de l'Etat viennent de la taxation; ses bénéfices s'établissent comme suit (en millions) :

Taxes directes	1.096,4
Taxes indirectes	2.308,8
Taxes diverses	284,5
Total	3.663,7

Parmi les taxes à la consommation les plus importantes, il faut citer : les taxes sur l'alcool et les véhicules automobiles, qui font 22 p. 100 de la taxation (en 1927 : 2,7 p. 100); les droits sur l'alcool ont été élevés en 1935 et la taxe sur le pétrole a été fixée en novembre 1938 à 1,80 M.K. par kilo. La taxe sur le tabac (10 p. 100 de la taxation) a été redressée en 1931. Le café subit un droit d'entrée de 7,50 M.K. par kilo depuis 1938 (il était de 12 M.K. en 1931-1935). Le droit sur le sucre fait 10 p. 100 de la taxation.

Mention toute spéciale doit être faite des exploitations industrielles de l'Etat ainsi que des participations à des entreprises privées. Les exploitations industrielles ont rapporté 549 millions (contre 525), mais il faut souligner que cette augmentation est due uniquement au bon rapport des fonds de l'Etat, les autres exploitations, en particulier les chemins de fer, ayant été d'un rapport très réduit. Quant aux dividendes provenant de participations diverses, ils ont rapporté 273 millions (contre 208). L'Etat est actionnaire — et détient parfois la majorité — dans un grand nombre d'entreprises : centrales électriques (*Imatra*), scieries, fabriques de cellulose, d'acide sulfurique et de superphosphates, mines et métallurgie (*Outokumpu*).

Le budget pour 1940 marque une certaine diminution sur le budget originel : celui-ci se chiffrait par 5.767 millions, et le budget définitif s'élève à 5.018 millions. Il convient de noter les postes suivants (en millions F.M.K.).

RECETTES :	
Recettes courantes	3.729
Emprunts émis	780
DÉPENSES :	
Dépenses courantes	3.473
Amortissements	342
Autres dépenses	1.191
GRAND TOTAL	5.018.700.000 F.M.K

Notons que le budget des recettes courantes a été ramené de 4.908 à 3.729 millions.

La Dette publique. — La dette de la Finlande s'est élevée aux chiffres suivants (en millions de F.M.K.) :

	31 décembre 1938	30 avril 1939
A. — DETTE CONSOLIDÉE :		
Extérieure	775,3	1.051,1
Intérieure	2.835	2.784,1
B. — Dette à court terme :		
Extérieure	—	—
Intérieure	72,9	56,8
TOTAL	3.251,3	3.908,0

Ainsi donc un certain gonflement de la Dette publique, qui — nous croyons devoir le signaler — est surtout une dette intérieure et une dette à long terme.

En 1938 : l'Etat finlandais avait émis un emprunt de 300 millions (intérieur) à 4 p. 100 afin de convertir les emprunts d'avant guerre : 1889, 1895, 1898, 1901 et 1903. Noter que 180 millions seulement purent être placés.

Au début de 1939 : émission d'un emprunt pour la Défense nationale. Son montant est de 350 millions à 2 1/2 p. 100 : amortissable en trois ans à partir du 1er avril 1939. Cet emprunt a été émis par un syndicat de banquiers, parmi lesquels on trouve les représentants des banques suédoises : *Sveriges-Risbank* et *Stokholms-Enskilda-Bank*. Notons également au cours de cette année l'émission d'un emprunt intérieur de 550 milions, 4 1/2 p. 100 amortissable en vingt-cinq ans. Parmi les autres émissions ou conversions, il faut signaler : un emprunt de 50 millions, 4 1/2 p. 100 amortissable en trente ans; il est émis avec garantie de l'Etat par la Banque centrale des coopératives agricoles; un emprunt de conversion de la municipalité de Rauma : 10 millions à 50 p. 100 (amortissement du 1er juillet 1940 au 1er juillet 1959) : 6.870.000 sont destinés à convertir un emprunt 1934 à 60 p. 100. Notons la conversion par la municipalité d'Helsinki de l'emprunt 5 1/2 1934 en 5 p. 100; le bénéfice escompté serait de 600.000 M.K. Ajoutons un emprunt de 500 millions F.M.K. à 5 p. 100 émis en octobre 1939 et amortissable avant 1944.

III. — La Banque de Finlande.

Les principaux postes du bilan de la Banque d'émission de Finlande s'établissaient comme suit au 31 décembre 1938 et au 30 juin 1939 (en millions de marks) :

	30 juin 1939	31 décembre 1938
Or et devises étrangères	3,379,9	3.401,9
Emprunts intérieurs	1.243,7	1.176,5
Billets en circulation	2.199,8	2.089,9
Comptes courants	1.178,6	1.093,6

Aucun changement notable sauf l'augmentation assez nette de la circulation. En ce qui concerne la réserve-or, il faut noter une diminution d'environ 22 millions. Ce poste, au 31 décembre 1937, était de 2.658,9 millions; il était demeuré stationnaire jusqu'au 23 décembre 1938, et l'on ne peut noter qu'une rentrée de 17,7 millions d'or de l'extérieur. Cependant, au cours de la dernière semaine de décembre 1938, on décida de réévaluer l'encaisse, ce qui éleva le plafond des émissions de 3.907,3 millions à 5.201,9.

Au cours des six premiers mois de 1939, l'on peut noter également une augmentation des billets en circulation (+ 113 millions); une augmentation du montant des comptes courants (+ 85 millions), ainsi que des dépôts des banques (238,6 millions), tandis que le compte de l'Etat a diminué de 153,5 millions. En octobre 1939, la circulation était de 3.308 millions.

IV. — Les banques de dépôts.

Il existe en Finlande des banques de dépôts; à la fin de 1938 il y avait 493 succursales, dont 184 dans des villes et 309 dans la province.

Au bilan de ces banques pour 1938, les postes qui semblent devoir attirer l'attention sont les suivants :

	1937	1938
Actif :		
CASH (encaisse)	1.316	1.234
Prêts	4.076	4.583
Passif :		
Dépôts	6.872	7.549
Comptes chèques	1.613	1.943
Total général	12.517	13.246
Encaisse/Exig. à vue	67,2%	57,8%

Nous constatons ainsi une diminution de l'encaisse et une augmentation des dépôts et comptes chèques. La diminution de pourcentage de liquidité est importante.

Quant au profit net, il a été de 109,7 millions (en 1928 : + 206, et en 1931 : — 74). Il a été ventilé comme suit :

Affectations :	1937 (millions MK)	1938 (millions MK)
Porteurs	88,8	100,2
A fonds de réserves	3,2	3,5
Divers	0,3	0,3
Laissé à compte P/P	45,6	51,3

Nous donnons ci-dessous la liste des banques de dépôts de Finlande avec leur situation à fin février 1939 :

DÉNOMINATION	CAPITAL PAYÉ	RÉSERVES	NOMBRE de SUCC.	DIVIDENDE 1938
				%
1. Kansalis-Osake-Pankki	250.000.000	276.159.251	210	14
2. O/Y Pohjoismaidln Yhdyspankki, Helsinki / A/B Nordiska Föreningsbanken, Helsingfors	280.000.000	241.141.508	78	16
3. Helsingfors Aktiebank, Helsingfors / Helsingin Osakepankki, Helsinki	131.250.000	75.500.000	71	8
4. Säästöpankkien Keskus-Osake-Pankki, Helsinki / The Central Bank of the Savings Banks, Helsinki	60.000.000	26.000.000	1	7
5. Suomen Maatalous-Osake-Pankki, Helsinki	30.000.000	8.402.220	39	6
6. Savo-Karjalan Osake-Pankki, Viipuri	30.000.000	5.212.914	41	3
7. Pohjolan Osake-Pankki, Oulu.	16.000.000	13.800.000	24	7
8. Suomen Käsityoläis-Osakepankki, Helsinki / Handtverkare - Aktiebanken i Finland, Helsingfors	17.000.000	6.010.000	8	6
9. Alands Aktiebank, Mariehamn.	10.000.000	3.175.000	1	8

Les données ci-dessus montrent parfaitement que la situation des finances de la Finlande a été jusqu'aux hostilités parfaitement saine; elle méritait une étude : nous avons voulu la faire ici. Tel a été notre but.

Louis TISSOT.

NOTES ET MEMORANDA

I

Nécrologie :

HENRY SHULTZ.

Dans le courant de l'automne 1938, disparaissait tragiquement Henry Schultz, au cours d'un accident qui coûta également la vie aux membres de sa famille. Nous avions eu l'occasion de le rencontrer quelques mois auparavant, à Colorado Springs, où se réunit en juillet la Commission Cowles. C'est donc avec une réelle émotion que nous avons appris sa fin prématurée.

Professeur d'économie politique à l'Université de Chicago, Henry Schultz avait consacré son activité aux applications des mathématiques et de la statistique à la matière économique; ses recherches sur l'élasticité de la demande et les phénomènes d'interdépendance constituent actuellement l'un des chapitres les plus intéressants de l'économétrie. L'année même de sa mort, il avait affirmé sa maîtrise en publiant un volumineux traité qu'il intitula *Théorie et mesure de la demande* [1]; il y exposait les méthodes utilisées pour la détermination des courbes de demande et l'analyse de leur déplacement au cours du temps; il y résumait aussi les résultats numériques obtenus par voie d'observation statistique.

Suivant la voie tracée par M. Henry Moore, Schultz étudie la demande des produits agricoles tels que le sucre, le maïs, le blé, le coton, la pomme de terre, le foin, c'est-à-dire un

1. *Theory and measurement of demand*, un vol. in-8° de XXXI-817 p., Chicago, University Press, 1938.

domaine où prix et quantités sont en perpétuelle évolution; force est alors de recourir aux procédés les plus délicats de l'investigation statistique. Notre auteur s'engage résolument dans cette voie, en se conformant aux principes qui doivent, à notre sens, guider les économètres soucieux d'échapper à l'empirisme.

L'économétrie répond, en effet, à deux préoccupations : elle se fonde, en premier lieu, sur les travaux spéculatifs de la vieille Ecole mathématique, mais elle ne se contente pas des résultats qualitatifs obtenus par les maîtres de cette Ecole, puisqu'elle se propose de parvenir jusqu'à la détermination d'éléments mesurables en recourant systématiquement à l'observation statistique.

Or, il suffit de parcourir l'œuvre de Henry Schultz ou simplement de consulter la table des matières de son magistral ouvrage sur la demande pour être convaincu de l'importance qu'il attache aux deux ordres de préoccupations indiqués ci-dessus. Bornons-nous à citer, parmi les vingt chapitres en lesquels se répartissent les 800 pages de son traité, quelques titres vraiment caractéristiques :

Chapitre I. — Théorie des courbes de demande.

Chapitre II. — Etude historique et critique des méthodes de détermination des courbes de demande à partir des séries temporelles d'observation.

Chapitre IV. — Hypothèses. Méthodes.

Chapitre V. — Les observations et leurs restrictions.

Chapitre XVIII. — Etude particulière des demandes liées.

Chapitre XIX. — Théorie générale des demandes liées.

Dix chapitres sont réservés à l'étude de demandes particulières (sucre, maïs, coton, foin, blé, pomme de terre, avoine, orge, seigle, sarrasin), et constituent de véritables monographies résumant l'état de nos connaissances sur la demande de ces divers produits.

Les contributions les plus originales d'Henry Schultz nous paraissent être les suivantes :

1° Pour la détermination des coefficients d'élasticité il ne se limite pas aux deux méthodes fort ingénieuses auxquelles

recourut M. Henry Moore, le premier auteur qui ait abordé ce genre de recherches (chaînes relatives et rapports à la tendance); il imagine et utilise d'une manière constante la méthode de « régression temporelle », qui exprime le prix ou le débit d'un article en fonction explicite du temps et d'autres paramètres (prix, quantités, revenus, indices des prix ou de l'activité économique, etc.), et se relie, non seulement aux conceptions mères de Cournot et de Marshall, mais encore aux notions générales d'équilibre économique et de phénomènes dynamiques. En pratique, d'ailleurs, l'application de la régression temporelle à la détermination des élasticités ne fait souvent intervenir que le temps et le prix de l'article étudié. Cette même méthode lui permet de calculer, en outre, le taux de déplacement des courbes de demande au cours du temps.

2° Lorsqu'il aborde les demandes interdépendantes, c'est-à-dire les phénomènes de concurrence et de complémentarité, Henry Schultz prend comme bases de son investigation statistique les théories classiques de l'équilibre économique, et plus particulièrement les travaux de Pareto sur la fonction d'utilité. Mais il se sert aussi des récents apports de MM. Slutsky, Hotelling, Hicks, Allen, qui, pour l'observateur, offrent l'avantage de faire intervenir explicitement le revenu individuel et se prêtent infiniment mieux que les précédents à la mise en œuvre des procédés statistiques. Le lien entre la théorie et l'observation est donc singulièrement accusé dans cette catégorie de recherches; il serait difficile, au reste, de concevoir l'application à ce domaine particulièrement complexe de méthodes exclusivement empiriques.

Il va de soi que les résultats acquis par Henry Schultz soit dans le domaine des élasticités, soit dans celui des demandes liées, sont entachés d'erreurs qui ne sont point négligeables. Il a d'ailleurs pris grand soin de calculer pour chacun des produits qu'il étudie l'erreur à craindre sur la valeur du coefficient d'élasticité. De même, pour la vérification des équations de Slutsky et d'Hotelling, il n'a pas manqué d'insister sur la fragilité des évaluations numériques et sur certaines contradictions dans la nature des liens de mutuelle dépen-

dance (foin et avoine). Toutes ces imperfections tiennent manifestement à la nature des questions traitées, aussi bien qu'à l'imperfection du matériel statistique.

Il faut insister, en effet, sur les difficultés auxquelles on se heurte nécessairement lorsqu'on entreprend des recherches portant sur la demande des denrées agricoles, et nous devons marquer la différence existant à cet égard entre ces produits et les services monopolisés.

Lorsque nous étudions la demande d'un produit ou service monopolisé (transports, poste, tabacs), nous avons affaire à des variations discontinues de prix, et nous pouvons, à l'occasion de chaque remaniement des tarifs, analyser les conséquences qui en résultent pour la consommation, par un procédé qui s'apparente à l'expérimentation, puisque deux variables seulement sont en présence (prix et quantités). Lorsqu'il s'agit, au contraire, de denrées agricoles, prix et quantités varient concurremment avec les autres données d'ordre économique (revenus, caractéristiques monétaires, activité industrielle et commerciale, éléments démographiques, etc.), et, dans un domaine aussi mouvant, on est bien obligé de recourir aux procédés en usage dans les sciences d'observation, et plus précisément à l'investigation statistique, si l'on veut parvenir à la détermination d'éléments mesurables. Ces difficultés sont naturellement accrues lorsqu'on aborde les demandes interdépendantes. Dans ces domaines concrets, les éléments d'ordre statistique ne sont, d'ailleurs, pas exclusivement empruntés à la consommation, mais souvent aussi à la production ou à l'échange, et le phénomène de demande s'en trouve nécessairement altéré.

Ces imperfections tiennent à la nature des choses et ne diminuent en rien le mérite des chercheurs qui se sont engagés dans des voies aussi difficiles; pour ce qui regarde spécialement l'œuvre de Henry Schultz, quelques objections nous viennent à l'esprit :

a) Lorsqu'il applique la méthode de régression temporelle, il utilise indifféremment les formules linéaires et les formules à élasticité constante, tandis qu'à notre sens ces dernières sont à la fois plus proches de la théorie et plus conformes au but poursuivi, qui est la mesure du coefficient d'élasticité.

b) Henry Schultz calcule simultanément l'élasticité de la demande et la flexibilité du prix.

La première de ces grandeurs implique la détermination de la quantité en fonction du prix; la seconde suppose le prix déterminé en fonction de la quantité. Théoriquement, les valeurs numériques de ces deux coefficients devraient être inverses l'une de l'autre, tout au moins lorsque prix et quantités sont liés d'une manière suffisamment rigide. Or, les écarts entre les valeurs de l'élasticité calculée soit directement, soit par l'intermédiaire de la flexibilité, ne sont aucunement négligeables, et, si Henry Schultz note ces divergences, il ne s'y arrête pas sérieusement. Cette question aurait dû être convenablement approfondie, sous peine de laisser planer quelque doute sur la qualité des évaluations.

Quoi qu'il en soit, l'investigation statistique à laquelle Henry Schultz a procédé constitue, par son ampleur et par l'importance des résultats acquis, la branche la plus développée de l'économétrie, si bien qu'à l'avenir aucun chercheur opérant dans ce domaine ne pourra faire abstraction des progrès réalisés par cet auteur. On peut même soutenir qu'à raison des moyens utilisés, l'œuvre de Henry Schultz a ouvert de nouveaux horizons à la science économique, car on ne pouvait guère soupçonner auparavant la possibilité de manier un matériel aussi considérable. Certes, une critique vigilante devra toujours s'assurer de la valeur et de la qualité des acquisitions, mais l'emploi systématique d'une telle méthode est probablement de nature à nous réserver des surprises.

Ne doutant pas d'être l'interprète des amis de la recherche désintéressée, nous adressons ici notre témoignage de gratitude à la mémoire de Henry Schultz, qui fut un éminent serviteur de la science économique.

René Roy.

II

« The trade cycle », d'après R. F. Harrod [1].

Le compte rendu de cet ouvrage a été longtemps différé. Qu'il soit permis, en compensation, à son auteur de lui consacrer une note plus étendue qu'une simple critique bibliographique.

Les cycles économiques étant, selon R. F. Harrod, essentiellement caractérisés par les fluctuations de l'activité économique, autrement dit de la production, il s'agit, pour lui, de définir, en premier lieu, les facteurs qui déterminent le niveau de cette activité.

Il considère d'abord le producteur isolé. Pour Robinson, la quantité de travail qu'il fournit dépend uniquement de trois facteurs : a) le désir qu'il éprouve d'obtenir les divers produits que peut lui procurer son travail, b) sa répugnance à travailler, c) l'efficacité de son travail. Sans doute faut-il distinguer la part de son travail qui donne des résultats immédiats et celle qui donne des résultats futurs. Mais cette importante distinction est négligée au début de l'analyse.

Ainsi, Robinson doit se demander : a) combien il désire « la chose »; b) combien il lui faut de travail pour l'obtenir; c) combien il lui en coûte de faire ce travail. Quand il a fixé ces trois valeurs, le problème est résolu. Si elles ne se modifient pas, il ne saurait y avoir de changement dans le niveau de son activité. Il faut donc chercher d'abord comment le jeu de ces trois forces, ou « déterminants », maintient le niveau de son activité en équilibre.

Ici, nous reconnaissons la loi de l'utilité décroissante des biens et la loi de la désutilité croissante de l'effort. Elles jouent comme des « stabilisateurs ». Quant à l'efficacité du travail, la loi du rendement moins que proportionnel est également une force stabilisatrice. Mais elle ne joue pas toujours. Toutefois, si le rendement est croissant, on peut admettre qu'il y a un désir d'augmenter le loisir, d'où une désutilité croissante du travail.

1. R. F. Harrod, *The trade cycle*, 1 vol. in-8° de [illegible] p., Oxford, Clarendon press, [illegible].

A présent, nous allons introduire trois éléments nouveaux : *a*) la division du travail (donc l'échange); *b*) le régime capitaliste (donc le chef d'entreprise); *c*) la monnaie.

La division du travail introduit un quatrième déterminant: le taux de l'échange. Ce taux réagit sur la quantité de travail fournie par le producteur, tout comme l'efficacité du travail. Dès lors, un meilleur taux d'échange tend à *restreindre* l'activité productrice, et réciproquement. Il est vrai que, dans l'hypothèse d'une concurrence parfaite, chaque travailleur est peu enclin à restreindre sa production, puisque le niveau de la production dépend de tous. Mais la concurrence est imparfaite. Ainsi ce quatrième déterminant joue aussi comme un stabilisateur.

Cependant, comme nous sommes désormais en présence d'un régime d'échange, il faut considérer le niveau d'équilibre pour la communauté tout entière. Or, si chaque individu a trouvé le niveau d'équilibre qui correspond à sa propre production, il se peut qu'il en trouve une plus favorable en changeant d'emploi. Cela dit, en cas de concurrence parfaite, si la production s'accroît, ce sera pour chaque marchandise, compte tenu de l'élasticité de la demande. En ce cas, le taux d'échange ne sera pas modifié, et l'équilibre général ne dépendra que des trois premiers déterminants.

C'est l'hypothèse d'une progression « uniforme » de la production, c'est-à-dire non d'une progression égale, mais d'une progression qui laisse inchangés les taux d'échange. Il en est autrement dans le cas d'une concurrence imparfaite. Mais on peut admettre alors qu'il existe une loi d'élasticité décroissante de la demande, qui joue comme stabilisateur. L'auteur reconnaît que cette loi n'est pas démontrée, mais il n'en incline pas moins à la considérer comme le déterminant le plus important.

Toutefois, il faut tenir compte d'un nouvel élément : c'est l'entrepreneur, propriétaire de l'outillage, qui ne ressent ni l'utilité décroissante des produits qu'il vend, ni la désutilité croissante du travail d'autrui. Dès lors, il faut envisager des déterminants en partie différents, et nous retiendrons désormais les trois facteurs suivants : 1° le taux de location des services productifs; 2° leur efficacité; 3° le taux d'échange

des produits, ce qui met en jeu les trois forces stabilisatrices que voici : *a*) la plasticité des coûts primitifs (qui tendent plus ou moins à s'élever avec la production); *b*) la loi du rendement moins que proportionnel; *c*) et — pour le cas de la concurrence imparfaite — la loi de l'élasticité décroissante de la demande.

Mais il faut encore introduire un autre élément : la monnaie, qui sera, dans notre liste revisée des déterminants, le quatrième. Dans l'hypothèse d'une progression uniforme — définie comme ci-dessus — de la production, les taux d'échange entre marchandises ne varient pas, mais le niveau général des prix peut varier. Or, c'est une donnée de fait que, au cours des cycles économiques, ce niveau s'élève quand la production augmente, et réciproquement. Constatation singulière, mais qu'il faut d'abord enregistrer. La monnaie, conclut l'auteur, joue comme une force déstabilisatrice.

On doit remarquer ici qu'un cycle économique ne consiste pas dans une alternance de progressions et de régressions « uniformes ». Cependant le mouvement est « général » — réserve faite de l'agriculture — et il convient de faire d'abord abstraction des « déviations » par rapport à l'uniformité. Ainsi donc, la monnaie apparaît comme la cause immédiate du mouvement cyclique, mais les variations de sa quantité ne peuvent être attribuées à la production, fort régulière, des métaux précieux, ni à la volonté autonome des banquiers; elles dépendent donc de facteurs qui restent à définir.

Quels sont les facteurs qui font varier ainsi la valeur de la monnaie ?

Ici, intervient de nouveau un fait d'observation : dans la phase ascendante du cycle, la production des « biens de capital » croît plus rapidement que celle des biens de consommation. Or, la production totale comprend à la fois les biens destinés à la consommation immédiate, qu'il faut remplacer (notons que les biens d'usage durable font l'objet d'un remplacement irrégulier), et les capitaux de toute sorte, qui s'y ajoutent (*net investment*). Or, ce *net investment* est égal à l'épargne, et le montant de l'épargne est lié à celui du revenu total. Se référant à la doctrine de Keynes, l'auteur désigne sous le nom de « multiplicateur » le taux d'accroissement

du revenu; et ajoute que des variations de ce taux dépendent les changements dans la relation entre la production des biens de consommation et celle des capitaux, qui caractérise l'évolution de la conjoncture.

L'auteur en arrive ainsi au point central de sa théorie. Il définit les trois déterminants dynamiques, c'est-à-dire ceux qui expliquent, non le niveau de l'activité productrice à un moment donné, mais le taux d'accroissement de la production, à savoir : *a*) la propension à l'épargne; *b*) le montant du profit; *c*) le montant du capital utilisé à la production.

Nous arrivons à un point où une analyse ne saurait dispenser de lire dans le texte la démonstration. L'ouvrage comporte, d'ailleurs, des développements complémentaires sur le taux de l'intérêt, la monnaie et la balance des échanges extérieurs, puis, enfin, une étude des remèdes aux fluctuations cycliques, dont le commentaire nous entraînerait trop loin.

Dans l'ensemble, l'ouvrage de R. F. Harrod est bien caractéristique de l'économie anglo-saxonne. On y trouve un effort sérieux mais aléatoire, pour atteindre, par le raisonnement beaucoup plus que par l'observation, le « fond des choses ». La méthode suivie est celle d'une analyse, au cours de laquelle l'auteur part d'une hypothèse irréelle mais très simple, pour se rapprocher progressivement de la réalité. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à commencer par une robinsonnade, en allant chercher jusque dans le comportement d'un homme isolé le point de départ de son analyse. C'est aller le chercher un peu loin; et l'auteur doit, en effet, abandonner les déterminants de ce cas imaginaire pour en adopter d'autres. Il n'en retient qu'un élément d'interprétation, applicable aux producteurs agricoles, et qui, en vérité, ne joue que dans des cas exceptionnels (celui d'un producteur que la *hausse* du prix incite à produire *moins*, et réciproquement).

Cependant, l'auteur se défend d'être purement déductif. Il soutient même avec éloquence la nécessité de recourir à l'observation. Sans quoi, dit-il, l'économie politique serait pure scolastique ! Mais on sent qu'il est moins accoutumé au maniement de la statistique qu'au raisonnement abstrait,

et le raisonnement lui-même faiblit lorsqu'il s'agit d'analyser la réalité concrète.

Ainsi, il considère comme un fait à expliquer cette constatation paradoxale que, dans la phase ascendante du cycle, les prix montent tandis que la production devient plus abondante, et alors que, au surplus, la quantité de monnaie — du moins métallique — s'accroît moins vite que la production. Il admet, d'autre part, que la production agricole croît, alors que la demande de produits agricoles diminue. Or, si les prix montent, au cours de la phase ascendante de la crise, il faut noter qu'il s'agit surtout de prix de gros, dont le mouvement apparaît dirigé par les matières premières. Ils montent, non pas quoique la production soit plus abondante, mais parce que, même plus abondante, elle doit répondre à une demande supérieure, pour baisser de nouveau, d'ailleurs, quand l'offre accrue dépasse une demande qui se restreint. Le paradoxe n'est donc pas dans la réalité des faits, mais dans la manière dont ils sont présentés. L'auteur, d'autre part, signale que la hausse, dans la phase ascendante, se produit alors que la quantité de monnaie croît moins vite que la production des marchandises. Cela ne serait vrai, en tout cas, que de la monnaie métallique, mais non de la monnaie créée par les banquiers. Au surplus, il n'est pas nécessaire que la quantité de monnaie totale augmente de beaucoup pour que des sommes de monnaie accrues se portent vers le marché des matières premières — le seul dont les prix haussent très manifestement dans la phase cyclique ascendante.

Enfin, à en juger par les statistiques dont nous disposons pour la période récente de la conjoncture — depuis 1920 et surtout depuis 1925 — il n'est pas exact que la production agricole augmente, tandis que la demande de produits agricoles diminue. Il faut faire une distinction : la demande des produits alimentaires croît à peu près constamment; avec la population elle-même et la progression de la production est aussi assez régulière, aux aléas près des conditions atmosphériques. Par contre, la demande des matières premières diminue dans la phase descendante du cycle, et la production diminue aussi, à cela près que la production des matières

premières agricoles se laisse moins rapidement et moins complètement régler que celle des matières premières industrielles.

Au total, l'ouvrage de R. F. Harrod constitue une construction théorique importante, caractérisée par les qualités et les défauts que nous rencontrons dans la plupart des ouvrages anglo-saxons. On y trouve, en effet, un effort ingénieux pour rattacher, par voie de déduction, chaque proposition émise à quelques principes généraux; mais ceux-ci sont loin d'être toujours incontestables, et l'application en est souvent incertaine; d'autre part, la méthode d'analyse est insuffisamment adaptée à la complexité du réel.

B. Nogaro.

REVUE DES LIVRES

Ouvrages généraux de théorie économique.

Sombart (Werner), *Weltanschauung, Wissenschaft und Wirtschaft.* Un vol. in-8° de 46 p., Berlin, Buchholz und Weisswange (extr. du vol. jubilaire du Dr Schacht), 1938.

Il n'est pas aisé de suivre la pensée de M. S. sur les rapports entre la conception du monde et l'économie, la conception du monde et la science, la science et l'économie. Autant qu'on puisse voir clair dans cette « économie nationale de l'avenir », on retrouve ici, en forme d'affirmations abstraites, l'essentiel du *Deutscher Sozialismus* et des *Drei Nationalökonomien.* L'auteur pose cet axiome : « La croyance à la bonté de la volonté humaine, à sa correspondance avec la nature, à sa subordination à la nature, mène à l'exigence d'une organisation économique libérale, qui contient aussi peu d'obligations que possible; la croyance à une volonté libre et pécheresse par nature mène au contraire au normativisme, c'est-à-dire à une organisation économique dirigée ». Par ailleurs : « Toute liaison de sang est individuelle, toute liaison intellectuelle (conception du monde) est soluble; ce qui signifie : si je suis un garçon stupide, je ne peux, malgré la meilleure volonté, devenir plus intelligent, mais je peux à tout moment devenir d'un Saül un Paul, d'un communiste un national-socialiste ». On saisit mal le rapport entre ces affirmations et nos études.

Notons que, sur les rapports entre l'économie et la science économique, M. S. cite une phrase de Ranke directement contraire à la doctrine allemande actuellement régnante de la subordination de la science aux fins pratiquement nationales : la science doit agir sur la réalité présente, « mais, pour agir, elle doit avant toutes choses être science... Nous ne pouvons exercer une véritable action sur le présent que si nous nous en écartons d'abord et si nous nous élevons à la science pure et objective ». On ne saurait mieux dire, et qui soit plus directement en opposition avec la conception nationale-socialiste de la science.

H. Hauser.

Taviani (P.-E.), *Il concetto di utilità e la teoria economica.* Un vol. in-8° de 144 p., Milano, « Vita e pensiero », editore, 1938.

Cet ouvrage est une critique intelligente, raisonnée et modérée du concept d'utilité, et en particulier d'utilité finale, par un auteur qui connaît bien son sujet. Critique extérieure d'abord : l'utilité économique n'est pas l'utilité hédonistique, et qui dit utile ne dit pas

nécessairement économique. Critique interne ensuite, l'auteur s'attaquant aux concepts fondamentaux de notre science. Je recommande, en particulier, les pages relatives à la « soi-disant identité du bonheur subjectif et de l'utilité économique d'ensemble » et le chapitre VI, relatif au temps dans ses rapports avec l'utilité économique.

Bien que l'auteur soit extrêmement influencé par la jeune Ecole autrichienne (surtout Rosenstein-Rodan), il y a chez lui aussi des pensées originales (en particulier les schémas, p. 112 et s.). D'une façon générale, ce livre — qui est sans doute un début — fait bien augurer de l'avenir scientifique de son auteur, qui a d'indiscutables qualités de forme et de fond. La lecture en est instructive et intéressante.

G.-H. BOUSQUET.

Peter (Hans), *Statistik und Theorie in den Wirtschaftswissenschaften.* Un vol. in-8° de v-112 p., Stuttgart, W. Kohlhammer Verlag, 1935.

Ce court travail se compose de deux parties. La première, intitulée « théorie de la probabilité », est nettement méta-économique. C'est une étude de logique et de philosophie. La seconde, plus courte, est intitulée « problèmes de méthodologie ». L'auteur y traite des limites de la statistique et de celles de la théorie économique. Dans l'ensemble, ce travail est recommandable, et quoique nous soyons porté à considérer avec quelque méfiance les études méthodologiques et de philosophie économique (allemande en particulier).

G.-H. BOUSQUET.

Valk (W. L.), *De Beheersching der Wereldeconomie.* Un vol. in-8° de 170 p., Den Haag, Uitgeversmaatschappij « De Struizvogel », 1937.

Propositions en vue de la rationalisation du monde économique, en langage ordinaire, présentés, selon un plan modéré, par un adepte de l'économie pure.

G.-H. BOUSQUET.

Strigl (Richard von), *Einführung in die Grundlagen der National-Okonomie.* Un vol. in-8° de VIII-223 p., Wien, Verlag von Julius Springer, 1937.

Bonne introduction à l'étude de l'économie politique par le professeur de l'Université de Vienne, sur la base des théories de l'utilité finale.

G.-H. BOUSQUET.

Histoire des théories et des doctrines économiques.

Battaglia (F.) et **Bertolino (A.),** *Problemi metodologici nella storia delle dottrine politiche ed economiche.* Un vol. in-8° de 206 p., Roma, Società editrice del « Foro italiano », 1939.

Ce volume réunit deux séries d'études, dues chacune à l'un des deux auteurs dont la couverture porte le nom. M. Ba. traite de l'objet et

de la méthode de l'histoire des sciences politiques, et, dans un article plus spécial, de l'œuvre historique des frères Carlyle (*A history of mediaeval political theory in the West*, 1903-1936). M. Be, de son côté, nous présente des réflexions sur *la notion de doctrine économique*, qui aboutissent à proclamer insoutenables l'idée d'une doctrine économique à contenu normatif et l'idée même d'une séparation nette entre la science et la doctrine économique (p. 126); des considérations sur l'historiographie de la pensée économique et sur les rapports de l'histoire de cette pensée avec l'histoire des faits; enfin, une étude sur la valeur de cette même histoire de la pensée économique, envisagée dans ses rapports avec le développement de la culture générale. L'ensemble de ces quatre articles constitue comme une sorte d'introduction à l'étude des doctrines économiques — de quelque façon qu'on entende et définisse ces dernières — et présente un réel intérêt.

R. Gonnard.

Varii auctores, *Cournot nella economia e nella filosofia*. Un vol. in-8° de 245 p., Padova, Cedam, 1939.

Sous l'égide de la Faculté d'économie et commerce de Venise, divers auteurs, suisse, français et italiens, ont publié, à l'occasion du centenaire de Cournot, un volume en hommage collectif à la mémoire du grand penseur. Pour ne parler que de l'économie politique, signalons une étude substantielle du professeur Baudin sur la loi économique, qui est bien au courant de la bibliographie moderne, une esquisse sur la pensée économique de Cournot par M. René Roy, des études mathématiques des professeurs Amoroso et de Pietri-Tonelli, et deux articles des professeurs von Mises et Bordin (ce dernier avec appendice mathématique). L'ouvrage se termine par une notice biographique et bibliographique sur Cournot. G.-H. Bousquet.

Ricci (Umberto), *Tre economisti italiani : Pantaleoni, Pareto, Loria*. Un vol. in-12 de 239 p., Bari, Giuz. Laterza e figli, 1939.

Le professeur R. a réuni dans ce volume, sous une forme qui les rend désormais facilement accessibles, ses diverses études sur Pantaleoni et Pareto, en les fondant en deux ensembles qu'on lira, ou relira, avec plaisir et surtout avec fruit. Les changements apportés à ces articles sont insignifiants, et il ne s'y trouve rien d'inédit. Cette publication est complétée par deux courts articulets dans lesquels la verve acérée du professeur R. s'exerce aux dépens de Loria. Ils terminent sur une note ironique un travail qui, quant au reste, est grave et important. G.-H. Bousquet.

Brinkmann (Carl), *Gustav Schmoller und die Volkswirtschaftslehre*. Un vol. in-8° de 194 p., Stuttgart, Verlag W. Kohlhammer, 1937.

Ce petit ouvrage, clair et agréablement rédigé, a pour objet de retracer l'œuvre du grand historiste G. Schmoller et ses diverses étapes. Il est parfaitement recommandable. G.-H. Bousquet.

Haffner (E.), *Kritische Darlegung der wirtschaftstheoretischen Verbindungslinien zwischen der romantischen Schule (A. Müller) u. der Neoromantik (O. Spann)*. Un vol. in-16 de 116 p., Metz, Imprimerie, 14-16, rue des Clercs, 1938.

Cette thèse de l'Université de Berne a pour objet de nous montrer la filiation des idées théoriques de l'Ecole romantique à l'Ecole néo-romantique, de Müller à Spann, et il conclut à la supériorité de l'Ecole d'Adam Smith sur celle d'Adam Müller. La démonstration est juste et appuyée sur une abondante bibliographie; mais quelle tristesse de penser que, 30 ans après Smith et un siècle après Cournot, il est encore des universités où l'on juge utile d'attaquer l'Ecole romantique, sans parler de celles où des « romantiques » enseignent. Cela caractérise bien l'état lamentable de notre science. Sans nier les mérites de M. H., je pose en principe que le savant ne peut à l'égard de cette école ressuscitée de ses cendres par les soins de Spann — dont j'ai encore suivi quelques cours à Vienne — montrer qu'ironie, mépris, ou tout au moins indifférence, mais l'auteur ne paraît pas connaître mon *Essai sur l'évolution de la pensée économique*. On m'excusera pour une fois de citer un de mes ouvrages, que précisément M. H. semble ignorer. Une autre fois cet auteur assez bien doué pourrait choisir un sujet plus sérieux.

G.-H. Bousquet.

Aspeslagh (F.-M.), *De Consumptiel eer en meer in 't bijsondere het Consumptiebegrip*. Un vol. in-8° de 232 p., Turnhout, Jv. Mierloo-Proost, édit., 1938.

Cet ouvrage, qui a pour objet une étude d'histoire des doctrines touchant la théorie et, plus particulièrement, le concept de consommation, a été commenté dans la revue néerlandaise *De Economist*, sans aucune indulgence, par le professeur Verryn Stuart. Nous serons peut-être moins sévère que le critique néerlandais pour les erreurs de l'auteur, si l'on considère la masse des auteurs consultés par lui et qu'il cite, mais il est indiscutable qu'il ne domine pas son sujet; il cite plus d'auteurs qu'il n'essaie de tracer les grandes lignes du développement de la pensée économique touchant la consommation et ses conclusions manquent de toute netteté.

G.-H. Bousquet.

Histoire des faits économiques

Sée (Henri), *Histoire économique de la France*. Tome I : *Le Moyen âge et l'ancien régime*. Un vol. in-8° de 453 p., Paris, Librairie Armand Colin, 1939.

L'histoire de ce livre est curieuse. Il avait été écrit — naturellement en français — par H. S., à la demande de G. Brodnitz, pour la grande collection *Handbuch der Wirtschaftsgeschichte*, et il fut publié en allemand, sous le titre : *Französische Wirtschaftsgeschichte*, en deux

volumes dont le premier parut en 1930, et le second en 1936. M. H. S. désirait vivement en donner une version française. Il mourut le 11 mars 1936 sans avoir pu réaliser ce dessein. Sa veuve et son fils doivent être grandement remerciés de s'être employés, avec le concours de M. le doyen Rebillon et de M. Robert Schnerb, à en assurer la parution. Voici le tome I. On annonçait comme prochaine celle du tome II. Souhaitons que les événements actuels et l'arrêt qu'ils entraînent dans les éditions n'en retardent pas trop l'impression.

Tous les spécialistes de l'histoire économique savent que cet ouvrage de M. H. S. est de premier ordre, très supérieur à son *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale*, parue chez Alcan en 1929. On se reportait fréquemment, et on renvoyait les étudiants, à l'édition allemande. Ce sera une grande commodité de pouvoir désormais consulter l'ouvrage dans son texte français. Mais il y a plus. M. Robert Schnerb a tenu à compléter le texte de M. H. S. par des notes et bibliographies qui conduisent la documentation jusqu'à l'heure présente. Sur la période antérieure au xe siècle, non traitée par M. H. S., un avant-propos fournit aux lecteurs les éléments d'une première orientation.

Je me permets de signaler à M. R. Schnerb quelques petites erreurs : l'auteur de la thèse sur Mazamet ne se « nomme » pas Prosper mais Gauthier (p. 45); M. Landry, qui a écrit un célèbre essai sur les *Mutations monétaires dans l'ancienne France*, se « prénomme » Adolphe, et non André (p. 417). Sachant par expérience personnelle que les bibliographies les plus minutieusement établies comportent fatalement des imperfections de ce genre, je signale ces vétilles uniquement pour montrer que j'ai lu le livre avec grande attention et pour permettre à M. R. Schnerb de les corriger lors des éditions ultérieures.

G. Pirou.

Fanfani (Amintore), *Cattolicesimo e protestantesimo nella formazione storica del capitalismo*. Un vol. in-8° de VIII-159 p., Milano, Soc. « Vita e Pensiero », édit. (Biblioteca dell' Unione Cattolica per le Scienze Sociali, 3), 1934.

Le problème des rapports du catholicisme et du protestantisme avec le développement du capitalisme est assez ancien. Il fut posé d'abord par ceux qui voulaient attribuer à des facteurs religieux le brusque déplacement du centre de l'activité économique constaté depuis le XVIe siècle, l'Europe nord-occidentale et protestante succédant à l'Europe méridionale et catholique. Il fut exploité pour des fins apologétiques par les controversistes du XIXe siècle. Amis et ennemis du capitalisme se mirent à l'étudier afin de revendiquer pour la religion qu'ils professaient le mérite d'avoir ou favorisé ou entravé l'essor du capitalisme, selon leurs préférences. Depuis une quarantaine d'années, les sociologues le rencontrent nécessairement sur leur route quand ils tentent d'expliquer le progrès de la civilisation moderne.

Les auteurs récents qui ont traité cette question sont énumérés dans une note bibliographique intitulée : *Riforma e capitalismo moderno nella recente letteratura* (« Rivista Internazionale di Scienze Sociali ». Juglio 1930). L'ouvrage de William Temple (l'un des premiers à établir une relation entre la vie économique des pays protestants et la religion), *Observations upon the united Provinces of the netherlands*, a été réédité en 1932 (Cambridge Press). Mentionnons aussi un essai publié en 1933 par H. M. Robertson : *The Rise of Economic Individualism* (Cambridge, University Press).

Il importe de préciser sous quel aspect (système doctrinal ou organisation ecclésiastique) on envisage la religion dont on veut examiner l'influence et de déterminer avec soin l'essence du capitalisme. On a souvent eu le tort de réduire le capitalisme à quelques-uns de ses caractères, de l'identifier aux moyens, institutions, formes économiques, en négligeant le point de vue téléologique. Les instruments dont le capitalisme s'est servi ne peuvent aucunement se confondre avec lui : *materialiter*, dans une certaine mesure, ils ont toujours existé, même avant lui; c'est par l'esprit nouveau (en tant que force sociale, car en tant que passion individuelle cet esprit est de tous les temps) venant les « informer » qu'ils ont changé de fonction. En réalité, le capitalisme se présente comme un système complexe et original, qui n'est pas de nature purement économique. C'est l'*esprit* qui est la quintessence du capitalisme. Cet esprit capitaliste est évidemment un phénomène humain, voulu ou accepté par l'homme et produit en lui, dont on ne voit extérieurement que les manifestations ou les effets, à savoir de la vie humaine et de la *structure* de la société; il ne faudrait pas le concevoir comme le fruit d'une sorte de génération spontanée que l'homme subirait passivement.

L'influence historique de cet esprit dans la transformation des instruments de la vie économique est décrite. Souvent la mise en œuvre de moyens nouveaux a déterminé des situations telles qu'on ne puisse plus s'arrêter sans s'exposer à la ruine. D'amélioration en amélioration, en cinq ou six siècles (et principalement au XIXe), on a créé un mécanisme dont la loi est constituée par la lutte contre le risque. Dans cette lutte, l'Etat a été nécessairement engagé comme garant de la liberté et adjuvant de la vie économique, et avec lui la société tout entière.

L'auteur formule ensuite l'attitude de la morale catholique à l'égard de l'idéal capitaliste, et il n'a pas de peine à montrer que les deux conceptions sont absolument opposées (cf. p. 95-99). Cette antinomie de principes s'est traduite par des faits. L'action anticapitaliste de l'Eglise, intense au XVe [1] et au XVIe siècles, est encore vigoureuse au XVIIIe siècle, comme l'a noté Groethuysen [2], mais elle n'obtient pas le succès définitif.

1. Est-il besoin de dire que si les vertus bourgeoises (labeur, honnêteté, etc.), prônées par exemple dans les dialogues de l'humaniste Leon Battista Alberti (*I primi tre libri della famiglia*), sont également enseignées par l'Eglise, c'est sous un angle tout à fait différent ? La rencontre est seulement superficielle.

2. *Les origines de l'esprit bourgeois en France.* I : *L'Eglise et la bourgeoisie*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1927, *passim*.

C'est le capitalisme qui triomphe vers la fin du XVIII[e] et le début du XIX[e] siècles. Dès lors, la morale catholique voit son influence décliner, mais elle n'approuve pas pour autant toutes les nouveautés; elle s'efforce de distinguer le progrès véritable des temps modernes et le fruit malsain de l'esprit humain qui s'est libéré du frein de la religion. Avant même l'encyclique *Rerum Novarum* 3 se fait jour un mouvement en faveur d'une réforme sociale réalisée par la législation. Le catholicisme a été l'adversaire du capitalisme (entendu dans le sens indiqué plus haut), encore qu'accidentellement il ait pu parfois, sur l'un ou l'autre point, favoriser son progrès dans une faible mesure.

Quand est né le phénomène (collectif) capitaliste ? Avant la Réforme de Luther, par conséquent dans des pays encore catholiques. Après ce qui a été dit ci-dessus il semble qu'il y ait là un paradoxe. M. F. essaie d'expliquer cette énigme, en analysant avec une grande finesse psychologique les forces qui ont soutenu les premières affirmations de l'esprit capitaliste (p. 119-125). Il serait malaisé de dénombrer ici avec toutes les nuances voulues ces divers facteurs. Il y eut des occasions où la nécessité imposa des dérogations, répétées et bientôt perpétuées, aux lois de la société précapitaliste; ces occasions furent multipliées par le développement du commerce en gros, puis par l'agrandissement du marché, consécutif aux découvertes géographiques. C'est le commerce international qui a été le grand responsable (cf. la défaveur avec laquelle saint Thomas d'Aquin, *De regimine principum*, liv. II, chap. III, envisage le commerce) : le client étranger est un peu un ennemi; le fait de passer seulement dans un lieu supprime les motifs d'ordre sentimental et assure l'impunité; ces voyages au loin produisirent un accroissement énorme du risque. Toniolo (*Trattato di economia sociale*, vol. I, p. 302) estime que certains caractères de l'esprit capitaliste, comme le désir du gain, sont dérivés des perfectionnements techniques; M. F. est d'avis qu'aux origines il n'en fut pas ainsi et que c'est plutôt le désir du gain qui a poussé dans la voie des recherches de perfectionnements. Quand des individus s'écartent de la normalité leur exemple est suivi par ceux qui ne veulent pas être lésés par la concurrence : d'où universalisation de pratiques capitalistes. Peu à peu l'attrait d'avantages imédiatement tangibles habitua les esprits à ce qui était considéré comme une faute. La diminution de la foi laissa le champ plus libre à l'esprit capitaliste, et l'esprit capitaliste contribua à la diminution de la foi.

A son avènement, le protestantisme se trouva en face de l'esprit capitaliste, agissant depuis au moins un siècle. L'a-t-il encouragé ou combattu ?

On a souvent dit que le protestantisme avait secondé l'expansion du capitalisme par l'émigration à laquelle ses adeptes ont plus d'une fois été

3. Cf : M. Zanatta, *I tempi e gli uomini che prepararono la « Rerum novarum »*, Milan, Soc. « Vita e Pensiero », édit., 1931; G. Dalla Torre, *Le aspirazioni corporative dei cattolici e i documenti pontifici*, Soc. « Vita e Pensiero », édit., 1934.

contraints. Mais les faits allégués ne sont aucunement liés à la religion des groupes sociaux qui les ont produits; l'activité et l'épargne sont des qualités propres aux étrangers hospitalisés en des pays neufs; de ce point de vue, le protestantisme en tant que religion n'a donc guère eu que peu d'influence sur le capitalisme. Il faudrait plutôt se demander si ces exilés n'ont pas accru dans leur patrie d'adoption la concurrence et par là même le risque, et avec lui les éléments capitalistes. De plus, l'émigration par suite de persécutions a pu donner lieu à un internationalisme qui a sa part dans la mentalité capitaliste. Enfin, à cause de leurs déboires, ces émigrés sont peut-être devenus les apôtres fervents de la tolérance et de la liberté religieuse, ce qui facilite les affaires temporelles, car on s'y consacre désormais exclusivement.

Les régimes démocratiques, issus du protestantisme [4], ont eu un rôle important à l'égard de la question présente : dans la lutte pour la conquête de l'Etat, on s'efforça de faire coïncider l'intérêt défendu par l'Etat avec l'intérêt propre, fût-il représenté idéalement comme l'intérêt de la civilisation.

Le mouvement protestant a donc pu, par les faits qu'il a produits, exercer une influence positive sur le capitalisme; mais celle-ci serait restée bien faible si un encouragement doctrinal à l'esprit capitaliste n'était pas venu l'étayer. Cet encouragement fut donné par les réformateurs [5], mais involontairement, car ils condamnaient le « mammonisme », à l'égal des catholiques. Calvin admit le prêt à intérêt, à cause de l'inutilité des œuvres comme moyen de salut. Le protestantisme a encouragé le capitalisme en tant qu'il a proclamé l'inexistence d'un lien entre l'action terrestre et la récompense divine. Calvin établit nettement la séparation des deux domaines lorsqu'il écrit : « (Les) choses terriennes (doctrine politique, manière de bien gouverner sa maison, arcs mécaniques, philosophie et toutes les disciplines qu'on appelle libérales...) ne touchent point jusques à Dieu et son Royaume, ne à la vraye justice et immortalité de la vie future, mais sont conjoinctes avec la vie présente, et quasi encloses soubz les limites d'icelle. » (*Institution de la Religion Chrestienne*, texte de la première édition française, 1541, Paris, Champion, 1911, vol. I, p. 54.) Dès lors, seul le succès de l'action économique

4. Notons que Georges de Lagarde (*Recherches sur l'esprit politique de la Réforme*, thèse de Droit, Paris, 1926, p. 464) exprime une opinion toute différente : d'après lui, il ne faut pas chercher « dans la Réforme l'origine des idées démocratiques et de l'individualisme politique qui ont pris leur essor au XVIII[e] siècle. A des points de vue essentiels, l'un et l'autre mouvement se contredisent. A la base de la philosophie sociale de Rousseau est l'idée de la bonté native de l'homme, à la base de la philosophie sociale de la Réforme est l'idée de la corruption foncière de la nature humaine ». Remarquons aussi que l'idée de prédestination a été jugée come antiégalitaire (R. Gonnard, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 662-663).

5. Les dimensions restreintes assignées à ce compte rendu me forcent à rester dans le vague au lieu d'entrer dans le détail des diverses sectes passées en revue par l'auteur.

importe. Le protestantisme aurait agi ainsi négativement, en laissant libres les impulsions qui, dans les époques précédentes (risques sur les marchés lointains), ou contemporaines de la Réforme (révolution des prix), ou subséquentes (révolution industrielle), poussèrent l'homme à se conduire d'après des critères purement économiques, tandis que le catholicisme agit contre le capitalisme en essayant de contenir en de justes limites ces impulsions, pour ne pas troubler un ordre idéal d'harmonie entre toutes les sphères de la vie.

R. Jacquin.

Géographie économique.

Ancel (Jacques), *Géographie des frontières.* Préface de M. André Siegfried. Un vol. in-8° de xi-209 p., 32 pl., Paris, Gallimard (*Géographie humaine*, dirigée par P. Deffontaines, t. 12), s. d: [1938].

Critique de la notion de frontière, telle que l'a construite une géographie simpliste, bureaucratique, qui trouve commode de dessiner entre les Etats des limites linéaires, et qu'elle croit permanentes : une analyse plus serrée de la réalité montre, et c'est le service rendu par l'auteur, que la frontière n'est pas un phénomène rigide, obéissant aux lois d'un déterminisme absolu. Il n'est pas de frontières « naturelles », même montagneuses, et sauf dans le cas des étendues désertiques (encore faut-il tenir compte de la domination des routes). La frontière est un équilibre, et instable : le lieu géométrique des points où la force d'attraction d'un Etat se heurte à celle d'un autre Etat; ligne mouvante, plastique, sinueuse et parfois terriblement complexe. C'est donc par le dedans qu'il faut définir la frontière et non par la périphérie. Elle se définissait jadis par l'appartenance seigneuriale, par la « mouvance » à telle cour de justice.

Ces idées ne sont pas si différentes qu'on le dit (p. 3) de celles de Ratzel, qui définit l'Etat par la position et l'étendue. Seulement Ratzel y mêlait arbitrairement des concepts, expansionnistes, origine du pangermanisme envahisseur et de la géopolitique.

Pour démontrer sa thèse, M. A. est amené à étudier les régions et les genres de vie qui s'amalgament ou s'opposent pour faire une nation et la distinguer des nations voisines. C'est en ce sens que son livre intéresse la *Revue*. Je l'aurais voulu plus économique. Telle qu'elle est constituée à un moment donné, encadrant des économies homogènes ou complémentaires, la frontière est une zone de phénomènes vivants, le tissu conjonctif où provignent des néoplasmes économiques. L'avancée ou le recul de la frontière fait surgir ou mourir, atrophie ou favorise telle ville, tel district : songez à l'essor du Nancy d'entre deux guerres, au Strasbourg d'avant 1870 ou d'après 1918, à la séparation, puis à la réunion des deux moitiés du bassin ferrifère lorrain, à l'incidence économique de la séparation entre Tchécoslovaquie et Autriche, entre Cis- et

Transleithanie de 1919 à 1938, puis du rétablissement brutal d'une frontière entre Bohême-Moravie et Slovaquie, de la création, par le soi-disant « arbitrage » de Vienne, d'une frontière en travers de la Ruthénie.

M. A. se vante d'avoir fait un livre sur les frontières (p. 181) où l'on ne voit ni un douanier ni un gendarme (il a cependant conté l'histoire des zones franches de Savoie). Mais ces deux personnages sont des facteurs géographiques et, le premier, économique. Il est un peu déconcertant de lire un livre sur les frontières d'où le problème du protectionnisme est totalement absent. Les 40.000 kilomètres de frontières douanières qui hérissaient et découpaient l'Europe d'hier n'étaient pas un fait sans conséquences.

Aucune allusion au caractère spécial des frontières « sans histoire » entre certains pays d'outre-mer, si différentes de celles de l'Europe; frontières non « névralgiques » — par exemple, les 5.000 kilomètres qui séparent le Canada des Etats-Unis. Il suffisait à M. A. de citer à ce sujet quelques maîtresses pages de M. Siegfried, et il aurait pu emprunter aussi à son préfacier (p. IX) quelques vues profondes sur la vraie frontière politique constituée, entre Blancs et Jaunes, par les lois d'immigration — entre deux genres de vie, entre deux étages de *standard of living*[1]. Un démographe et un économiste sortent de cette lecture un peu déçus.

H. HAUSER.

Plüss (Max), *Die Zukunft der Weltwirtschaft und vorausschauende schweizerische Wirtschaftspolitik.* Une broch. in-8° de 48 p., Basel, Verlag von Heinrich Majer, 1936.

L'auteur croit que l'économie mondiale se transforme fatalement en une série d'économies fermées. La division du travail cessera pour les produits finis, elle ne subsistera que pour l'approvisionnement en certaines matières premières et pour la fourniture d'articles de qualité. L'échange international ainsi réduit se fera de plus en plus par réciprocité.

La Suisse devra tenir compte de cette situation nouvelle et s'y adapter. M. P. préconise l'utilisation de la technique industrielle, très perfectionnée, pour fabriquer autant que possible tous les produits finis; l'importation ne serait plus tolérée que pour les matières premières et les demi-produits. Déjà les importations de produits finis sont tom-

1. Imparfaite correction des épreuves. Page 11 : « tubercules sucrées ». Page 13 : « thérapeuthe » et « amulettes préservateurs ». Page 41, il faut dire : « *British Commonwealth of Nations* », et non pas *Commonwealth of british nations*, ce qui serait faux, car le *Commonwealth* englobe des nations non britanniques. — On souhaiterait une langue plus simple, oscillant moins entre des prétentions à la littérature et certaines tendances à la vulgarité : Page 153 : « le tremplin des Krusné Hory... qui montent en douce de Saxe ». Page 154 : « les Polonais... se sont arrêtés en pile devant le mur des Tatry... ». J'en passe, et beaucoup.

bées de 1.160 millions de francs suisses en 1929 à 634 en 1934. Mais n'est-ce pas là un phénomène d'ordre général reflétant la restriction de la consommation ? Il n'implique pas que l'industrie de la Suisse, pays déjà très cher, arrivera, au cas d'une reprise, à se substituer aux productions étrangères sans provoquer une nouvelle et dangereuse hausse du prix de revient.

Le fascicule de P. vaut donc moins par ses idées qui sont une application du dogme de l'autarcie à une situation particulière, que par le tableau qu'il nous brosse de la très intéressante économie helvétique.

Henry LAUFENBURGER.

Statistique.

Fisher (R. A.) et Yates (F.), *Statistical tables (for biological, agricultural and medical research)*. Un vol. in-8° de VII-90 p., London and Edinburgh, Oliver and Boyd, 1938.

Le principal intérêt de ce recueil de tables numériques, la confiance en leur efficacité pour les laboratoires qui emploient les méthodes statistiques, sont dans l'expérience des auteurs.

M. R. A. F. a longtemps dirigé le département des méthodes statistiques à la Station expérimentale de Rothamsted. C'est là qu'il a mis à l'épreuve, adapté à l'emploi concret et aux calculs numériques les résultats de la théorie. On sait d'ailleurs combien cette théorie lui doit, de concepts nouveaux, de méthodes originales et efficaces; tout cet ensemble a vu le jour et s'est développé dans une atmosphère de recherche continue et vivante.

Depuis que M. R. A. F. a pris la direction du Laboratoire Galton, c'est son élève et collaborateur F. Y. qui lui a succédé à la Station expérimentale de Rothamsted, comme animateur et conseil statistique.

L'ouvrage que nous offre leur collaboration rassemble, sous la forme la plus commode, un grand nombre de tables utiles aux chercheurs. Quelques-unes d'entre elles pourraient être trouvées dans divers recueils, d'autres sont plus complètes, d'autres enfin sont entièrement nouvelles et n'existaient nulle part.

Les tables de I à VII sont celles qu'on utilise pour juger de l'accord entre les observations et certaines hypothèses sur les caractéristiques des lois de distribution ou, comme on dit, pour faire des *tests* de signification. Toutes ces tables sont basées soit sur l'hypothèse de la loi de Gauss, soit sur le rôle joué par cette loi dans le cas d'observations nombreuses.

On y trouvera les tables de la loi de Gauss elle-même, aire et ordonnée de la courbe, les tables de x^2 (introduites par Karl Pearson), les tables du rapport t (de « Student »), les tables de z (introduit par R. A. Fisher). Cette dernière quantité est, comme on sait, liée au rapport

de deux estimations indépendantes d'une même dispersion, et joue un rôle très important dans l'analyse de la variance.

Les tables VI et VII sont consacrées au coefficient de corrélation; elles permettent de juger si une valeur observée est significative.

La table VIII permet l'application du *test* de x^2 dans des cas où la méthode ordinaire donnerait des erreurs.

La table IX est destinée à l'étude de la mortalité correspondant aux diverses concentrations d'un toxique. Il arrive fréquemment qu'une fonction linéaire de la variable (ici le logarithme de la concentration) représenté très bien ce qu'on peut appeler l'écart normal à la moyenne. L'écart normal est la variable de Gauss correspondant à la proportion de décès observée. Ce que, dans la littérature, on appelle « probit » est cet écart normal (augmenté de 5 unités pour éviter les valeurs négatives).

La table X donne les mêmes renseignements, mais pour certaines fractions qu'il est ainsi inutile de convertir en fractions décimales.

La table XI donne les poids pour l'ajustement linéaire dont nous parlons plus haut.

Les tables XII, XIII, XIV concernent une transformation souvent utile de fréquences relatives en angles (transformation $p = \sin{}^2\varphi^2$).

Les tables XV et XVI sont destinées à l'expérimentation en agriculture. Sous l'impulsion de « Student », puis de M. R. A. F., d'importantes études théoriques ont été faites pour la réduction des erreurs dans la comparaison des traitements et des récoltes. En particulier, la méthode des carrés latins, où l'on veut par exemple étudier cinq traitements, appliqués chacun à cinq parcelles, consiste à faire un arrangement pris au hasard parmi ceux qui placent un traitement et un seul dans chaque ligne et chaque colonne (voir pour ces questions le si remarquable petit livre de Wishart et Sanders : *Principles and Practice of Field Experimentation*, et les livres de M. R. A. F. : *Statistical Methods for Research Workers* et *The Design of Experiments*).

Les tables XVII, XVIII, XIX, sont relatives à d'autres arrangements expérimentaux où le nombre de parcelles expérimentales est inférieur au nombre des traitements.

Le vocabulaire employé ne doit pas faire croire que les méthodes sont restreintes à l'agriculture, elles peuvent s'appliquer de la même façon à des méthodes d'élevage, par exemple.

Les tables XX, XXI, permettent l'étude statistique de séries qu'on a pu seulement ordonner sans leur affecter d'abord de cote numérique. On leur donne alors la cote d'écart normal qui correspondrait à leur rang.

La table XXII donne les valeurs des différences $\Delta r\ 0^s$ pour les puissances d'ordre s des entiers à partir de zéro. On a par là le nombre de moyens de diviser s individus en r groupes.

La table XXIII rassemble ce qui est utile au développement suivant des polynômes orthogonaux sur une base à intervalles égaux. Cette question est maintenant amenée à un très haut point de simplicité.

La table XXIV donne les coefficients qui permettent l'intégration d'une fonction donnée par des ordonnées à abscisses équidistantes, pas très proches.

Les tables XXV à XXXII et la table XXXIV donnent les logarithmes à base 10, les logarithmes naturels, les valeurs naturelles des fonctions trigonométriques, etc., et les constantes les plus utiles.

Enfin, la table XXXIII fournit des nombres au hasard (*random numbers*) qui servent à arranger au hasard, par exemple, seize traitements numérotés de 1 à 16.

On voit quel admirable instrument de travail constitue ce livre qui paraît mince, et qui contient tant de choses et tant de substantielles nouveautés.

Il permet à lui seul le travail, poussé jusqu'aux nombres, dans un vaste domaine dont nous avons seulement donné une idée.

Nul doute qu'il n'ait auprès des travailleurs des laboratoires le succès si grand qui a déjà accueilli les ouvrages des auteurs, en particulier les *Statistical Methods for Research Workers*, de M. R. A. F., dont il est un complément naturel.

G. Darmois.

Démographie.

Vinci (Felice), *Problemi demografici*. Un vol. in-8° de VI-228 p., Bologna, Nicola Zanichelli, 1939.

Ce volume rassemble, dans l'ordre où ils ont été publiés, 24 articles parus de 1927 à 1939, et qui portent sur les sujets les plus variés de cette science vaste et complexe qu'est la démographie. M. V., en les reproduisant, en a retranché des notes, des formules, des tableaux et des calculs statistiques, pour ne pas risquer de rebuter le grand public, auquel il s'adresse, dans le dessein certainement louable de diffuser la bonne culture démographique.

Ainsi conçu et composé, le livre est d'une lecture attachante et d'un intérêt soutenu, non seulement pour le grand public, mais pour les démographes eux-mêmes, M. V. étant lui-même un démographe très distingué, et ayant une connaissance étendue des travaux qui, en divers pays, au cours de la période récente, ont fait progresser la science cultivée par lui.

M. V. appelle naturellement l'attention de ses lecteurs sur les études statistiques auxquelles donnent lieu les faits démographiques. Il leur signale en même temps le développement d'une démographie déductive, ou mathématique, ou pure, où il voit « une très grande conquête scientifique de notre temps ». Avec raison, il considère que la réalité démographique, pour être connue et comprise, doit être étudiée par la double méthode de l'observation statistique et du raisonnement déductif. Notre auteur, cependant, n'est pas enfermé dans la théorie : les problèmes pratiques le sollicitent aussi, et c'est d'eux surtout que, dans son livre, il se montre préoccupé.

Il y a un problème qualitatif de la population. M. V. nous montre qu'il n'y est aucunement indifférent. Mais il n'admet pas que la politique démographique se borne à l'eugénisme : s'en tenir là, quand, dans tant de pays, parmi les plus civilisés, le remplacement des générations ne se fait plus qu'incomplètement, c'est se comporter, dit-il, comme l'homme qui, sur le point de mourir d'inanition, disputerait de la valeur alimentaire de sa nourriture, tout à fait insuffisante en quantité. La baisse profonde de la natalité, laquelle, contrairement aux vues de Gini, ne saurait s'expliquer par des causes biologiques, mais qui résulte de pratiques volontaires, condamne le libéralisme, le « manchestérianisme », en ce qui concerne la procréation : une politique s'impose, qui combatte la tendance actuelle à une restriction toujours plus forte de la fécondité.

M. V. exalte le fascisme qui, dans l'Italie — affectée elle aussi par la baisse de la natalité, — s'est donné pour « politique des politiques » d'assurer la vitalité de la race. Dans le problème démographique du fascisme. il loue même les lois antisémites. De ce qui a été fait en Allemagne, depuis 1933, pour le redressement démographique de ce pays, tout juste une mention vague : même pas un chiffre pour faire connaître au lecteur les résultats incontestables, et tout à fait impressionnants qui ont été obtenus. Quant à la France, si elle a été l'initiatrice des allocations familiales, si elle a généralisé celles-ci, si elle les a portées à des taux substantiels, elle s'entend dire qu'elle a voulu, ce faisant, « faucher les profits et renverser l'ordre capitaliste »! Il semble que, chez les hommes de science tout au moins, on devrait trouver un effort plus grand d'impartialité. Il semble aussi qu'une certaine solidarité devrait se manifester, vis-à-vis d'une maladie redoutable, entre les pays qui, fût-ce à des degrés divers, sont atteints par elle.

Ad. Landry.

Reddaway (W. B.), *The economics of a declining population*. Un vol. in-8° de 270 p., London, Gerge Allen § Unwinn, 1939.

L'Angleterre enregistre encore de faibles excédents des naissances sur les décès; mais la « reproduction nette » y est déficitaire, avec un taux que l'on calcule comme s'établissant entre 0,7 et 0,8. Dans quelques années, la population, selon toute probabilité, commencera à décroître; toutefois, pendant un certain temps, disons un quart de siècle, on doit croire que la décroissance sera lente, ou assez lente. Quelles en seront, dans l'ordre économique, les conséquences ?

M. R. étudie ces conséquences par rapport au chômage, que le déclin de la population tendra à aggraver, au revenu national, à propos duquel il indique, notamment, que le même phénomène tendra à augmenter le revenu individuel, aux finances publiques, au commerce extérieur. L'appréciation d'ensemble est favorable, l'élément dominant étant constitué par une hausse du niveau de vie au moins égale à celle qui s'est manifestée dans la période récente.

Comme conclusion pratique, M. R. serait conduit à recommander une

attitude plutôt négative à l'égard des mesures tendant à influer sur la fécondité, dans un sens ou dans l'autre. Mais un temps semble devoir venir — dans trente ou quarante ans — où la dépopulation prendra un rythme rapide; dans le lointain, ce sont des perspectives de cauchemar qui s'ouvrent : ceci étant, sans attendre le moment où l'effort de redressement se présenterait comme trop rude, il est prudent d'entrer en action dès maintenant, ou tout au moins de déterminer la politique que bientôt il sera nécessaire de pratiquer.

C'est un livre de théorie économique que M. R. a composé; avec raison, il se qualifie lui-même d'*academic economist*. On doit reconnaître en lui un économiste vraiment distingué. Il déploie dans l'analyse une remarquable subtilité. Toutefois, les vues qu'il expose n'emporteront pas l'adhésion de tous : mentionnons, à ce propos, la théorie du chômage « général » — c'est à la question du chômage que M. R. a consacré ses développements les plus étendus — exposée au chapitre III de la deuxième partie.

M. R. n'est pas sans savoir que, pour juger des avantages ou des inconvénients du déclin de la population, l'économiste n'est pas seul qualifié : on peut, dit-il, introduire ici des préoccupations religieuses, des considérations de défense nationale. Ceci nous conduit à la remarque suivante : ce rétrécissement des familles, d'où la dépopulation résulte, n'aura-t-il pas, quant aux qualités de caractère et aux qualités proprement morales des hommes, des effets qui eux-mêmes influeront sur le rendement économique ? De tels effets, l'économiste ne saurait se désintéresser. Et voici une observation plus essentielle encore : l'élévation du niveau de vie est-elle toute la fin de l'économie politique ? Celle-ci peut-elle ne tenir aucun compte de la quantité de vie ? Un Mirabeau, un Sismondi, ont posé la question d'une manière frappante.

Rien n'indique dans le livre de M. R. que celui-ci ait la familiarité de tant d'auteurs qui, dans tant de pays, depuis plus de trois siècles, ont spéculé sur les problèmes de la population, des travaux dans lesquels, depuis quelque temps, en France par exemple, ou en Belgique, on a abordé la matière à laquelle il s'est attaché. Rien n'indique qu'il ait eu présents à l'esprit, en écrivant son livre, l'extrême diversité des situations démographiques existant aujourd'hui dans le monde, la rapidité surprenante avec laquelle, souvent, des changements considérables se sont produits, les taux à peine croyables, où la fécondité a pu tomber dans certaines collectivités, les enseignements que l'histoire des temps anciens nous prouve. Un auteur, certes, est en droit de se cantonner dans un sujet strictement délimité, et de choisir ses points de vue; une exploration, néanmoins, gagnera en intérêt, elle sera plus productive si, tout en concentrant son attention sur le terrain qu'on veut explorer, on a à sa disposition, et on utilise dans l'accomplissement de sa tâche, la connaissance de l'environnement.

Ad. Landry.

Ray (Joanny), *Les Marocains en France*. Un vol. in-8° de 406 p., avec cartes et graphiques, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938.

Pays de déficience démographique, la France est appelée à mobiliser toutes les ressources en main-d'œuvre de son empire, et au premier rang celles du nord-africain, tout proche. Mais l'appel aux indigènes ou leur venue spontanée n'est pas sans poser de graves problèmes tant pour la métropole que pour les colonies ou protectorats. Problèmes économiques d'équilibre entre les prélèvements humains et les besoins de travailleurs dans le pays d'origine; de taux de rémunération, d'envoi et d'emploi des salaires. Problèmes politiques et sociaux de contact des races aussi bien sur le territoire français que lors du retour de l'indigène au foyer natal. Problème juridique de la nationalité. D'où la nécessité de contrôler, sinon de réglementer les mouvements migratoires à travers la Méditerranée. Et pour cela, nécessité d'en connaître les éléments constitutifs. Le livre de M. R. est une précieuse contribution à cette étude. Pas un des aspects de la venue et du séjour en France des Marocains ne lui a échappé : statistique des entrées civiles de 1912 à 1937; répartition géographique et professionnelle des Marocains en France, conditions de séjour et de vie; valeur économique, salaires, chômage; habitat, vêtements, alimentation, loisirs, budgets; durée de l'émigration; questions particulières des militaires et des intellectuels; rapports entre l'émigration marocaine et l'émigration générale. Sur ce dernier point, les conclusions de l'auteur ont une large portée. Elles valent pour tous les éléments migrateurs et, en particulier, ceux d'origine coloniale.

Il importe d'abord de lutter contre la clandestinité de l'émigration ouvrière. Un décret pris en 1938 essaie d'y pourvoir. Il convient de mettre les jeunes Françaises en garde contre les conséquences de mariages avec les indigènes d'une mentalité conjugale aussi différente de la nôtre. En revanche, il y a lieu de veiller à la protection morale des communautés marocaines fixées sur notre sol pour de longues années, d'assurer leur gain professionnel et l'envoi de leurs économies chez eux par une stabilisation de cette main-d'œuvre et le contrôle de ses transferts d'argent. Enfin, il faut conseiller, dans l'indispensable surveillance des mouvements migrateurs, l'intérêt majeur de la collectivité française et les légitimes susceptibilités et la personnalité des intéressés.

Ces conclusions sages et modestes couronnent dignement une monographie excellente, qui peut servir de modèle aux travaux du genre.

W. Oualid.

Matières premières.

Perpina Grau (R.), *Memorandum sur la politique du charbon*. Un vol. in-8° de 140 p., Valence, Typographie moderne, 1935.

Le premier chapitre de cette monographie donne un exposé objectif du problème sous l'angle de la production, de l'importation, de la

consommation, des possibilités, de l'offre et des prix. Le chapitre II est un bref aperçu historique. Dans le chapitre III, l'auteur analyse les causes du progrès de l'industrie charbonnière. Dans les chapitres IV et V, il critique la protection privilégiée de l'industrie du charbon. Les chapitres VI et VII traitent de la crise de l'industrie charbonnière et concluent.

Malgré son caractère succinct, voilà un ouvrage qui produira certainement sur le lecteur une impression satisfaisante, car il montre qu'en Espagne on commence à étudier les problèmes économiques objectivement, avec le souci du concret et une vision sûre. Les conclusions pourront paraître hardies à certains, et cependant, au fond, elles correspondent à une réalité indiscutable. Nous souhaitons que l'auteur trouve des imitateurs, afin que les pouvoirs publics puissent se pénétrer des principes fondamentaux dont devra s'inspirer une réorganisation ultérieure de l'économie espagnole conformément aux normes économiques. O. F. Baños.

Agriculture et économie rurale.

Institut international d'agriculture, *Les conditions de l'agriculture mondiale en* 1936-1937 *et* 1937-1938. Un vol. in-8° de IV-285 p., Rome, villa Umberto I, 1939.

L'Institut de Rome continue de faire paraître un commentaire à son *Annuaire statistique;* un tiers de l'étude est consacré à dresser un tableau général de l'agriculture mondiale, les deux autres tiers sont remplis par les monographies de la politique agricole des principaux pays.

Cette publication, où est utilisée l'incomparable documentation de l'Institut, est particulièrement précieuse. Toutefois, le présent volume perd une partie de son intérêt du fait de sa publication tardive (mars 1939).

On y rappelle quelle fut, pendant cette période, la situation économique générale : « L'expansion économique, de plus en plus stimulée par le réarmement, est parvenue à son point culminant à l'automne de 1936 et dans l'hiver de 1936-1937, mais, au printemps suivant, commença une réaction. Celle-ci, née aux Etats-Unis, s'étendit à la plus grande partie du monde. » (P. 35.)

Voici quelle fut la réaction sur l'agriculture : « Pendant la reprise économique, l'agriculture, énergiquement soutenue dans la plupart des pays par l'intervention du gouvernement, avait pleinement participé à l'évolution générale. Mais, lorsqu'en 1937 survint la récession, l'agriculture la ressentit tout particulièrement. La réaction des prix agricoles fut aggravée par le concours d'une contraction de la demande de certains produits, due à la récession, et d'une brusque augmentation de l'offre par suite de récoltes exceptionnellement abondantes. Depuis

l'été de 1938, des symptômes d'amélioration ont commencé de paraître aux Etats-Unis, et la reprise a semblé devoir s'étendre au monde; mais l'agriculture, bien que les gouvernements n'aient cessé de la soutenir, n'a pas jusqu'ici participé à la nouvelle reprise. Tandis que les prix des produits industriels se relevaient, ceux des produits agricoles ont continué de baisser, aussi la situation des agriculteurs a-t-elle empiré. » (P. 92.)

L'auteur du rapport, M. Pawlosky, estime que, dans l'ensemble, l'agriculture a peu souffert de la « récession » de 1937, et il en attribue le mérite à l'économie dirigée. Dans le chapitre « Prix et revenus agricoles », il fournit des renseignements du plus haut intérêt : on y relève l'écart énorme de prix entre nations différentes (p. 93). On constate que, pour tous les gouvernements, l'effort en vue de diminuer les coûts a simplement consisté dans la diminution du prix des matières premières et services, c'est-à-dire dans une diminution du coût en monnaie, jamais dans une diminution du coût en nature, la seule susceptible d'augmenter le pouvoir d'achat total de la nation; on observe que la France restera bientôt le seul grand pays à ne pas publier d'indices des prix des produits agricoles.

Ce n'est pas précisément l'un des moindres mérites des publications de l'Institut de Rome que de faire connaître à chaque pays les progrès que réalisent ses voisins et de créer ainsi les conditions où pourra naître une fructueuse émulation.

P. Fromont.

Institut international d'agriculture, *La situation mondiale du blé en* 1938-1939. Un vol. in-8° de 98 p., Rome, villa Umberto I, 1939.

Cette grosse brochure, dont la moitié des pages est occupée par des tableaux statistiques, a été établie avec la conscience et la clarté qui caractérisent les publications de l'Institut de Rome. Son contenu eût été mieux indiqué en lui donnant comme titre celui qui a été donné au chapitre I : « La nouvelle crise du blé ».

Cette crise, que dérobe aux nations continentales de l'Europe leur politique autarcique, s'est manifestée par un effondrement des prix sur le marché mondial : de 15,05 francs-or le quintal pour la campagne 1937-1938, le Manitoba n° 3 est tombé à 7,90 francs-or à Liverpool pendant la période novembre 1938-janvier 1939.

D'après l'Institut de Rome, cet effondrement n'est pas un accident. Il ne fait que traduire une surproduction mondiale latente, que seules des circonstances météorologiques défavorables avaient jusqu'à présent empêché de voir. Les pays importateurs, en effet, ont développé leur production à un tel point que l'importation mondiale, au lieu d'osciller autour de 210 millions de quintaux (moyenne 1932-1933), oscille maintenant autour de 150 millions. Or, « à cette réduction très marquée des besoins des pays importateurs, n'a correspondu aucune adaptation du côté des pays exportateurs » (p. 12). Non seulement ils n'ont pas réduit leurs ensemencements, qui s'étaient déjà révélés excessifs lors

de la crise de 1928, mais ils les ont encore étendus : de 73 millions d'hectares pour la période 1923-1927, et 82,5 millions pour la période 1928-1932, ils sont arrivés à 90 millions en 1938.

Jusqu'à présent, « l'effet de l'extension des emblavures avait été compensé par un fort abaissement du rendement unitaire, causé par la répétition d'adversités naturelles d'une gravité inaccoutumée dans les quatre grands pays surproducteurs » (sécheresses exceptionnelles, gelées, rouille noire, p. 14).

En 1938, les facteurs météorologiques, qui se sont montrés favorables, ont permis d'obtenir un rendement unitaire moyen (9 quintaux par hectare), et du coup la production de 1938 dépasse tous les maxima enregistrés jusqu'ici. Les quantités exportables pour la campagne août 1938-juillet 1939 sont évaluées à 321 millions de quintaux; les besoins d'importation ne devront pas dépasser 156 millions, il y a donc là de quoi couvrir les besoins non pas d'une, mais de deux campagnes (p. 18).

L'Institut avait déjà poussé un cri d'alarme en octobre 1937, date à laquelle il avait signalé la probabilité d'une nouvelle crise mondiale du blé (p. 14). Il est certain que les événements météorologiques qui en ont retardé l'apparition se renouvelleront et contribueront à nouveau à endormir les producteurs dans une sécurité trompeuse. Il serait bon que les peuples de l'Europe continentale sachent que le maintien du prix du blé à un niveau élevé leur sera de plus en plus difficile.

P. Fromont.

Monopoles, trusts et ententes économiques.

Haussmann (Dr. Fritz), *Konzerne und Kartelle im Zeichen der « Wirtschaftslenkung »*. Un vol. in-8° de 383 p. et 7 graphiques, Zurich-Leipzig, Verlag für Recht und Gesellschaft A. G., 1938.

L'ouvrage de M. F. H. est utile en tant qu'il comporte une vue d'ensemble des cartels, des konzerns et des trusts dans plusieurs pays. Nous sommes fort bien informés par lui sur l'histoire de ces associations et groupements avant et après 1930, sur la législation en matière d'ententes et de « combinaisons » financières en général, sur le *New Deal* et l'expérience nationale-socialiste en particulier. Mais cette bien belle table des matières fait déjà ressortir que l'auteur promet par son titre plus qu'il ne tient. L'Angleterre, la France, la Suisse, sont singulièrement négligées, sans parler de l'Italie et du Japon. M. H. connaît le livre de Tchernoff sur la France, il ignore celui de Piattier, il ne sait pas que la Collection Saitzew (Zurich) contient une excellente monographie des cartels sidérurgiques de la France, il ne mentionne pas les chroniques industrielles de la *Revue*.

Il y aurait lieu d'analyser le projet de cartel obligatoire, ses réalisations partielles dans l'industrie de la chaussure, de la pêche maritime, de la semoulerie, etc.

Il aurait donc été plus simple d'intituler le livre : quelques considérations sur les cartels et les konzerns aux Etats-Unis et en Allemagne.

A l'égard de ces deux pays, M. H. a essayé de définir les cartels, les konzerns, les trusts, mais il s'y est pris trop tard. C'est dans l'introduction qu'il fallait nous préciser ce qu'il entendait par ces formes multiples d'organisation juridique, technique, financière des entreprises, formes qu'il rattache un peu trop simplement à la concentration. C'est à la page 95 seulement, et uniquement par rapport à l'Allemagne, que nous apprenons la signification des konzerns. Il y en aurait « d'objectifs », où la personnalité de l'actionnaire se détacherait de plus en plus de la société, de « familiaux » et de « publics ». Ne fallait-il pas définir parallèlement le trust et le cartel, et cela dans l'introduction ?

Celle-ci contient quelques allusions à l'économie dirigée. Mais malgré les promesses du titre, il n'en est plus question que sporadiquement dans le corps de l'ouvrage

M. F. H. est juriste, il s'intéresse surtout à la forme extérieure, au statut, à la législation. A ce point de vue son livre est fort précieux et se recommande par sa conscience plus que par son originalité. Les économistes lui sauront gré de leur avoir laissé le champ libre pour l'étude des cartels et des konzerns en tant qu'organes de l'interventionnisme privé dont les efforts accompagnent l'action directe de l'Etat.

Henry Laufenburger.

Comptabilité.

Rodriguez Sastre (A.), *Le contrôle dans les sociétés commerciales*. Une broch. in-12 de 67 p., Madrid, Patronage de Huerfanos, 1935.

M. R. S., a résumé, dans cet opuscule extrêmement clair, de préoccupation à la fois économique et juridique, un rapport dont il est l'auteur sur l'institution d'un corps de comptables-jurés, corporation de droit privé qu'il souhaite de voir chargée, de préférence à l'Etat et à ses fonctionnaires, de contrôler et de garantir les bilans des sociétés anonymes espagnoles, à l'imitation des *Chartered accountants* en Angleterre. C'est, en même temps, une espèce d'introduction à deux publications que préparait le même auteur, sur le droit pénal financier et sur la manière de réaliser le contrôle dans les sociétés. O. F. Baños.

Cycles, crises et conjoncture.

Piettre (André), *La politique du pouvoir d'achat devant les faits*. Un vol. in-8° de 256 p., Paris, Librairie de Médicis, s. d. [1938].

On ne parle plus guère aujourd'hui, ni en Amérique, ni en France, de la thèse selon laquelle il suffit, pour sortir d'une crise économique, de relever le pouvoir d'achat de certaines classes sociales, moyennant quoi

la consommation s'en verrait augmentée, les stocks résorbés, la production relevée. Mais quand parut le livre de M. P., il y a environ deux ans, les expériences faites au nom de cette thèse fallacieuse, s'achevaient à peine et il y avait intérêt et originalité de pensée à étudier les causes de leur échec et à soumettre à l'épreuve des faits et des chiffres les prétentions ou les apologies de ceux qui s'étaient faits les champions ou les conducteurs de la politique du pouvoir d'achat.

L'auteur, qui écrit avec précision et concision, ce dont il faut le louer, expose les origines doctrinales de la théorie du pouvoir d'achat et montre ses contrastes avec les théories classiques du salaire et des prix de revient. Il étudie ensuite, successivement, l'extension du pouvoir d'achat des individus par la hausse des salaires, de la classe ouvrière, par la réduction de la durée du travail (considérée comme remède au chômage), de la nation, par la revalorisation des prix agricoles, par l'entreprise de grands travaux publics et par l'inflation ouverte ou dissimulée. Par un emploi judicieux, prudent et plein de probité, des statistiques américaines et françaises, il établit non seulement l'échec des moyens mis en œuvre dans le système Roosevelt et dans l'expérience Blum, mais en outre, il administre la preuve que ces systèmes ne pouvaient pas réussir. La hausse provoquée des salaires a entraîné celle des prix et n'a valu aucune reprise à l'industrie; la semaine de 40 heures, brutalement appliquée, a désorganisé la production et engendré le chômage. La revalorisation arbitraire des produits agricoles a troublé les marchés; l'excès des programmes de travaux publics a réduit à l'excès, dans l'économie nationale, la part du secteur privé, seul vraiment productif, et de toutes ces mesures, devait fatalement résulter stagnation et appauvrissement.

M. P. conclut très justement cette solide et pénétrante étude, en disant qu'il n'y a pas de miracle dans la vie économique. Une seule loi la domine : celle du travail. C'est en la respectant qu'il sera remédié aux injustices ou aux défauts du système capitaliste et qu'il sera mis fin aux chimères dont se nourrissent les théoriciens du pouvoir d'achat quand ils croient qu'il suffit de multiplier les moyens de paiement pour accroître la masse des produits à partager. De telles conclusions sont celles du bon sens, mais il y avait intérêt à les établir, démonstrativement, et il faut louer M. P. de l'avoir fait, et bien fait. Roger Picard.

Kuczynski (Jürgen), *Das problem der langen Wellen und die Entwicklung der Industriewaren-Preise in der Jahren* 1820-1933. Une broch. in-8° de 29 p., Basel, Philographischer Verlag, 1934.

L'auteur rappelle quelques explications dominantes des mouvements de longue durée : la production de l'or, l'évolution de l'intérêt, le rythme de la satiété du marché, la dépréciation périodique de certains moyens de production. Il ne fait aucune allusion au fait que les points de départ des mouvements de baisse coïncident avec la fin des grandes guerres. Son but est surtout d'envisager un cas concret : le mouvement des prix industriels dans lesquels les influences agricoles sont inexis-

tantes. Il établit un indice de ces prix séparément pour l'Angleterre, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis.

Les indices des prix industriels de ces quatre pays sont assez discordants jusqu'à la fin du XIXe siècle, puis la solidarité croissante de l'économie mondiale les rapproche de plus en plus. Mais seule l'évolution des prix en France fait ressortir un rythme correspondant à peu près à des mouvements de longue durée. En Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne, l'absence de tout rythme dans le mouvement des prix industriels inspire à l'auteur la conclusion qu'il n'y a pas de mouvement de longue durée, généralisation évidemment un peu hâtive!

Henry LAUFENBURGER.

Capitalisme, socialisme, corporatisme, économie dirigée.

Staline (J.), *Les questions du léninisme*, tome I. Un vol. in-8° de 409 p., Paris, Editions sociales internationales, 1938.

Cet ouvrage rassemble un assez grand nombre d'écrits dus à la plume du maître actuel de l'U.R.S.S. Les uns ont un caractère circonstanciel. Les autres ont une importance doctrinale plus générale. C'est le cas notamment d'une série de conférences, déjà anciennes (1924), faites à l'Université Sverdlor et portant sur les *Principes du léninisme*. Ces conférences, au nombre de neuf, ont pour sujets : la théorie; — la dictature du prolétariat; — la question paysanne; — la question nationale; — stratégie et tactique; — le parti; — le style dans le travail. Chacune d'elles constitue un exposé bref mais net et précis des vues de Lénine sur la question traitée.

L'auteur indique dès le début que le léninisme n'a, en somme, rien ajouté, *doctrinalement*, au marxisme. Il est simplement « le marxisme de l'époque de l'impérialisme et de la révolution prolétarienne » et, plus exactement, « la théorie et la tactique de la révolution prolétarienne en général, la théorie et la tactique de la dictature du prolétariat en particulier ». C'est cette théorie et cette tactique qui font l'objet de presque tout l'exposé.

Clair et facile à lire — ce qui n'est pas toujours le cas des écrits de Lénine lui-même — cet exposé de S. est assurément intéressant à lire pour l'historien. Ce que l'auteur nous dit, par exemple, de l'importance de la théorie; — de la dictature du prolétariat; — de l'attitude observée vis-à-vis de la paysannerie; — ou vis-à-vis des peuples dépendants ou colonisés; — de la politique et de la tactique de *flux et de reflux*, du *parti*, et de son épuration constante et nécessaire, etc., éclaire souvent d'un jour cru bien des faits qui restent sans cela, aux yeux de l'observateur superficiel, obscurs ou contradictoires.

Il résulte notamment du livre de S. que les oscillations, les alternances de la politique économique de l'U. R. S. S., sont le résultat

d'une tactique raisonnée et systématique. Cette tactique comporte « des reculs momentanés » et « des mouvements tournants »; elle ordonne le « repli en bon ordre », quand cela paraît utile et qu'il s'agit de gagner du temps. Lénine a même critiqué le « communisme de gauche »[1], qui méconnaît cette nécessité tactique. Et son disciple et successeur cite de lui un passage assez pittoresque, où il compare la marche à suivre à celle de l'alpiniste, qui procède parfois par zigzags, et revient au besoin en arrière pour essayer d'autres directions que celle où le succès apparaît impossible.

Le bolchevisme ne perd donc pas son but de vue, même quand il paraît s'en éloigner. Reste seulement à savoir si l'alpiniste ne rencontrera pas avant d'arriver au dernier sommet des obstacles invincibles et ne sera pas contraint à des « *reflux* » autres que purement tactiques.

R. GONNARD.

Schmitt (Carl), *Principii politici del Nazionalsocialismo*, traduction D. CANTIMORI et préface de A. VOLPICELLI. Un vol. in-8° de x-233 p., Firenze, G. C. Sansoni, 1935.

Qu'une revue économique française rende compte du livre d'un juriste et philosophe politique allemand dans sa traduction italienne, cela peut sembler anormal et nécessite un mot de justification. Les comptes rendus ne se font, en général, que sur la version originale des ouvrages analysés; des traductions, il suffit, à l'extrême rigueur, de donner l'indication bibliographique pour la commodité de ceux qui ignorent la langue dans laquelle ils ont été primitivement écrits. Mais quand il s'agit d'une œuvre comme celle-ci, appartenant à la meilleure littérature politique du national-socialisme, et que la traduction en a été faite par une école de sciences corporatives, alors il vaut la peine de mettre en évidence le fait même de la traduction, qui révèle entre l'auteur et le traducteur, sinon une affinité de pensée, du moins un intérêt commun pour de tels problèmes.

C. S., dont les Français peuvent lire, traduite, une très remarquable étude sur *la politique romantique*, est, parmi les juristes allemands adhérant au mouvement national-socialiste, une figure de tout premier plan. Qu'il soit proche du corporatisme, je n'oserais l'affirmer; il n'en est éloigné cependant que dans la mesure même où le corporatisme se différencie du national-socialisme. Et puis il n'est pas facile de dire quelle est la pensée définitive de cet auteur, dont les derniers ouvrages s'écartent quelque peu des précédents et révèlent des conceptions en perpétuel devenir. Cependant il ne manque pas non plus de points de contact entre la doctrine du corporatisme et celle de S. : qu'il suffise de rappeler ici sa position antilibérale et antiromantique; dans l'individualisme il reconnaît, en effet, une conception romantique, pour qui l'individu reste absolu mais isolé, prêtre de soi-même, et il lui oppose

1. V. mon article : *Lénine et le communisme de gauche*, *Revue d'économie politique*, juillet 1931.

la conception national-socialiste, dans laquelle l'individu est subordonné à la communauté nationale.

Etant donné le caractère de la *Revue*, il ne me paraît pas opportun de résumer par le menu le contenu du livre ici mentionné; d'ailleurs, ce ne serait pas suffisant pour restituer toute la pensée de S. et le mettre à son rang dans la philosophie politique de notre temps. Je me bornerai à appeler l'attention sur quelques pages susceptibles d'intéresser plus particulièrement les économistes : ce sont, page 64 et suivantes, celles où l'auteur étudie la position des grandes associations économiques (syndicats) au sein de l'Etat. S. n'admet pas la conception de l'Etat pluraliste, conception propre à l'Etat libéral, pour qui « la vie *sociale* des individus s'appuie sur une pluralité de ligues, de sociétés, d'associations de tout genre, ne devant avoir au-dessous d'elles aucune unité suprême ». L'Etat, unité suprême, ne saurait admettre en dehors de lui aucune humanité ou société économique, sauf d'autres Etats, adversaires, *hostes*. Cela ne signifie pas qu'on nie l'activité économique, en lui substituant l'activité politique : au contraire, S. reconnaît la nécessité d'une constitution économique, mais sans admettre (p. 201) qu'elle puisse être réalisée dans un système libéral démocratique, n'étant d'après lui possible que dans un Etat réunissant, comme l'Etat national-socialiste, Etat, parti et peuple en une seule unité.

Nous nous en tiendrons à ce bref aperçu, bien qu'il ne rende certes pas complète justice à ce livre savant et profond, et digne d'être lu attentivement même par ceux qui sont loin d'adhérer aux thèses soutenues.

C. BRUGUIER.

Simon (H. F.), *Revolution whether bound?* Un vol. in-8° de XII-380 p., New-York, Farrar et Pinchart, 1935.

M. S. est allemand; il fut collaborateur de Rathenau, puis conseiller aux conférences de Cannes et de Gênes. Son livre reproduit des conférences faites à une Université américaine. Il contient une partie politique et une partie économique. La dernière, qui retient seule notre attention, analyse sous le titre « Révolution économique », les différentes formes d'intervention de l'Etat en Italie, en Russie, en Allemagne d'une part, dans les pays démocratiques tels que la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit d'une véritable révolution issue de mouvements de masse. Mais que penser des changements intervenus dans les pays de démocratie ? Il s'y effectue (notamment aux Etats-Unis et en France) un glissement vers des méthodes plus autocratiques.

M. S. emploie le terme « capitalisme organisé », caractérisé par l'intégration, la coopération et le contrôle de l'exercice de la propriété.

M. S. ne veut pas faire du neuf. Il fournit une synthèse mondiale des bouleversements économiques. Pour ma part, j'apprécie surtout le chapitre 9, qui critique les principales formes d'intervention dans l'industrie.

Henry LAUFENBURGER.

Calvo Sotelo (J.), *Le càpitalisme contemporain et son évolution.* Un vol. in-8° de 163 p., Madrid, Académie nationale de jurisprudence, 1935.

C. S. était président de l'Académie nationale de jurisprudence et de législation, et cette prochure reproduit un discours prononcé par lui à l'inauguration d'une de ses sessions. Ce n'est donc point l'œuvre d'un économiste de profession, mais plutôt un brillant exposé dû à la plume alerte d'un homme politique. On y trouvera cependant une analyse des plus intéressantes du capitalisme actuel, de ses traits caractéristiques, de ses abus essentiels, qui sont une spéculation sans frein et des procédés antisociaux, de sa supériorité cependant sur le capitalisme d'Etat, et des réformes que l'équité et la morale chrétienne demandent d'y apporter.

Une des questions que l'auteur expose avec la plus grande objectivité est celle de l'orientation moderne de la législation bancaire, qui, pour le moment, n'a pris une forme concrète qu'en Italie, où elle exerce un contrôle des plus efficaces et des plus rationnels. Il n'est pas douteux que l'auteur penche plutôt vers l'intervention de l'Etat dans l'économie; venant d'un homme politique, ce n'est pas une profession de foi qu'on puisse taxer d'illogisme.

O. F. Baños.

Finances publiques.

Pugliese (Mario), *La finanza e i suoi compiti extra-fiscali negli Stati moderni.* Un vol. in-8° de IX-259 p., Padova, A. Milani, 1932.

Très intéressante étude, consacrée aux aspects non spécialement financiers des problèmes de finances publiques, c'est-à-dire à l'étude de l'impôt abstraction faite de l'idée financière de répartition des charges publiques. L'auteur, professeur de droit fiscal et de procédure fiscale, a laissé ici de côté les aspects juridiques et techniques du problème de l'impôt, pour s'attacher à ses aspects politiques, économiques et sociaux. Préoccupé par le développement des fonctions des Etats modernes en tous pays et par les politiques interventionnistes qui se manifestent à l'égard d'activités de plus en plus nombreuses, M. P. ne s'est proposé ni la critique ni l'apologie de l'interventionnisme de l'Etat; il nous montre l'insuffisance de la définition traditionnelle, qui tend à ne voir dans l'impôt que le procédé de répartition des charges publiques. Certes, les financiers n'ont jamais manqué d'insister sur les aspects multiples des problèmes financiers, et, notamment, sur la multiplicité possible des définitions de l'impôt. Mais il est exact que, pour les techniciens du droit fiscal et les juristes, l'aspect purement financier est seul retenu et étudié, les autres aspects étant simplement indiqués, si l'on peut dire, pour mémoire. L'ouvrage de M. P. présente

le grand intérêt de suggérer une sorte de changement de perspective, et de renouveler, en l'état des circonstances présentes, le développement de la littérature classique sur les aspects économiques des problèmes financiers. Il montre, en effet, que, s'il était logique et scientifiquement juste, autrefois, de s'attacher presque exclusivement à l'aspect fiscal de l'impôt, il ne peut en être de même aujourd'hui. Le rôle nouveau imparti à l'Etat a changé en effet les données du problème, et l'étude de l'impôt, en dehors de ses aspects purement financiers, révèle une transformation, une richesse scientifique nouvelle, qui ne peuvent être présentées comme une atteinte aux canons classiques des lois économiques, mais qui révèlent les exigences et les nécessités de l'époque où nous vivons. L. Trotabas.

Sykes (Joseph), *British public expenditure* (1921-1931). Un vol. in-8° de XII-388 p., London, P. S. Kling & Son, 1933.

Ouvrage spécialement consacré à l'analyse des dépenses publiques dans le budget anglais, durant la décade 1921-1931. L'auteur examine d'abord, dans une vue d'ensemble, le développement des principaux postes de dépenses publiques (dette, services sociaux, défense nationale, développement économique, dépenses locales). Il analyse ensuite les effets économiques et sociaux de ces dépenses et montre, de ce point de vue, l'intéressant développement de la politique anglaise, notamment pour l'amélioration du bien-être des populations rurales.

L. Trotabas.

Mazoué (L.), *Contribution à l'étude technique des règlements de retraites des fonctionnaires en France.* Un vol. in-8° de 144 p., Cahors, Imprimerie typographique A. Coueslant, 1935.

Thèse actuarielle, présentée à l'Institut des actuaires français. M. M. analyse le règlement des retraites du personnel de la Préfecture de la Seine, applicable à la Société du Gaz de Paris, qui a servi de base à son étude. Celle-ci dégage les cofficients qui peuvent être attachés aux divers éléments des règlements de retraites, et notamment le rapport de la valeur actuelle des charges dues à la valeur actuelle des recettes à prévoir. Etablissement de formules et discussion des différents moyens d'action sur l'équilibre financier des retraites.

L. Trotabas.

Dalton (Hugh) et autres, *Unbalanced budgets, a study of the financial crisis in fifteen countries.* Un vol. in-8° de XI-468 p., London, George Routlege and Sons, 1934.

Série d'études sur le déséquilibre des budgets européens, américains et australiens, entre 1929 et 1934, réunies par le prof. H. D. et dues à des boursiers de la fondation Acland. Les auteurs étudient, pour chacun des pays envisagés, avec plus de précision, semble-t-il, pour l'Alle-

magne et l'Italie, d'une part le développement de la crise budgétaire et, d'autre part, les efforts tentés par les gouvernements pour y remédier, notamment par une action sur les prix et les salaires. Dans ces différents pays, d'ailleurs, on retrouve à peu près les mêmes causes de déficit budgétaire et les mêmes tentatives de restauration. C'est ainsi que la politique de grands travaux publics se retrouve à peu près partout, tandis que les économies les plus substantielles semblent surtout recherchées, dans les pays conservateurs, au détriment des dépenses d'assistance sociale. On ne s'étonnera pas que cet ouvrage, patronné par une fondation travailliste, soit de tendance antilibérale et présente les crises budgétaires qu'il analyse comme un des signes de la décadence du capitalisme. L. TROTABAS.

Peters (Harold Edwin), *The foreign debt of the Argentine Republic.* Un vol. in-8° de IX-186 p., Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1934.

Toute l'évolution de la dette extérieure argentine est étudiée depuis le début du XIXe siècle. Les grands événements qui jalonnent cette évolution séculaire permettent de délimiter de grandes périodes, par rapport aux dates de 1880, 1914, 1921 et 1923. Après cette étude descriptive, l'auteur examine, dans un dernier chapitre, les effets particuliers de la crise mondiale sur la dette argentine, spécialement au point de vue des prix et de la situation de la Banque centrale. Ouvrage documenté. L. TROTABAS.

Tax Systems of the World, 5e édit. Un vol. in-4° de 282 p., Chicago, Commerce Clearing House, 1934.

Cette publication reproduit, mis au courant au 1er janvier 1934, l'ouvrage dont il a été rendu compte ici même, pour 1933, sous le titre de *Federal and State Tax Systems*. C'est la même nomenclature complète, sous différents classements, de tous les impôts américains et des principaux pays européens. L. TROTABAS.

Classes et conditions sociales.

Aron (R.), Halbwachs (M.), Vermeil (E.), Frank (L.-R.), Vaucher (P.), Marjolin (R.), Polin (R.), Gravier (R.), Yovanovitch (D.), Feldman (V.), Mougin (H.), *Inventaires, III : Classes Moyennes*, avant-propos de **Bouglé (C.).** Un vol. in-16 de 354 p., Paris, Librairie Félix Alcan, 1939.

Nous n'avons pas manqué de recommander à nos lecteurs les deux premiers volumes de cette série : *Inventaires*. Le premier étudiait les rapports entre la crise et les idéologies nationales; le deuxième examinait les relations de l'économique et du politique. Celui-ci aborde le redou-

table problème des classes moyennes — redoutable surtout par la difficulté que l'on éprouve à définir ce terme. En deux chapitres liminaires, M. R. A. et M. M. H. s'y emploient avec conscience et finesse. Viennent ensuite une série de monographies, dont chacune étudie le problème des classes moyennes dans un pays déterminé. Le choix des collaborateurs est particulièrement heureux, M. V. parle de l'Allemagne, M. R. F. de l'Italie, M. V. de l'Angleterre, M. B. M. des Etats-Unis, etc. L'ouvrage se termine par un projet d'enquête sur les classes moyennes en France, dû à M. H. M. Tout cela se lit avec grand intérêt et réel profit. Toutefois, quand on ferme le volume, on n'a pas encore acquis de la notion de classe moyenne une vue tout à fait nette. M. B. confesse que, sous ce vocable, sont rassemblés des éléments fort hétérogènes, qui vont des paysans aux ingénieurs, en passant par l'employé des postes, l'artisan, le petit commerçant. Le « seul caractère commun est la qualité d'intermédiaire entre la classe capitaliste et la classe prolétarienne ». Peut-on préciser davantage ? La caractéristique des classes moyennes serait-elle comme le suggère M. H., qu'elles agissent sur de l'humanité matérialisée alors que la classe ouvrière agit sur de la matière *inerte*. Faut-il dire avec M. R. M. que la classe moyenne se définit par l'effort pour le maintien d'une indépendance sans cesse menacée ? Ne devrait-on pas plutôt chercher le trait commun de tous les membres des classes moyennes du côté de leur niveau de vie, de leurs habitudes de consommation, qui ne sont ni celles des ouvriers, ni celles des grands bourgeois ? Le débat reste ouvert. Charles Gide disait un jour que les membres d'une même classe, ce sont « les hommes dont les femmes se voient ». Cette boutade recouvre peut-être une vérité profonde.

G. PIROU.

Moral and material progress and condition of India during the year, 1931-1932. Un vol. in-8° de 238 p., publication de l'India Office, 1933.

Ce document, publication officielle du gouvernement anglais, couvre la période qui s'est écoulée d'avril 1931 à décembre 1932. C'est le 67e rapport annuel de ce genre, et, comme ses prédécesseurs, il donne des chiffres précieux et des renseignements intéressants sur la situation économique de l'Inde. On y trouve les statistiques essentielles, relatives à la production agricole et industrielle ainsi qu'au commerce international. Sur ce dernier point, il est intéressant de signaler la part sans cesse décroissante de la Grande-Bretagne dans les importations indiennes : 35,5 p. 100 en 1932 contre 42,8 p. 100 en 1930 et 64,2 avant la guerre. Si la crise économique n'est pas étudiée de façon bien complète, quelques chiffres permettent de prendre conscience de sa réelle gravité : d'octobre 1929 à septembre 1931, où, avec l'abandon de l'étalon-or, les prix se sont stabilisés, la chute des prix de gros avait été de 36 p. 100, celle des produits exportés de 46,5, celle des produits importés de 17 p. 100, d'où déséquilibre croissant de la balance des comptes. Le paysan, éternellement misérable, a vu sa situation ag-

gravée, et la baisse des prix agricoles s'est traduite par un refus général de payer les fermages et l'impôt foncier, cela au moment même où le déséquilibre budgétaire conduisait à un relèvement général des charges fiscales.

Le premier chapitre du rapport est un bon résumé des événements politiques des années 1931-1932, depuis la conférence de la Table ronde, la reprise de la désobéissance civile, son échec, le jeûne de Gandhi pour la suppression de l'intouchabilité et les projets de réforme constitutionnelle, c'est un plaidoyer plutôt qu'une étude objective, mais cependant assez honnête pour qu'il soit possible de retrouver les faits essentiels par-delà les affirmations officielles.

A. Philip.

Marché du travail.

Weil (Roland), *Le chômage de la jeunesse intellectuelle diplômée.* Un vol. in-8° de 336 p., avec 5 pl., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937.

La question du chômage de la jeunesse intellectuelle se posait avant la guerre dans plusieurs grands pays, comme la France et surtout l'Allemagne, où aucun grade universitaire, si élevé qu'il soit, ne met à l'abri de la misère ou au moins de la gêne.

Quelle est l'étendue du mal, et comment peut-on y remédier ? M. R. W. s'est penché sur ce grave problème, au sujet duquel il a rassemblé une documentation remarquable. Il signale d'abord les conséquences visibles de l'existence de ce prolétariat intellectuel : agitation sociale, mouvement professionnel et syndical, qui sont les gestes de défense des jeunes intellectuels dans le besoin. Il souligne l'intérêt de la création en France d'un Bureau Universitaire de Statistique pour étudier ces questions et les résoudre d'une manière satisfaisante. Il indique que, même chez les diplômés pouvant trouver un emploi, les salaires de début sont trop souvent insuffisants. Il étudie ensuite par discipline les débouchés possibles qui s'offrent aux jeunes étudiants. Dans plusieurs cas, ces débouchés sont nettement insuffisants. Pour les médecins, il faut, semble-t-il, incriminer surtout leur mauvaise répartition territoriale; il y aurait lieu d'obtenir : d'une part, une subvention des collectivités publiques pour frais d'installation et de déplacement des médecins dans les régions de faible densité kilométrique; d'autre part, un plus large recrutement colonial. Si les étudiants en droit de première année sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois, le nombre des diplômes décernés n'est qu'en faible accroissement, sans doute à cause de l'institution d'une épreuve écrite à l'examen; les débouchés ne se sont pas exagérément restreints. Les études scientifiques et littéraires, dans les Facultés et les Grandes Ecoles, se sont considérablement développées; certains débouchés, comme l'enseignement, sont extrêmement fermés;

d'autres, comme l'industrie privée, sont assez réduits; en revanche, les carrières administratives paraissent plus ouvertes.

D'une façon générale, si le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur ne paraît pas avoir augmenté d'une façon excessive, celui des étudiants s'est considérablement élevé : 10.000 en 1870, 30.000 en 1900, 85.000 en 1933. Les diminutions enregistrées au cours des dernières années sont dues aux classes creuses et aux difficultés économiques. L'accroissement des effectifs des étudiants est un phénomène commun à la plupart des pays; pour la France, il s'explique par le nombre croissant des bacheliers, résultat du développement de l'enseignement secondaire, et par la stagnation dans la première année de scolarité universitaire.

Les statistiques laissent donc un sentiment d'incertitude à l'égard de la gravité du chômage intellectuel en France. Mais, pour l'auteur, le problème est surtout d'ordre psychologique. On a commis l'erreur de considérer les diplômes comme de véritables titres de créance sur la collectivité, donnant droit à un emploi, et ayant une valeur intrinsèque comme tout titre représentatif d'un capital. Comme le nombre des emplois est limité, cette conception a conduit à envisager et parfois à appliquer des mesures restrictives aux études universitaires : établissement d'examens plus sévères pour l'entrée à l'Université, institution du *numerus clausus* en Allemagne. Ces mesures ne semblent pas sans inconvénient à M. R. W., qui s'attache à trouver des éléments de solution propres au problème de l'avenir matériel des jeunes diplômés.

Cette investigation doit reposer sur une base statistique solide; il faut connaître avec précision le nombre des chômeurs intellectuels, des universitaires et des débouchés. Dans un rapport largement reproduit par M. R. W., M. Vincenzo Castrilli, de l'Institut international de Coopération intellectuelle, a montré combien, dans la plupart des pays, ces statistiques étaient insuffisantes. Il y a de gros progrès à réaliser dans ce domaine; en France, le Bureau Universitaire de Statistique pourra efficacement y contribuer. M. R. W. étudie ensuite les limitations du droit au travail intellectuel par des conditions relatives à l'âge, au sexe et à la nationalité des individus. Les problèmes relatifs à l'âge peuvent être résolus : d'une part, par la prolongation de la scolarité; d'autre part, par l'élimination des travailleurs trop âgés; mais cette dernière mesure n'est réalisable en toute justice qu'avec un système de retraites, d'assurances sociales, bien au point. A propos du droit au travail de la femme, l'auteur analyse un très intéressant mémorandum de la Fédération internationale des Femmes diplômées des Universités, sur la situation légale et l'emploi des femmes diplômées; la crise économique a créé un peu partout un état d'esprit hostile à l'activité professionnelle des femmes, et en particulier des femmes mariées, contre lesquelles des mesures visant à restreindre leur droit au travail ont été prises dans plusieurs pays; ces mesures paraissent à la fois injustes et inopérantes. La question des travailleurs étrangers a suscité de nombreuses polémiques; pourtant, notre législation actuelle comporte une certaine protection du travail national et se révèle dans l'ensemble suffisamment effi-

cace contre la concurrence des étrangers dans les professions intellectuelles, avec une réserve pour certaines spécialités.

M. R. W. se demande comment on pourrait obtenir une amélioration des débouchés actuels. Il préconise : la réorganisation de certains débouchés, et en particulier l'adoption du projet Jean Zay sur l'Ecole nationale d'administration; la protection des titres illégaux et empiriques; la réglementation des cumuls; l'extension du système des conventions collectives; l'institution de stages professionnels pour les jeunes diplômés; le développement de l'orientation professionnelle; et, éventuellement, l'extension des assurances sociales, la création de nouveaux travaux, l'émigration vers les pays neufs et les colonies.

Un grand nombre des mesures proposées s'imposent sans doute, et plusieurs ont reçu au moins un commencement d'exécution; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles seront insuffisantes pour permettre l'accès des carrières intellectuelles à tous les jeunes gens ayant bénéficié de l'enseignement supérieur. Le développement de l'instruction, qu'il n'y a pas lieu d'entraver, accroît sans cesse l'effectif de ces jeunes gens, dont une partie devra refluer, dans l'avenir, vers d'autres professions; un certain degré de culture n'est nullement incompatible avec l'exercice d'un métier manuel, surtout sous le régime de la limitation du temps de travail, mais cette idée sera difficile à faire admettre. Le problème est donc bien d'ordre psychologique, comme l'a parfaitement démontré M. R. W., dont le travail constitue un précieux document pour tous ceux que préoccupe le chômage des intellectuels.

R. Rivet.

Plasky (Mme E.), *Crise économique et travail féminin*. Un vol. in-8° de 148 p., Bruxelles, Imp. typ. de l'Institut cartographique militaire, 1935.

L'auteur, qui est inspectrice principale honoraire du travail en Belgique, possède une connaissance approfondie des problèmes du travail féminin. Elle nous apporte, dans cet ouvrage, une étude statistique complète de l'emploi des femmes dans son pays et constate combien la crise a compliqué les problèmes de la concurrence entre ouvriers et ouvrières, de l'équivalence des salaires, du chômage féminin. Sur tous ces points, ce livre donne des faits recueillis directement par l'auteur, et un examen objectif des thèses hostiles ou favorables à l'emploi des femmes dans la vie professionnelle. Mme P. termine son étude en proposant divers remèdes propres à atténuer le chômage féminin et à relever la condition et les capacités professionnelles des ouvrières.

Roger Picard.

Législation et organisation du travail.

Woog (Claude-René) et **Bardon-Damarzid (Marc).** *L'indemnisation des accidents du travail.* Préface de M. Maxence Bibié. Un vol. in-8° de III-637 p., Paris, Les Presses modernes, 1939.

La loi du 1er juillet 1938 a modifié et amélioré la loi du 1er avril 1898. Elle étend la notion d'accidents du travail à tous les titulaires d'un contrat de louages de services, d'ouvrage ou d'apprentissage, sans distinction de profession ou de lieu, du moment que l'accident est survenu du fait ou à l'occasion du travail. Elle relève le salaire de base qui sert au calcul des prestations et améliore le taux des rentes et indemnités. Elle facilite à l'accidenté le choix du médecin et accélère la procédure d'enquête qui avait soulevé les plus vives et les plus légitimes critiques. De ces réformes, la guerre, l'extension de l'idée de risque social, la détermination de l'invalidité, qu'elle a précisée, sont les principales causes. Il est donc probable que les textes nouveaux appelleront de nouveaux commentaires. Celui-ci est destiné surtout aux praticiens. Il s'abstient volontairement de tout exposé doctrinal. Il suppose connus les principes. Il se borne aux solutions légales ou jurisprudentielles, dont un bon index alphabétique facilite la recherche. Modeste dans son but, il n'en est pas moins commode et ce sera un guide précieux à travers une législation qui, en dépit de son âge, ne soulève pas moins, chaque jour, de nouveaux problèmes, du fait de la généralisation croissante de la notion de salarié et de travailleurs soumis à la tutelle du droit ouvrier.

W. Oualid.

Coblentz-Bouveret (Maurice), *L'arbitrage des conflits collectifs et le statut ouvrier.* Un vol. in-8° de 107 p., Paris, Editions A. Pedone, 1939.

Complément des accords collectifs, l'arbitrage a le double avantage d'en garantir l'application et d'en étendre la notion. A l'accord spontané défaillant supplée, en effet, non pas le syndicat officiel ou l'administration autoritaire, mais le pouvoir juridictionnel de l'arbitre et du surarbitre. Pouvoir s'exerçant sur le plan juridique ou légal pour les questions de droit. Pouvoir s'exerçant sur le plan plus mouvant de l'équité pour les problèmes économiques. Mais alors se pose la question plus vaste du régime social et économique même. Jusqu'à présent la réponse y était logique et déduite de principes comme la déclaration des droits de l'homme. Aujourd'hui le statut ouvrier tend à s'élaborer de façon coutumière, fragmentaire, empirique et progressive, à la manière du droit constitutionnel anglais. Il s'établit une sorte de contrôle juridictionnel des actes des employeurs investis d'une véritable fonction sociale dont ils sont justiciables devant la juridiction arbitrale. L'évolution est en cours. Elle n'est point achevée. Les commissions de conciliation prévues par la loi, en exigeant pour la validité de leurs décisions l'unanimité de leurs membres, aboutissent souvent à une impasse, cependant que l'ar-

bitrage peut difficilement suppléer à l'abstention complète d'une partie. L'heure viendra-t-elle de l'institution, à côté des parties, de tiers départiteurs, véritables juges de paix sociaux et défenseurs de l'intérêt public, que négligent trop souvent salariés et employeurs ? Tel paraît être le souhait que formule M. C.-B. à la fin de son petit livre, écrit avec méthode, élégance et conviction. W. OUALID.

Bachelier (G.), *Les congés payés à l'étranger, du point de vue international et en France.* Un vol in-8° de 339 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937.

Conformément au titre de cet ouvrage, l'auteur examine la législation des divers pays qui ont institué les congés payés et analyse les travaux entrepris à ce sujet par l'Organisation internationale du Travail. Le régime des congés payés offre une grande diversité, selon les pays, soit par l'étendue de son champ d'application, soit par celle des congés accordés, soit par les méthodes selon lesquelles il fonctionne, soit enfin par les solutions jurisprudentielles auxquelles il a donné lieu. M. B. analyse textes, règlements, contrats collectifs et jugements avec beaucoup de précision et présente méthodiquement les résultats de son analyse. Il consacre à la France une partie importante de son ouvrage. Les congés payés s'inspirent partout du même esprit de progrès social et procèdent, en tous pays, des mêmes nécessités. L'auteur félicite la France d'avoir introduit les congés payés dans ses lois ouvrières; il déplore seulement, et non sans raison, qu'on ait si brusquement procédé à tant de réformes d'un seul coup, au risque de les faire échouer et de provoquer, par surcroît, un véritable malaise économique. Ouvrage consciencieux et utile à consulter. Roger PICARD.

Coopération.

Lasserre (Georges), *Coopératives contre cartels et trusts. L'expérience suédoise.* Un vol. in-12 de 120 p., Paris, Fédération nationale des coopératives de consommation, s. d. [1939].

Notre collègue G. L. maintient fidèlement dans nos facultés la noble tradition coopérative de Charles Gide; chrétien-social lui aussi, il s'attache moins aux résultats acquis qu'à l'esprit qui anime l'institution. Ainsi, la valeur de la coopérative réside-t-elle moins, sans doute, dans l'abaissement des prix qu'elle détermine que dans la lutte entreprise pour l'abolition de l'injuste profit, dans la solidarité qui se noue entre hommes de bonne volonté. Ces résultats n'en constituent pas moins un nécessaire *test* d'efficacité.

Voilà pourquoi, soucieux de fournir un apport positif et indiscutable, ce sont des faits que M. G. L. nous apporte aujourd'hui dans son séduisant petit livre, simple et clair, imprimé avec soin et agréablement illustré; et si l'auteur a voulu s'adresser d'abord à ses camarades coopéra-

teurs, l'économiste ne saurait rester indifférent à la remarquable expérience qui nous est relatée.

En Suède, pays hautement industrialisé, où la concentration industrielle et financière est poussée plus que dans aucun autre des pays nordiques, la coopération n'a pas craint d'élargir le cadre de ses activités : à sa lutte traditionnelle contre les profits du commerce de gros et de détail elle a joint la lutte, combien plus complexe et délicate, contre les rentes de monopole. Ainsi, l'Union coopérative a osé s'attaquer aux trusts et aux cartels, et la victoire, le plus souvent, est venue récompenser son action.

Plus de la moitié du livre est ainsi consacrée à relater l'histoire constamment renouvelée et étendue de ces luttes commencées en 1909 : en présence de prix abusifs, l'Union coopérative achète ou construit une usine et, par les craintes qu'elle suscite autant que par les pertes de débouchés qu'elle impose, oblige le monopoliseur à lâcher la main; souvent même un accord avec le cartel sanctionne la victoire coopérative. Si un échec a été enregistré à l'égard du ciment, de francs succès ont été obtenus pour la margarine, l'huilerie, la minoterie, les flocons d'avoine, les articles en caoutchouc et les pneumatiques, les lampes électriques, les caisses enregistreuses, les superphosphates, la fibre et la cellophane, le linoléum, etc.

Dans la plupart des cas la baisse s'est développée en connexion avec une baisse mondiale propre à la marchandise considérée ou avec une baisse générale des prix, mais l'évolution de la conjoncture ne permet pas de rendre compte du mouvement des prix, qui, du reste, aurait été vraisemblablement arrêté par le cartel.

Toujours, par exemple, le prix de la marchandise attaquée par la coopération a baissé plus fortement que l'ensemble des prix de gros; cependant il s'est agi le plus souvent d'articles manufacturés ou de produits mi-finis qui témoignent d'une sensibilité moindre que les matières premières, dont la place est si importante dans la constitution des indices; le cas est particulièrement net pour les ampoules électriques. Enfin, le développement de la concurrence n'a jamais déterminé des catastrophes financières. Loin de susciter l'anarchie dénoncée par tous les zélateurs des ententes, la baisse des prix a permis à chacun de conserver une marge raisonnable de profits; les producteurs même ont pu se rattraper grâce à l'augmentation des ventes, qui permet de mesurer avec précision l'utilité sociale de l'action entreprise. L'emploi, enfin, a été accru.

L'expérience suédoise comporte donc des enseignements importants. Nous sommes aujourd'hui nombreux à penser que la société économique ne sera vraiment reconstruite que lorsque sera rétabli dans toute sa souplesse le mécanisme des prix naturels. Walter Lippmann a soutenu récemment avec éclat qu'un retour au libéralisme avait pour nécessaire condition une refonte de la législation. Mais une semblable réforme sera-t-elle suffisante ? A côté de cette action négative, ne conviendrait-il

pas d'accorder un rôle de premier plan à une œuvre positive et constructive analogue à celle dont les coopératives suédoises nous donnent l'exemple ?

Mais quelles sont les conditions de cette action ? Nous l'avons rappelé en commençant : une technique ne peut se développer qu'en fonction de la personnalité intellectuelle et morale de ceux qui la mettent en œuvre. La création de grandes usines coopératives a impliqué désintéressement, ambition, foi, courage, solidarité, patience — patience surtout. Sommes-nous aptes, nous Français, non pas à engager un pareil effort, mais à le mener à bien ?

René Courtin.

Politique intérieure.

Toulemon (André), *Le suffrage familial ou suffrage universel intégral. Le vote des femmes*, préface de M. Georges Pernot, ancien ministre, président de la Fédération nationale des associations de familles nombreuses de France. Un vol. in-8° de 270 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938.

Les adultes du sexe masculin, seuls, sont représentés dans les assemblées; les féministes veulent étendre ce droit aux adultes du sexe féminin; le suffrage familial assurerait la représentation des enfants eux-mêmes, parce que leurs parents voteraient à leur place. Cette réforme, que Gabriel Tarde avait préconisée en passant, a été fondée alternativement sur deux principes différents : 1° le père de famille est présumé plus sage et plus capable que les autres citoyens; il faut lui donner plus d'un suffrage; 2° les mineurs peuvent bénéficier ou pâtir, comme les adultes, de la gestion des affaires publiques; il faut que leurs intérêts soient défendus, et ils ne le seront que s'ils sont représentés. M. T. a adopté le second point de vue, et très sagement, car il est dans la logique du suffrage universel et a seul des chances de succès. Entre les différents projets, M. T. a adopté celui de M. Roulleaux-Dugage : autant de suffrages supplémentaires que d'enfants mineurs, partagés entre le père et la mère. Nous voudrions disposer de plus de place pour dire la richesse d'informations d'un ouvrage qui sera désormais le point de départ de toute étude sur la question.

Jean Bourdon.

Lucius (Pierre), *Un siècle et demi de révolution* : 1789-1936. Un vol. in-8° de 209 p., Paris, Librairie de l'Arc, 1937.

La France ne saurait, croit l'auteur, trouver la stabilité qu'en des institutions monarchiques. Les changements de régime politique que nous avons connus depuis 150 ans en seraient une preuve suffisante. Idées générales empruntées presque toutes, ainsi que certains détails, aux ouvrages de Jacques Bainville.

E. James.

Droit.

Mezger (E.), *Le nouveau régime des sociétés anonymes en Allemagne.* Un vol. in-8° de 449 p., Paris, Rousseau et Cie, 1939.

Baudouin-Bugnet (P.), *Les sociétés par actions en Allemagne.* Un vol. in-8° de 435 p., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1939.

Ces deux monographies (qui sont, je crois, des thèses : la première, de droit; la seconde, de lettres, traitent le même sujet et se complètent heureusement. Elles analysent et commentent la réforme apportée au droit des sociétés par actions en Allemagne par la loi du 30 janvier 1937. On sait l'importance capitale de cette réforme qui réserve aux grandes affaires le type de la société anonyme, lutte contre l'irresponsabilité de la direction, contre les rémunérations exagérées du conseil de surveillance, renforce le contrôle de l'Etat sur la gestion, diminue les droits de l'assemblée générale, et augmente au contraire les pouvoirs des administrateurs.

On comparera la nouvelle législation allemande avec le régime qu'ont institué en France les décrets-lois de 1935 et 1937, dont notre collègue H. Solus a donné (Librairie du Recueil Sirey, 1938) un excellent commentaire.

G. Pirou.

Philosophie et morale.

La Pensée. Revue du rationalisme moderne, 1re année, n° 1 : avril-mai-juin. Paris, Aux éditions sociales internationales, 1939.

Cette nouvelle revue paraîtra tous les trois mois sous la direction de P. Langevin et J. Cogniot. Le premier numéro, fort compact, n'est pas sans intérêt pour l'économiste. On y peut lire un article substantiel de P. Langevin : *La physique moderne et le déterminisme*, précieuse mise au point d'un débat très actuel que ne peuvent négliger ceux qui réfléchissent aux problèmes philosophiques sous-jacents à toute science. M. J. S. (probablement Jacques Salomon) donne, à propos de quelques ouvrages récents, une note sur l'Ecole de Lausanne. Parmi les comptes rendus, on lira une curieuse critique de l'ouvrage de M. Mossé sur l'*Economie collectiviste*, et des réflexions sur le livre de M. A. Rivaud : *Le relèvement de l'Allemagne*, animées du sentiment antihitlérien que manifestaient, au début de cette année 1939, les communistes et communisants. Quand on relit ces réflexions après la signature de l'accord Hitler-Staline et les événements qui l'ont suivi, on se demande si leur signataire (H. M. sans doute M. Henri Mougin) les récrirait aujourd'hui.

G. Pirou.

Studien ueber Autoritaet und Familie, publiées par M. Max Horkheimer au nom de l'*Institut fur Sozialforschung*. Un vol in-8° de 930 p., Paris, Librairie Félix Alcan, 1936.

Ce copieux volume groupe un certain nombre d'études sur l'autorité et la famille, qui n'ont qu'un rapport assez lointain avec l'économie politique. Il nous fournit surtout l'occasion de signaler à nos lecteurs l'existence et le labeur de l'Institut für Sozialforschung. Placé jadis sous le patronage du ministère de l'Instruction publique en Prusse, cet Institut, qui fonctionnait à Francfort, a dû quitter l'Allemagne pour des pays plus libéraux et possède actuellement, à Paris, Genève et New-York, des centres de recherches, qui travaillent en liaison avec les universités de ces trois villes. L'Institut fait paraître une revue, la *Zeitschrift für Sozialforschung*, éditée par la librairie Alcan, et où l'économie politique occupe une place importante à côté de la philosophie, de la psychologie, de la politique. Ainsi nous avons relevé, dans le deuxième cahier de 1934, une étude théorique de la Planwirtschaft, et, dans le premier cahier de 1935, une analyse bien faite des meilleurs travaux récents sur l'économie dirigée. Les articles publiés en allemand sont suivis d'un résumé en langues française et anglaise, pratique qui mérite d'être hautement approuvée.

G. Pirou.

Bibliographie.

Mc Cullogh (J. R.), *The literature of political economy, a classified catalogue of select publications in the different departments of that science, with historical, critical and biographical notices* (Series of reprints of scarce works on political economy, n° 5). Un vol. in-8° de xx-407 p., London, London School of Economics, 1938.

Les ouvrages de référence ne se tirent généralement pas à de nombreux exemplaires : il s'ensuit que ceux qui obtiennent un juste succès sont assez rapidement épuisés et que, devenant rares, leurs prix en librairie montent, au grand dam des gens d'études. Cependant les maisons d'édition, qui ont surtout en vue des gains immédiats, hésitent à les réimprimer, parce que leur vente n'est pas aussi courante que celle des romans et des livres de classes et que le stock met du temps à s'écouler. Aussi faut-il être reconnaissant aux institutions, comme la *London School of Economics*, qui viennent au secours des travailleurs, en réimprimant pour eux des livres dont ils ont fréquemment besoin et en leur permettant ainsi de les acquérir à prix modique. Dans la présente série ont paru cette année, notamment, *Industrial combination* de D. H. Macgregor (1906) et *Principles of political economy* de T. R. Malthus (1836). Le répertoire de Mc C. est suffisamment connu pour qu'il ne soit pas utile de dire ce qu'il est; depuis qu'il parut, en

1845, il a été un classique toujours consulté, d'autant plus consulté que les titres y sont classés dans un ordre méthodique, ce qui facilite grandement les recherches. Aussi sa réimpression sera-t-elle particulièrement bienvenue de tous.

Henri Lemaître.

Editions du Comité central industriel de Belgique (33, rue Ducale, Bruxelles), 1932-1937.

Le Comité central industriel de Belgique a entrepris, depuis 1932, la publication d'une série de brochures qui présentent un réel intérêt. Nous avons eu l'occasion de signaler celle de M. Laloire, sur « le corporatisme », qui donne de précieux renseignements sur les divers courants de l'opinion belge en la matière. L'analyse, faite par le baron de Gruben, de « la politique économique de l'Allemagne » a connu un grand succès, puisque, parue au début de 1936, elle a fait l'objet, en février 1937, d'une deuxième édition, revue et mise à jour. C'est, sans doute, la meilleure source en langue française (avec les chroniques annuelles que nous donne M. Laufenburger et les livres de Tillman et Bollecker) pour l'étude de l'économie nationale-socialiste. Signalons aussi une brochure de M. G. de Leener, sur « les allocations familiales », où l'on trouvera le commentaire de la loi de 1930 qui en a généralisé l'application en Belgique, et une autre de M. Fernand Baudhuin, sur « l'intervention des communes dans la distribution de l'électricité en Belgique », qui demande une réforme de la comptabilité des régies et semi-régies, de manière à permettre d'en mieux contrôler la gestion.

G. Pirou.

REVUE DES REVUES[1]

I. REVUES DE LANGUE FRANÇAISE.

Annales de l'économie collective (Les). 1939.

Sept.-Déc. = Charles Desiganz. *Le crédit agricole mutuel en France.* = H. Hutoy. *L'organisation de l'assurance en Belgique et la « Société mutuelle des administrations publiques ».* = Dr R.-H. Hazemann. *Le marché des soins médicaux dans ses rapports avec l'économie collective.* = *Relations entre l'action coopérative et l'action publique dans le domaine de l'organisation de l'économie.* = Dr G. Fauquet. *Diversité et classification des industries coopératives.* = *L'action coopérative en milieu rural. Etude préparée par le Service de la coopération du Bureau international du travail.* = Dr Kailash Nath Katju. *Les coopératives à fonctions multiples dans l'Inde anglaise. Projet visant une autonomie locale pour les campagnes.* = John G. Vinant. *Vingt années de l'Organisation internationale du travail* (1919-1939).

***Année politique française et étrangère. 1939.**

Mai. = Bernard Lavergne. *Le redressement des démocraties et le déclin des Etats totalitaires.* = Paul Berline. *La Russie dans la crise européenne.*

Août. = J. G. Lévine. *Les intérêts économiques des pays occidentaux en Chine et la guerre sino-japonaise.*

Nov. = Bernard Lavergne. *L'agression hitlérienne et la France. Les échanges de populations.* = Paul Berline. *L'énigme soviéto-allemande.*

Bulletin de la Statistique générale et du Service d'observation des prix. 1939.

Juill.-Sept. = Dr R.-H. Hazemann. *Application de la méthode des indices en vue de l'établissement, de l'exécution et du financement des programmes sanitaires.*

Bulletin de l'Institut de recherches économiques de l'Université catholique de Louvain. 1939.

Août. = Fernand Baudhuin. *L'alimentation de la Belgique. Les données du problème en cas de blocus.* = Marcel Peeters. *L'évolution des salaires en Belgique de 1831 à 1913.* = Léopold Génicot. *Etude sur la construction des routes en Belgique.* = Léon-H. Dupriez. *La conjoncture économique de la Belgique et du Luxembourg.* = Paul Rousseaux. *La conjoncture économique des pays étrangers.*

1. Pour les revues marquées du signe *, le dépouillement n'indique que les articles de portée économique.

Nov. = Edouard de Bivort de la Saudée. *Des rythmes séculaires d'expansion des industries houillères européennes dans leurs rapports avec les prix et les coûts de production.* = Fernand Baudhuin. *L'alimentation de la Belgique en cas de blocus. Compléments et retouches à un plan.* = Léon-H. Dupriez. *La conjoncture économique de la Belgique et du Luxembourg.*

Bulletin de statistique et de législation comparée. 1939.

Mars. = A. Statistique : *Les opérations des bureaux de garantie au cours de l'année* 1938. = *La statistique des valeurs mobilières françaises et des valeurs mobilières étrangères abonnées pour l'année* 1938. = *Les opérations de la Banque de France au cours de l'année* 1938. = B. Législation : Allemagne. *Modification au régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à diverses autres lois fiscales.* = Etats-Unis. *Le projet de budget pour* 1939-1940; *le* Revenue Act *de* 1938. = Suisse. *Ratification de la convention franco-suisse destinée à éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs.*

Avril. = A. Statistique : *Les opérations de la Caisse nationale d'épargne en* 1936 *et* 1937. = *Les opérations des caisses d'épargne privées en* 1937. = B. Législation : Allemagne. *Les nouvelles méthodes de financement des dépenses publiques extraordinaires.* = Etats-Unis. Revenue Act *du* 16 *mai* 1938.

Mai. = A. Statistique : *L'impôt sur les vélocipèdes pendant l'année* 1938. = *L'exploitation des chemins de fer d'intérêt général en* 1936. = B. Législation : Belgique. *Le régime de la comptabilité de l'Etat.* = Etats-Unis. *La réglementation du marché non officiel des valeurs mobilières.* = Pays-Bas. *Le régime de l'impôt sur le revenu.* = Pologne. *Modifications au régime de la Banque de Pologne.*

Juin. = A. Statistique : *Les opérations de la Caisse autonome de la Défense nationale durant le deuxième semestre* 1938. = *Les opérations de la Chambre de compensation des banquiers de Paris en* 1938. = B. Législation : Allemagne. *Le rendement des impôts au cours de l'exercice* 1938; *La dette du Reich aux* 31 *mars* 1938 *et* 1939. = Italie. *La taxe de transmission sur les valeurs mobilières.*

Juill.-Août. = A. Statistique : *Les contributions directes et les taxes assimilées en* 1938.

***Europe nouvelle (L'). 1939.**

Août 19. = Georg Bernhard. *Dérangement de l'économie hitlérienne par la suppression du chômage.* = V. de la Raho. *La reprise économique et l'opinion.* = **Août 26.** = Henri Pouyanne. *La livre sterling.* = A. Sauvy. *L'armement et la reprise économique.*

Sept. 2. = Herbert Weichmann. *L'accord germano-russe assure-t-il le ravitaillement de l'Allemagne?* = V. de la Raho. *Schéma d'une économie de guerre en France.* = Henry Bidou. *Proudhon et la guerre.* = **Sept. 9.** = Conin. *Aspects économiques de la guerre d'Hitler.* = **Sept. 16.**

= Henri Muller. *L'Allemagne rationnée.* = René Sédillot. *La mobilisation économique et financière.* = E. Vermeil. *Un ancêtre de l'autarcie hitlérienne : J.-J. Fichte.* = L. C. *La guerre économique.* = **Sept. 23.** = Henri Muller. *Les ressources allemandes en matières premières.* = Sullivan Cole. *Les finances britanniques en guerre.* = René Sédillot. *Le nouveau régime des changes.* = **Sept. 30** = Georges Maréchal. *La dissolution du parti communiste et le Parlement.* = René Sédillot. *La balance des comptes de la France devant la guerre.*

Oct. 7. = André Pierre. *La bolchevisation de la zone russe en Pologne.* = René Sédillot. *Le budget de guerre de la Grande-Bretagne.* = Herbert Weichmann. *La portée de l'accord économique germano-russe.* = **Oct. 14.** = *M. Dautry et la paix sociale.* = Georg Bernhard. *Hermann Goering.* = Herbert Weichmann. *Evolution des aspects économiques de la guerre.* = René Sédillot. *Le contrôle des prix.* = **Oct. 21.** = René Sédillot. *Cash and Carry.* = **Oct. 28.** = René Sédillot. *Le minerai suédois.*

Nov. 4. = René Sédillot. *Les finances françaises après deux mois de guerre.* = *Pour une politique économique de guerre productive.* = **Nov. 18.** = Georges Lefebvre. *Napoléon et le blocus continental.* = Pierre Ridet. *Le problème de l'hébergement des réfugiés.* = René Sédillot. *Le nickel devant le blocus.* = Herbert Weichmann. *Comment l'Allemagne finance la guerre* [I]. = **Nov. 25.** = René Sédillot. *Pour une politique de restrictions.* = Louis Le Fur. *Justification de la guerre économique.* = Herbert Weichmann. *Comment l'Allemagne finance la guerre* [II].

Déc. 2. = René Sédillot. *Les problèmes du blocus* [I]. = **Déc. 9.** = Robert Delavignette. *Les colonies et la Défense nationale.* = René Sédillot. *Les problèmes du blocus* [II]. = Louis Le Fur. *Guerre économique et représailles.* = Herbert Weichmann. *Comment l'Allemagne finance la guerre* [III]. = **Déc. 16.** = R. de Roussy de Sales. *Quelques tendances de l'Amérique après la levée de l'embargo.* = René Sédillot. *Le caoutchouc et la guerre.* = Georges Lefranc. *Le « redressement syndical ».* = Georges Peyre. *Réformes agraires en Hongrie.* = Georges Davidoff. *L'or au service de la politique soviétique.* = **Déc. 23.** = *Le livre jaune.* = **Déc. 30.** = R.-J. Truptil. *L'accord financier franco-anglais.* = Georges Lefranc. *Dans le parti ouvrier belge.*

Journal de la Société de statistique de Paris. 1939.

Oct.-Nov.-Déc. = Félix Rosenfeld. *L'application industrielle du contrôle statistique : les diagrammes de contrôle.*

Journal des Economistes. 1939.

Juill.-Oct. = Edouard Payen. *La guerre hitlérienne.* = N. *Le blocus.* = Henri Bissonnet. *Sur le Code de la famille.* = J. G. *Le parti communiste et la guerre.* = Jean Lisbonne. *De quelques traits généraux de la politique pétrolière en Amérique latine.* = Michel Carsow. *L'Afrique.* = C. de Kownacki. *Les banques d'Etat polonaises en 1938.*

***Mois (Le). 1939.**

Oct. 5. = Florian Delhorbe. *Les causes immédiates et les causes lointaines de la catastrophe.* = *Pourquoi l'Allemagne craint le blocus.* = Bernhard Thomas. *Le problème juif* [II]. = *Le général Carmona au Mozambique.* = Jacques Delevsky. *Même accrue, la population du globe ne manquerait pas de ressources vitales.* = *Pour décongestionner et pour protéger les capitales.* = *Aspects orientaux du culte de la mère de Dieu.*

Nov. 5. = Florian Delhorbe. *Les invasions barbares sont toujours en marche.* = *Aspects nouveaux de la guerre sur mer.*

Déc. 5. = *La guerre : une grande expérience d'économie dirigée.* = *L'Etat nouveau et l'œuvre de M. Vargas.* = *L'Aldemagne devant le problème du manganèse.*

Musée social (Le). 1939.

Août. = *L'Union des institutions privées de protection de la santé publique et de l'assistance sociale du département de la Seine.* = Chronique de l'habitation. *Union des sociétés de crédit immobilier de France et de l'Algérie.*

***Nouveaux Cahiers. 1939.**

Nov. 1er. = Gaston Tessier. *Le Bureau international du travail au service de l'humanité.* = Georges Vidalenc. *La condition du travailleur dans la France de demain.*

Déc. 1er. = Paul Vignaux. *Aspect social du conflit européen.* = Georges Lefranc. *L'ère des masses.* = Gaëtan Pirou. *Aspect nouveau des doctrines sociales.* = William Oualid. *Guerre nationale et paix sociale.*

***Politique étrangère. 1939.**

Oct. = René Cassin. *L'évolution des conditions juridiques de la guerre économique.*

Revue de l'Institut de sociologie (Solvay). 1939.

Juill.-Sept. = Daniel Warnotte. *De certaines tendances vers l'autonomie dans les administrations civiles.* = B. S. Chlepner. *Armements, dépenses de guerre et situation économique.*

*** Revue de Paris. 1939.**

Sept. 1er. = Alfred Métraux. *Les deux énigmes de l'île de Pâques (Polynésie orientale).* = Jean Piveteau. *L'origine de la vie.*

Oct. 1er. = Bernard Fay. *L'Amérique au carrefour.* = Ed. Giscard d'Estaing. *La guerre et l'économie.* = Serge Roux. *L'Etat de Slovaquie.*

Nov. 1er. = Stéphane Lauzanne. *Bolchevisme et communisme.* = **Nov. 15.** = André Siegfried. *La politique extérieure des Etats-Unis.*

Déc. 1er. = Ed. Giscard d'Estaing. *Conduite financière de la guerre.* = **Déc. 15.** = G. L. E. F. *Vers un emprunt franco-britannique.* = Edmond Delage. *Potentiels de guerre.*

***Revue des Deux Mondes. 1939.**

Sept. 1er. = Pierre Lyautey. *Les Etats-Unis et la neutralité.* = **Sept. 15.** Vice-Amiral Durand-Viel. *La dictature de la mer.* = XXX. *Les forces de la Pologne.* = Pasteur Vallery-Radot. *Pourquoi le Cameroun doit rester français.* = Ernest Seillière. *Georges D'Avenel, historien et moraliste.*

Oct. 15. = Pasteur Valléry-Radot. *Afrique équatoriale française, colonie d'avenir.* = René La Bruyère. *La guerre maritime.*

Nov. 1er. = G.-L. Jaray. *Les Etats de la Baltique et l'accord germano-russe.* = **Nov. 15.** = Albert Rivaud. *Révolution allemande de la guerre.* = Serrigny. *L'Allemagne pourra-t-elle se nourrir?*

Déc. 1er. = René La Bruyère. *La destruction des sous-marins.* = **Déc. 15.** = A. T'Serstevens. *Salazar, rénovateur du Portugal.* = Serrigny. *L'Allemagne et les matières premières.* = Jean Decrais. *Finances de guerre.*

Revue des études coopératives. 1939.

Juill.-Sept. = *La guerre et le mouvement coopératif.* = Georges Lasserre. *La coopération suédoise contre les ententes capitalistes.* = Bernard Lavergne. *Le triomphe de la coopération suédoise dans sa lutte contre trusts et cartes.* = Olindo Gorni. *Les paysans. Leur rôle dans la coopération.*

Revue économique internationale. 1939.

Août. = Fernand Laborde. *La véritable évolution du commerce extérieur de la France.* = H. Musam. *Quelques remarques sur la portée scientifique de la théorie mathématique de la population.* = G. Davidoff. *L'or et les crises monétaires en U.R.S.S.* = Antonio Fossati. *La propriété foncière dans une région d'Italie, le Piémont.* = L. Th. Léger. *Les sociétés de cautions mutuelles et leur rôle dans la distribution du petit crédit professionnel* [I]. = Léon Douarche. *L'utilisation des sous-produits de la vigne.* = Louis Tardy. *La paysannerie et l'agriculture allemande.* = Viscount Bearsted. *La situation des pays pétrolifères.* = L. Kaufmann. *Les républiques nationales de l'U. R. S. S. et le budget soviétique.* = E. B. D. *Les pouvoirs monétaires du gouvernement aux Etats-Unis.* = Antoine Amendola. *Fonction économique de la Foire du Levant.* = *Aperçu général du commerce mondial* (1938).

Sept. = Georges N. Gofinas. *Territoire, climat et population de la Grèce.* = Georges N. Gofinas. *L'agriculture et les produits agricoles de la Grèce.* = D. S. Stéphanidès. *L'industrie en Grèce.* = N. B. Kaskarelis. *La marine marchande hellénique.* = N. B. Kaskarelis. *Les relations extérieures de l'économie hellénique et sa monnaie.* = P. Dertilis. *Les finances publiques de la Grèce et la Dette publique.* = G. Cassimatis. *La question sociale et la politique sociale en Grèce.* = N. B. Kaskarelis. *L'avenir hellénique. Regards en avant.* = Ch. Fonck. *Les foires internationales d'échantillons en temps de guerre.* = L.-Th.

Léger. *Les sociétés de caution mutuelle et leur rôle dans la distribution du petit crédit professionnel* [II]. = E. B. D. *Le régime financier de guerre en Angleterre.* = *La neutralité américaine.* = *Zone de sécurité et Conférence de Panama.* = Georges Valois. *Guerre ou blocus économique.*

Oct. = Imre Ferenczi. *Armements et potentiel humain.* = Graadt van Roggen. *Les foires internationales d'échantillons en temps de guerre.* = L. Ledermann. *Situation économique mondiale à la veille de la guerre.* = A. Piotroswski. *La situation des chemins de fer de l'U. R. S. S. en cas de guerre.* = Henry Laureys. *Le problème ferroviaire canadien.* = Georges Sarmas. *La fonction des agences de voyage dans l'économie.* = Viscount Home of Slamannan. *Le rail et la route.* = E. B. D. *Le premier budget britannique de guerre.*

Revue générale des assurances terrestres. 1939.

Juill.-Oct. = A. P. de Mirimonde. *Les assurances en 1938.*

Revue internationale du travail. 1939.

Sept. = Luise Frankenstein. *La femme et le service social dans l'entreprise.* = S. Mack Eastman. *L'éducation ouvrière aux Etats-Unis.* = *Rapports et enquêtes.* [Les assurances sociales aux Pays-Bas; problèmes de travail au Congo belge; les sociétés coopératives dans le monde (II).] = *Statistiques.* [Emploi et chômage.]

Oct. = John G. Winant. *L'Organisation internationale du travail en temps de guerre.* = *La vingt-cinquième session de la Conférence internationale du travail.* = Yoshio Kamii. *L'évolution de l'industrie japonaise de 1929 à 1936.* = *Statistiques.* [Emploi; chômage; heures de travail; salaires; coût de la vie.]

Nov. = *Les problèmes de travail et de politique sociale et la guerre.* = Elmar F. Andrews. *L'application de la loi de 1938 sur les normes de travail équitables aux Etats-Unis.* = *La législation sociale et la guerre.* [La réglementation de l'emploi pour le temps de guerre en France et en Grande-Bretagne; Le contrat d'emploi des travailleurs appelés sous les drapeaux; Les mesures de guerre sur la durée du travail et les repos; Les allocations aux familles des mobilisés.] = *Rapports et enquêtes* [L'inspection des fabriques au Bengale; Les conditions du travail forestier en Suède septentrionale]. = *Statistiques.* [Emploi et chômage.]

Déc. = L. Carozzi. *L'enseignement de la médecine du travail.* = Peterio Starcs. *La pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture lettone.* = *La législation sociale et la guerre.* [Les assurances sociales; L'utilisation du travail des femmes; Les fonctionnaires mobilisés.] = *Rapports et enquêtes.* [L'administration du personnel dans l'industrie; Le contrôle économique au Japon; L'assistance aux jeunes chômeurs aux Etats-Unis; Problèmes de main-d'œuvre dans les fermes européennes de l'Afrique du Sud.] = *Statistiques.* [Emploi et chômage.]

***Revue politique et parlementaire. 1939.**

Août 10. = J. Leguèbe. *Economie allemande de guerre.* = J. de Fouchier. *Le rôle de l'inspection générale des finances dans l'administration française.* = N.-P. Perdrieux. *Le facteur bulgare.* = Léon Douarche. *La crise viticole mondiale.*

Sept.-Oct. = XXX. *Le financement d'une guerre.* = G. de Raulin. *La guerre économique sur mer : I. La contrebande de guerre.* = Georges Boussenot. *La culture cotonnière en A. E. F.*

Nov. 10. = Vl. Poremsky. *Les besoins de l'Allemagne et l'accord germano-soviétique.* = G. de Raulin. *La guerre économique sur mer : II. La visite des navires, ripostes allemandes, le droit des neutres.* = Marcel Dandérieux. *Ce que ses coups de force de 1938 et mars 1939 ont rapporté à l'Allemagne.* = Jacques Doublet. *Le Code de la famille : le décret-loi du 29 juillet 1939.*

Déc. 10. = Intendant général Auréjac. *Allocations aux familles et dommages de guerre.* = G. de Raulin. *La guerre économique sur mer : III. La période actuelle; questions subsidiaires.* = O. Moreau-Néret. *Les valeurs mobilières.*

***Revue trimestrielle canadienne. 1939.**

Sept. = L.-P. Alvin. *Quelques aspects psychologiques de l'organisation scientifique du travail.* = H. Prat. *Le climat et la végétation de la Provence.* = Marius Barbeau. *Qui manufacturait les machines agricoles?* = C.-E. Lamarche. *Les problèmes de la route ont-ils une envergure professionnelle?* = A. Merciot. *Le béton armé.*

***Sciences politiques. 1939.**

Août. = Jacques Rueff. *Clément Colson (1853-1939).* = Lambert Lecocq. *La situation économique et financière de la Belgique.* = Maxime Leroy. *Les idées politiques de Henri de Saint-Simon.* = Henri Brenier. *Le communisme en Chine.*

II. REVUES DE LANGUE ANGLAISE.

American Economic Review (The). 1939.

Sept. = Herbert D. Simpson. *La théorie changeante de taxation de la propriété.* = Benjamin Higgins. *Eléments d'indétermination dans la théorie de la concurrence imparfaite.* = Jules Backman. *Inflexibilité des prix et changements dans la production.* = Charles R. Whittlesey. *Cinq ans de la Banque Export-Import.* = Oscar Lange. *L'économie américaine est-elle en train de se contracter?* = Charles A. Dice et Philipp Schaffner. *Un élément négligé de l'offre de monnaie.* = Horst Mendershausen. *Le rapport entre le revenu et l'épargne de familles américaines.* = W. L. Crum. *Sur l'allégement de la double imposition de l'épargne.* = Richard Abel Musgrave. *Nouvelle note sur la double impo-

sition de l'épargne. = Sidney S. Sufrin. *Monopoles et réglementation du travail.* = Benjamin Bromberg. *Deux économistes négligés du XXe siècle chez qui se trouve la doctrine de la réserve 100 p. 100.*

Economic Journal (The). 1939.

Sept. = H. O. Meredith. *Taux et impôts.* = J. H. Richardson. *Mouvements du salaire réel.* = G. L. S. Schackle. *Prévisions et emploi.* = W. E. Armstrong. *Possibilité de déterminer la fonction d'utilité.* = R. G. Hawtrey. *Un essai de théorie dynamique de Mr Harrod.* = R. et W. M. Stone. *Indices du rendement industriel.* = L. M. Fraser. *La doctrine de la souveraineté du consommateur.* = G. O. Hosking. *Un indice trimestriel des profits.* = N. Kaldor. *Propositions de bien-être de l'économie politique et comparaisons interpersonnelles d'utilité.* = L. G. Melville. *Bien-être économique.* = J. M. Keynes. *L'épreuve statistique des théories des cycles économiques.* = J. M. Keynes. *Le processus de formation du capital.* = H. Clay. *La revue monétaire de la Société des Nations.* = G. F. Shirras. *Nécrologie : le professeur E. R. A. Seligman.*

Journal of political Economy (The). 1939.

Août. = A. Wilfred May. *La réglementation financière à l'étranger : contrastes avec la technique américaine.* = Martin L. Lindahl. *Le* Federal Trade Commission Act *tel qu'il a été amendé en 1938.* = C. Lowell Harris. *Philanthropie et exemption de taxe fédérale.* = Earl Rolph. *La doctrine de la productivité marginale escomptée.* = A. P. Lerner. *De l'économie politique vulgaire au marxisme vulgaire.* = Paul M. Sweezy. *La demande dans des conditions d'oligopole.* = Clyde H. Graves. *Note sur une propriété de l'indice de la fonction d'utilité.*

Oct. = Willford S. King. *Souffrons-nous de maturité économique?* = Raymond T. Bye. *Le but et la définition de l'économie politique.* = Joseph J. Spengler. *Moheau, prophète de dépopulation.* = Melchior Palyi. *Les soldes entre banques devraient-ils être abolis?* = Rutledge Vining. *Suggestions de Keynes sur les écrits de Veblen.* = T. W. Schultz. *But et méthode en matière de recherches d'économie agraire.* = John D. Black. *Réponse.*

***Political Science Quarterly. 1939.**

Sept. = Grayson Kirk. *Relations entre les Philippines et l'Amérique; leur récente évolution.* = Frank M. Kleiler. *Détermination gouvernementale d'unités pour la représentation industrielle.* = René Albrecht-Carrié. *La signification du traité de Londres de 1915.* = Harry Malisoff. *L'apparition de la compensation pour le chômage* [II]. = Edward N. Saveth. *Race et nationalisme dans l'histoire de l'Amérique : le feu XIXe siècle.* = Thomas I. Cook. « *La classe dirigeante* » *de Gaetano Mosca.* = *In memoriam : Edwin R. A. Seligman.*

III. REVUE DE LANGUE HELLÉNIQUE.

Revue des sciences économiques et financières. 1939.

Juill.-Déc. = A. Diomède. *Vicissitudes économiques de Byzance.* = S. Catiforis. *Revue critique de la théorie de la distribution.* = S. Gregorion. *Relations de la Banque de Grèce avec l'Etat. Services spéciaux de la Banque envers l'Etat* [II]. = G. Colombos. *La méthode de l'économie politique d'après le dernier livre du professeur B. Nogaro.* = A. Sbarounis. *Nécrologie : E. Seligman.*

IV. REVUES DE LANGUE ITALIENNE

Economia. 1939.

Août-Sept. = Agostino Degli Espinosa. *Le revenu et la fortune des Italiens en* 1936-1937. = Piero Corti. *Précisions sur l'épargne dans l'économie corporative.* = Aldo de Toma. *L'Institut national pour les changes avec l'étranger* (1936-1938). = Emanuele Morselli. *Sur le mérite scientifique de la dépense publique.* = Ulderigo Gambassi. *La Sicile dans l'esprit et dans l'économie de l'Empire.* = Mario Cioni. *L'économie italienne en* 1938. = Livio Livi. *Récentes études sur le thème de la natalité.*

Oct. = Jacopo Mazzei. *Guerre.* = Giovanni Lorenzoni. *Transformations et colonisations des grands domaines siciliens* [I]. = Jacopo Mazzei. *Prémisses à une étude sur les économies de guerre.* = Livio Livi. *Les conditions démographiques du Royaume et d'autres pays européens dans la situation internationale actuelle.*

Nov. = Manlio Resta. *Points controversés sur le problème ferroviaire de l'A. O. I.* = Giovanni Lorenzoni. *Transformation et colonisation des grands domaines siciliens* [II]. = Luigi Fabrini. *Evénements monétaires de* 1939 *jusqu'au début des hostilités.* = Luigi Gozzini. *Législation économique de guerre en France : les précédents.*

Rivista di Storica economica. 1939.

Sept. = William Robert Scott. *Alexander Wedderburn et la théorie de la rente jusqu'en* 1777. = Agostino Lanzillo. *Relations entre Cantillon et Galiani.* = Mario Lamberti. *Théories des cycles et problèmes de méthode.* = Luigi Einaudi. *Finance et politique dans l'antiquité; De la méthode dans l'histoire des doctrines; Sur le paradoxe de la persistance des classes indépendantes; La terre est un édifice et un artifice.* = R. B. *Pourquoi afflue-t-il tant d'or aux Etats-Unis?*

Rivista internazionale di Scienze sociali. 1939.

Sept. = Otto Weinberger. *La situation économique de l'Autriche après l'annexion à l'Allemagne.* = Carlo Mengarelli. *Théories sur l'induction statistique.* = Amintore Fanfani. *Sur le développement du Brésil à l'époque coloniale.* = Costanza Costantino. *Sur les fluctuations économiques de longue durée.* = Domenico Milella. *Note sur le cycle de la production.* = Amintore Fanfani. *A propos de la pensée sociale de Pie XI.*

Nov. = *Pie XII pour la paix et la reconstruction du monde.* = *Encyclique* Summi Pontificatus. = Edgar SCHORER. *Nominalisme et réalisme en matière fiscale.* = Carlo CORTI. *L'économie espagnole pendant et après la guerre civile.* = Giusto GEREMIA. *Pour la maison du paysan italien.* = Italo Mario SACCO. *La première conférence internationale du travail à Washington en 1919.*

Rivista italiana di Scienze economiche. 1939.

Juin. = Felice VINCI. *La soi-disant loi de Sundbärg à la lumière des plus récentes théories démographiques.* = Ovidio LEFEBVRE D'OVIDIO. *Phénomène financier et marché corporatif.* = Pietro LEONARDO. *Exemptions fiscales et subventions directes dans l'ordre corporatif.* = M. TAL. *L'action du parti; l'activité des corporations.* = Italo NERI. *L'agriculture indigène dans l'Amara; les salines de Massaoua.* = F. M. *La monnaie et le crédit : Italie, Allemagne, Angleterre, Etats-Unis.* = *A propos du Congrès international d'agriculture de Dresde; la Conférence de Paris et l'Institut de Rome.* = Bruno ROSSI RAGAZZI. *Sur les statistiques de salaires.* = Alfredo LISDERO. *Le protocole additionnel au traité de commerce entre l'Italie et l'Argentine.* = B. B. *Réunion de la Société italienne de démographie et de statistique.*

Juill. = A. d. S. *Autarcie.* = Lionello ROSSI. *Le juste prix (prix corporatif).* = Giulio LA VOLPE. *Convenance économique nationale et politique autarcique.* = Bruno ROSSI RAGAZZI. *Les conséquences sociales du travail féminin en relation avec la récente législation fasciste.* = M. TAL. *Les directives du Duce; les décisions du Comité des ministres pour la défense de l'épargne et l'exercice du crédit; l'activité des corporations.* = C. C. *Quelques données sur la vie économique des Etats-Unis; le Congrès de la Chambre de commerce internationale à Copenhague.* = C. C. *Le budget et la situation financière italienne; la Dette publique des Etats-Unis d'Amérique.* = G. ALFIERI. *Au sujet du principe de complémentarité.* = Arturo LISDERO. *Sur l'abolition de l'impôt sur la consommation du vin.* = Silvio VIANELLI. *La première réunion d'études italo-allemande de l'organisation de l'agriculture.*

Août. = Federico FLORA. *Finances impériales.* = Giorgio BOGGIO. *Contingentements et changes spécifiques.* = Vito BOMPANI. *Pour un meilleur système de confirmation du revenu aux fins de l'impôt personnel global.* = M. TAL. *L'action du parti.* = P. M. *L'activité des corporations.* = M. *Le commerce intérieur italien en 1938 et dans les premiers mois de 1939.* = Ferdinando LOFFREDO. *Le revenu familial dans la politique démographique française.* = Agostino DEGLI ESPINOSA. *Le principe de « l'inversion de la méthode » de S. E. de Stefani et le placement du travail.* = C. C. *M. Bonnefous et les finances publiques italiennes.* = Domenico SIMONCELLI. *Aliénation du patrimoine immobilier des citadins de race juive.*

Le Gérant : DE PEYRALADE.

21280. — Bordeaux (France), Imprimeries DELMAS, 6, place Saint-Christoly. — 1940.

SOMMAIRE (*suite*).

ABONNEMENT ANNUEL

PAYÉ A NOTRE CAISSE, OU PAR CHÈQUE, OU CHÈQUE POSTAL Cte 3319, OU MANDAT-POSTE :

France et Colonies : **130** FRANCS.

Étranger { *Union postale,* **160** FRANCS. / *Autres pays,* **170** FRANCS.

La *Revue* paraît tous les deux mois par livraisons d'au moins 6 feuilles, à partir du 1er janvier.

21.280. — Bordeaux (France), Imprimeries Delmas, 6, pl. Saint-Christoly. — 1940